

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXXVII^e ANNEE. - N° 79

MARDI 9 OCTOBRE 2018

BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

SOMMAIRE DU 9 OCTOBRE 2018

	Pages
Visite d'Etat en France de M. MOON Jae-in, Président de la République de Corée	3885

ARRONDISSEMENTS

CAISSES DES ÉCOLES

Caisse des Ecoles du 15^e arrondissement. — Organisation des élections professionnelles pour la désignation des représentants des instances du personnel (Arrêté du 1 ^{er} octobre 2018)	3888
--	------

MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

Mairie du 4^e arrondissement. — Arrêté n° 04.18.09 donnant délégation de signature au Directeur Général des Services et à la Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie (Arrêté du 18 septembre 2018)	3889
--	------

Mairie du 4^e arrondissement. — Arrêté n° 04-18-11 portant attribution de fonctions à un Conseiller de Paris (Arrêté du 1 ^{er} octobre 2018)	3889
--	------

Mairie du 4^e arrondissement. — Arrêté n° 04-18-12 portant attribution de fonctions à une Conseillère de Paris (Arrêté du 1 ^{er} octobre 2018)	3889
--	------

Mairie du 4^e arrondissement. — Arrêté n° 04-18-13 portant attribution de fonctions à un Conseiller d'arrondissement (Arrêté du 1 ^{er} octobre 2018)	3889
--	------

Mairie du 4^e arrondissement. — Arrêté n° 04-18-14 portant attribution de fonctions à un Adjoint au Maire (Arrêté du 1 ^{er} octobre 2018)	3890
---	------

VILLE DE PARIS

URBANISME - DOMAINE PUBLIC

Mise à jour de l'état d'occupation des sols de la zone <i>non ædificandi</i> des anciennes fortifications de Paris (Arrêté du 1 ^{er} octobre 2018)	3890
--	------

Visite d'Etat en France de M. MOON Jae-in, Président de la République de Corée.

Ville de Paris
—
La Maire de Paris

Paris, le 4 octobre 2018

NOTE

A l'attention de
Mesdames et Messieurs les Maires d'arrondissement
et Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux
et Directeurs de la Ville de Paris

A l'occasion de la visite d'Etat en France de M. MOON Jae-in, Président de la République de Corée, les bâtiments et édifices publics se trouvant sur le parcours du cortège officiel devront être pavés aux couleurs de la République française et de la République de Corée du samedi 13 au mardi 16 octobre 2018.

Anne HIDALGO

APPELS À PROJETS

Fixation de la composition du jury de l'appel à projets « Fabriquer à Paris — volet immobilier d'entreprise à destination des professionnels de l'immobilier » (Arrêté du 3 octobre 2018)	3890
--	------

RECRUTEMENT ET CONCOURS

Ouverture d'un recrutement de secrétaires médicaux-ales et sociaux-ales contractuel-le-s d'administrations parisiennes dans la spécialité médico-sociale (Arrêté du 1 ^{er} octobre 2018)	3891
--	------

Fixation de la composition du jury du concours interne pour l'accès au corps des technicien-ne-s de tranquillité publique et de surveillance de la Commune de Paris, dans la spécialité surveillance, accueil et médiation (Arrêté du 1 ^{er} octobre 2018)	3891
--	------

Fixation de la composition du jury des concours externe et interne pour l'accès au corps des secrétaires administratifs d'administrations parisiennes de classe normale dans la spécialité administration générale (Arrêté du 1^{er} octobre 2018) 3892

Liste principale, par ordre de mérite, des candidats admis, au concours interne de technicien des services opérationnels, spécialité assainissement ouvert, à partir du 18 juin 2018, pour six postes 3892

Liste complémentaire, par ordre de mérite, des candidats admis au concours interne de technicien des services opérationnels, spécialité assainissement ouvert, à partir du 18 juin 2018 3893

Liste principale, par ordre de mérite, des candidats admis au concours externe de technicien des services opérationnels, spécialité assainissement ouvert, à partir du 18 juin 2018, pour deux postes 3893

Liste, par ordre de mérite, des candidates déclarées reçues au concours sur titre avec épreuve pour l'accès au corps des médecins (F/H) de la Ville de Paris dans le secteur Protection Maternelle et Infantile ouvert, à partir du 10 septembre 2018, pour trois postes 3893

Liste complémentaire d'admission établie, par ordre de mérite, à l'issue du concours sur titre avec épreuve pour l'accès au corps des médecins (F/H) de la Ville de Paris ouvert, à partir du 10 septembre 2018 3893

RESSOURCES HUMAINES

Désignation des représentants du personnel devant faire partie du Comité d'accompagnement des pupilles des administrations parisiennes (Décision du 2 octobre 2018) 3893

Liste des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité Technique de la Direction des Familles et de la Petite Enfance (Arrêté modificatif du 2 octobre 2018) 3894

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

Arrêté n° 2018 T 13134 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rues Cortambert, de la Tour, Scheffer et Pasteur Marc Boegner, à Paris 16^e (Arrêté du 4 octobre 2018) 3894

Arrêté n° 2018 T 13157 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement quai Voltaire, à Paris 7^e (Arrêté du 1^{er} octobre 2018) 3895

Arrêté n° 2018 T 13170 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue du Douanier Rousseau, à Paris 14^e (Arrêté du 1^{er} octobre 2018) 3896

Arrêté n° 2018 T 13172 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Raymond Losserand, à Paris 14^e (Arrêté du 1^{er} octobre 2018) 3896

Arrêté n° 2018 T 13179 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale dans plusieurs voies du 10^e arrondissement. — *Régularisation* (Arrêté du 4 octobre 2018) 3897

Arrêté n° 2018 T 13180 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue du Faubourg du Temple, à Paris 10^e (Arrêté du 2 octobre 2018) 3897

Arrêté n° 2018 T 13182 modifiant, à titre provisoire, les règles de la circulation générale et du stationnement rue Caulaincourt, à Paris 18^e (Arrêté du 3 octobre 2018) 3897

Arrêté n° 2018 T 13184 modifiant, à titre provisoire, les règles de la circulation générale et du stationnement rue des Saules, à Paris 18^e (Arrêté du 3 octobre 2018) 3898

Arrêté n° 2018 T 13188 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue Poissonnière, à Paris 2^e (Arrêté du 2 octobre 2018) 3898

Arrêté n° 2018 T 13190 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation générale rue Bichat, à Paris 10^e (Arrêté du 2 octobre 2018) 3899

Arrêté n° 2018 T 13192 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation générale rue du Faubourg Saint-Denis, à Paris 10^e (Arrêté du 2 octobre 2018) 3899

Arrêté n° 2018 T 13193 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation générale dans plusieurs voies du 10^e arrondissement (Arrêté du 2 octobre 2018) 3900

Arrêté n° 2018 T 13194 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation générale rue des Petites Ecuries, à Paris 10^e (Arrêté du 2 octobre 2018) ... 3900

Arrêté n° 2018 T 13195 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Broca, à Paris 13^e (Arrêté du 3 octobre 2018) 3901

Arrêté n° 2018 T 13196 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Labat, à Paris 18^e (Arrêté du 4 octobre 2018) 3901

Arrêté n° 2018 T 13197 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue du Dessous des Berges, à Paris 13^e (Arrêté du 3 octobre 2018) 3901

Arrêté n° 2018 T 13207 modifiant, à titre provisoire, les règles de la circulation générale et du stationnement rue Tchaïkovski, à Paris 18^e (Arrêté du 3 octobre 2018) 3902

Arrêté n° 2018 T 13209 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue du Faubourg Saint-Denis, à Paris 10^e. — *Régularisation* (Arrêté du 2 octobre 2018) 3902

Arrêté n° 2018 T 13218 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement dans plusieurs voies du 14^e arrondissement (Arrêté du 2 octobre 2018) 3903

Arrêté n° 2018 T 13220 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue du Docteur Bourneville, à Paris 13^e. — *Régularisation* (Arrêté du 3 octobre 2018) 3903

Arrêté n° 2018 T 13221 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale boulevard de Clichy, à Paris 18^e (Arrêté du 4 octobre 2018) 3904

Arrêté n° 2018 T 13223 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Nationale, à Paris 13^e. — *Régularisation* (Arrêté du 3 octobre 2018) 3904

Arrêté n° 2018 T 13224 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement dans plusieurs voies du 7^e arrondissement (Arrêté du 3 octobre 2018) 3905

Arrêté n° 2018 T 13225 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue du Général Leclerc, à Paris 14^e (Arrêté du 2 octobre 2018) 3906

Arrêté n° 2018 T 13226 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale boulevard Vincent Auriol, place d'Italie, rue Albert Bayet et rue Godefroy, à Paris 13^e (Arrêté du 3 octobre 2018) 3906

Arrêté n° 2018 T 13227 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation rues Olivier Noyer et Hippolyte Maindron, à Paris 14^e (Arrêté du 3 octobre 2018) 3907

Arrêté n° 2018 T 13230 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation rues du Commandeur et de la Saône, à Paris 14^e (Arrêté du 3 octobre 2018) 3907

Arrêté n° 2018 T 13231 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation dans plusieurs voies du 14^e arrondissement (Arrêté du 3 octobre 2018) 3908

Arrêté n° 2018 T 13237 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de la Bonne, à Paris 18^e (Arrêté du 3 octobre 2018) 3908

Arrêté n° 2018 T 13238 interdisant la circulation générale dans les souterrains Champéret et Dauphine, à Paris 17^e (Arrêté du 3 octobre 2018) 3909

Arrêté n° 2018 T 13244 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue du Docteur Tuffier et rue de l'Interne Loëb, à Paris 13^e (Arrêté du 4 octobre 2018) 3909

Arrêté n° 2018 T 13254 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation générale rues du Mail et Montmartre, à Paris 2^e. — *Régularisation* (Arrêté du 4 octobre 2018) 3910

Arrêté n° 2018 T 13256 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Esquirol, à Paris 13^e (Arrêté du 4 octobre 2018) 3910

Arrêté n° 2018 T 13258 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue d'Alexandrie, à Paris 2^e (Arrêté du 4 octobre 2018) 3911

Arrêté n° 2018 T 13268 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Claude Decaen, à Paris 12^e. — *Régularisation* (Arrêté du 4 octobre 2018) 3911

DÉPARTEMENT DE PARIS

APPELS À PROJETS

Liste des projets, par ordre de classement, retenus par la Commission de sélection pour la création d'un service médico-social à caractère expérimental d'accompagnement des seniors parisiens. — Avis 3911

RESSOURCES HUMAINES

Organisation des élections générales pour la désignation des représentants du personnel au sein des Commissions Administratives Paritaires Locales, Départementales, Commissions Consultatives Paritaires et du Comité Technique d'Etablissement des Etablissements Départementaux de la Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Santé (Arrêté du 3 octobre 2018) 3912

Annexe 1 — Sections de vote pour le scrutin du 6 décembre 2018 3912

Organisation du scrutin pour la désignation des représentant-e-s du personnel au sein du Comité Technique d'Etablissement des Etablissements Départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris. — Fixation du nombre de représentants du personnel appelés à siéger au sein de ce Comité (Arrêté du 3 octobre 2018) 3912

Organisation du scrutin pour la désignation des représentant-e-s du personnel au sein des Commissions Administratives Paritaires des Etablissements Départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris. — Fixation du nombre de sièges à pourvoir pour chaque Commission (Arrêté du 3 octobre 2018) 3913

DÉPARTEMENT DE PARIS - CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS

RECRUTEMENT ET CONCOURS

Arrêté n° 2018-180408 portant modification du nombre de postes ouverts au concours sur titres d'assistants socio-éducatifs — spécialité : éducateur spécialisé Titre IV (Arrêté du 2 octobre 2018) 3914

PRÉFECTURE DE POLICE

TRANSPORT - PROTECTION DU PUBLIC

Arrêté n° 2018 P 12853 instituant une piste cyclable bidirectionnelle rue de Rivoli, à Paris 4^e (Arrêté du 17 septembre 2018) 3914

Arrêté n° 2018 P 13043 modifiant les règles de stationnement dans l'avenue Gabriel et la rue du Cirque, à Paris 8^e (Arrêté du 2 octobre 2018) 3915

Arrêté n° 2018 T 13177 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Albert, à Paris 13^e (Arrêté du 3 octobre 2018) 3915

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION

Arrêté n° 2018/3118/00014 modifiant l'arrêté modifié n° 2015-00134 du 3 février 2015 portant composition de la Commission Consultative Paritaire compétente à l'égard des agents techniques d'entretien de la Préfecture de Police (Arrêté du 2 octobre 2018) 3916

COMMUNICATIONS DIVERSES

APPELS À PROJETS

Appel à projet relatif à des Espaces de vente «Fabriqué à Paris» — Animations de Noël — Parvis de l'Hôtel de Ville, à Paris 4^e. — Avis 3916

URBANISME

Avis aux constructeurs..... 3918

Liste des demandes de permis d'aménager déposées entre le 1^{er} septembre et le 15 septembre 2018..... 3918

Liste des demandes de permis de construire déposées entre le 1^{er} septembre et le 15 septembre 2018..... 3918

Liste des demandes de permis de démolir déposées entre le 1^{er} septembre et le 15 septembre 2018..... 3921

Liste des demandes de déclarations préalables déposées entre le 1^{er} septembre et le 15 septembre 2018..... 3921

Liste des permis d'aménager autorisés entre le 1^{er} septembre et le 15 septembre 2018..... 3932

Liste des permis de construire autorisés entre le 1^{er} septembre et le 15 septembre 2018..... 3932

Liste des permis de démolir autorisés entre le 1^{er} septembre et le 15 septembre 2018..... 3934

**AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ORGANISMES DIVERS**

CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

Arrêté n° 9 portant délégation de signature du Directeur Général pour les avances ou prêts sur gages (Arrêté du 27 septembre 2018) 3935

POSTES À POURVOIR

Direction de l'Information et de la Communication. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) 3936

Caisse des Ecoles du 9^e arrondissement. — Avis de vacance d'un poste d'adjoint technique de 2^e classe (F/H) 3936

ARRONDISSEMENTS

CAISSES DES ÉCOLES

Caisse des Ecoles du 15^e arrondissement. — Organisation des élections professionnelles pour la désignation des représentants des instances du personnel.

Le Maire,
Président de la Caisse des Ecoles
du 15^e arrondissement de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux Comités Techniques des Collectivités Territoriales et de leurs Etablissements publics ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux Commissions Administratives Paritaires ;

Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 modifié, relatif aux Commissions Consultatives Paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu la délibération n° 08/2018 du 21 mars 2018 du Comité de gestion portant composition du Comité Technique de la Caisse des Ecoles du 15^e arrondissement ;

Vu la délibération n° 39/2018 du 7 juin 2018 du Comité de gestion portant composition du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail de la Caisse des Ecoles du 15^e arrondissement ;

Vu l'arrêté du Maire du 15^e arrondissement du 13 juin 2018 fixant la composition des Commissions Consultatives Paritaires de la Caisse des Ecoles du 15^e arrondissement ;

Vu l'arrêté du Maire du 15^e arrondissement du 1^{er} août 2018 fixant la composition des Commissions Administratives Paritaires des corps de la Caisse des Ecoles du 15^e arrondissement ;

Considérant la consultation des organisations syndicales ;

Arrête :

Article premier. — Les élections générales pour la désignation des représentants du personnel au sein du Comité Technique de la Caisse des Ecoles du 15^e arrondissement de Paris, de la Commission Administrative Paritaire compétente à l'égard des corps de la Caisse des Ecoles du 15^e et de la Commission Consultative Paritaire de la Caisse des Ecoles du 15^e arrondissement de Paris, sont fixées au 6 décembre 2018. Les élections se dérouleront dans les locaux dépendant de la Mairie du 15^e arrondissement.

Art. 2. — Tous les électeurs sont appelés à voter à l'urne. Certains agents peuvent être admis à voter par correspondance dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Art. 3. — Les listes électorales au Comité Technique, à la Commission Administrative Paritaire et à la Commission Consultative Paritaire, seront affichées dans les cuisines et au siège de la Caisse des Ecoles du 15^e arrondissement du 5 au 17 octobre 2018.

Les réclamations contre ces listes devront être présentées au Service des ressources humaines au plus tard le 17 octobre 2018 au soir.

Art. 4. — Les listes de candidats, accompagnées des déclarations de candidatures au Comité Technique, à la Commission Administrative Paritaire et à la Commission Consultative Paritaire et des éventuelles professions de foi, devront être déposées, par le délégué de liste, contre récépissé, au Service des ressources humaines au plus tard le 25 octobre 2018 à 17 h.

Art. 5. — Les votes seront recueillis par le bureau central de vote qui est commun aux différentes élections prévues le 6 décembre 2018 dans le cadre du renouvellement général des instances représentatives de la fonction publique.

Le bureau de vote est composé d'un Président, d'un secrétaire, de 4 assesseurs (2 titulaires et 2 suppléants) désignés par chacune des organisations syndicales ayant déposé une liste de candidatures à au moins une élection.

Art. 6. — Le bureau central de vote sera ouvert de 10 heures à 16 heures.

Art. 7. — Les électeurs votent à bulletin secret pour une liste sans radiation, ni adjonction de noms, et sans modification, sous peine de nullité de bulletin.

Art. 8. — Le dépouillement des bulletins est effectué par le bureau central de vote dès la clôture du scrutin.

Art. 9. — La désignation des membres titulaires est faite à la proportionnelle avec attribution des restes à la plus forte moyenne.

Art. 10. — Le bureau de vote établit un procès-verbal pour chacune des opérations électorales. Un exemplaire du procès-verbal est affiché et le second est adressé sans délai au Préfet de Paris.

Art. 11. — Le Directeur de la Caisse des Ecoles du 15^e arrondissement est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2018

Philippe GOUJON

MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

Mairie du 4^e arrondissement. — Arrêté n° 04.18.09 donnant délégation de signature au Directeur Général des Services et à la Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie.

Le Maire du 4^e arrondissement,

Vu l'article L. 2511-16 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R. 123-168 du Code du commerce ;

Vu la délibération 0420180022 du conseil du 4^e arrondissement en date du 17 septembre 2018 autorisant M. Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement à signer les conventions d'occupation temporaire des salles de la Mairie d'arrondissement ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté n° 04-17-75 du 23 novembre 2017 est abrogé.

Art. 2. — La délégation de signature est donnée à Louis PERRET, Directeur Général des Services et à Sandrine DE HARO, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie du 4^e arrondissement à l'effet de signer les conventions d'occupation temporaire des équipements qui relèvent, selon l'article L. 2511-16 du CGCT, de la gestion du conseil d'arrondissement.

Art. 3. — Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la Mairie d'arrondissement prévus à cet effet. En outre, ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France et du Département de Paris ;
- Mme. la Maire de Paris ;
- M. le Directeur de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires ;
- M. le Directeur Général des Services de la Mairie du 4^e arrondissement ;
- Mme La Directrice Générale Adjointe de la Mairie du 4^e arrondissement.

Fait à Paris, le 18 septembre 2018

Ariel WEIL

Mairie du 4^e arrondissement. — Arrêté n° 04-18-11 portant attribution de fonctions à un Conseiller de Paris.

Le Maire du 4^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2511-28 et L. 2122-18 ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté n° 04-17-80 du 23 novembre 2017 est abrogé.

Art. 2. — M. Christophe GIRARD, Conseiller de Paris, Adjoint à la Maire de Paris en charge de la culture, est chargé, sous mon autorité, des questions relatives à la prévention, à la sécurité et à l'ordre public.

Art. 3. — Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la Mairie d'arrondissement prévus à cet effet. En outre, ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France et du Département de Paris ;

- Mme la Maire de Paris ;
- M. le Directeur de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires ;
- M. le Directeur Général des Services de la Mairie du 4^e ;
- l'intéressé nommément désigné ci-dessus.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2018

Ariel WEIL

Mairie du 4^e arrondissement. — Arrêté n° 04-18-12 portant attribution de fonctions à une Conseillère de Paris.

Le Maire du 4^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2511-28 et L. 2122-18 ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté n° 04-17-82 du 23 novembre 2017 est abrogé.

Art. 2. — Mme Karen TAÏEB ATTIAS, Conseillère de Paris, adjointe à la Maire de Paris est chargée, sous mon autorité, des questions relatives à la santé, au handicap, à la culture, à l'architecture et aux grands projets.

Art. 3. — Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la Mairie d'arrondissement prévus à cet effet. En outre, ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France et du Département de Paris ;
- Mme la Maire de Paris ;
- M. le Directeur de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires ;
- M. le Directeur Général des Services de la Mairie du 4^e ;
- l'intéressée nommément désignée ci-dessus.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2018

Ariel WEIL

Mairie du 4^e arrondissement. — Arrêté n° 04-18-13 portant attribution de fonctions à un Conseiller d'arrondissement.

Le Maire du 4^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2511-28 et L. 2122-18 ;

Arrête :

Article premier. — M. Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller d'arrondissement, est chargé, sous mon autorité des questions relatives à l'urbanisme, aux nouveaux usages, à l'innovation, à la participation citoyenne et à la modernisation de l'administration.

Art. 2. — Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la Mairie d'arrondissement prévus à cet effet. En outre, ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France et du Département de Paris ;
- Mme la Maire de Paris ;

- M. le Directeur de la Direction de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires ;
- M. le Directeur Général des Services de la Mairie du 4^e ;
- l'intéressé nommément désigné ci-dessus.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2018

Ariel WEIL

Mairie du 4^e arrondissement. — Arrêté n° 04-18-14 portant attribution de fonctions à un Adjoint au Maire.

Le Maire du 4^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2511-28 et L. 2122-18 ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté n° 04-17-78 du 23 novembre 2017 est abrogé.

Art. 2. — M. Boniface N'CHO, Adjoint au Maire, est chargé, sous mon autorité, des questions relatives au dialogue social et à la qualité du service public, à l'économie sociale et solidaire, au commerce et à la jeunesse et aux sports.

Art. 3. — Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la Mairie d'arrondissement prévus à cet effet. En outre, ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France et du Département de Paris ;
- Mme la Maire de Paris ;
- M. le Directeur de la Direction de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires ;
- M. le Directeur Général des Services de la Mairie du 4^e ;
- l'intéressé nommément désigné ci-dessus.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2018

Ariel WEIL

VILLE DE PARIS

URBANISME - DOMAINE PUBLIC

Mise à jour de l'état d'occupation des sols de la zone non ædificandi des anciennes fortifications de Paris.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 85-729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre des principes d'aménagement et notamment son article 42 ;

Vu l'arrêté municipal du 18 juin 1987 pris en application de la loi du 18 juillet 1985 susvisée et ses mises à jour ;

Vu l'état d'occupation des sols de la zone des anciennes fortifications de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'état d'occupation de la zone des anciennes fortifications de Paris est mis à jour au 30 septembre 2017 et figure en annexe au présent arrêté.

Art. 2. — L'état des espaces verts, aires de jeux, aires de sports et aires de loisirs créés dans le territoire parisien en compensation de la réalisation de constructions dans la zone des anciennes fortifications est mis à jour au 30 septembre 2017 et figure en annexe au présent arrêté.

Art. 3. — Le présent arrêté et ses annexes sont mis à la disposition du public à la Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — Service de l'innovation, de la stratégie et de l'urbanisme réglementaire — 121, avenue de France — 75639 Paris Cedex 13.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». Copie en sera adressée à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
Le Directeur de l'Urbanisme
Claude PRALIAUD

APPELS À PROJETS

Fixation de la composition du jury de l'appel à projets « Fabriquer à Paris — volet immobilier d'entreprise à destination des professionnels de l'immobilier ».

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement de consultation relatif à l'appel à projets « Fabriquer à Paris — volet immobilier d'entreprise à destination des professionnels de l'immobilier », notamment l'article 4.1 concernant le processus de sélection des projets lauréats ;

Arrête :

Article premier. — Le jury mentionné au point 4.1 du règlement de l'appel à projets susvisé « Fabriquer à Paris — volet immobilier d'entreprise à destination des professionnels de l'immobilier » est composé comme suit :

Président du jury :

Jean-Louis MISSIKA, Adjoint à la Maire de Paris chargé de l'urbanisme, de l'architecture, des projets du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité ou son-sa représentant-e.

Membres du jury :

— Frédéric HOCQUARD, Adjoint à la Maire de Paris chargé de la vie nocturne et de l'économie culturelle, en charge des métiers d'art, de la mode, du design et des commerces culturels ou son-sa représentant-e ;

— Carine SALOFF-COSTE, Directrice de l'Attractivité et de l'Emploi de la Ville de Paris ou son-sa représentant-e ;

— un-e représentant-e des Ateliers de Paris.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
La Secrétaire Générale de la Ville de Paris
Aurélié ROBINEAU-ISRAËL

RECRUTEMENT ET CONCOURS

Ouverture d'un recrutement de secrétaires médicaux-ales et sociaux-ales contractuel-le-s d'administrations parisiennes dans la spécialité médico-sociale.

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté, notamment son article 167 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 2017-1471 du 12 octobre 2017 instituant à titre expérimental un dispositif d'accompagnement des agent-e-s public-que-s recruté-e-s sur contrat à durée déterminée et suivant en alternance une préparation aux concours de catégorie A ou B de la fonction publique ;

Vu la délibération DRH 2011-16 des 28, 29 et 30 mars 2011 fixant les dispositions statutaires communes à divers corps d'administrations parisiennes de catégorie B ;

Vu la délibération DRH 2015-69 des 28, 29 et 30 septembre et 1^{er} octobre 2015 fixant le statut particulier applicable au corps des secrétaires médicaux-ales et sociaux-ales d'administrations parisiennes ;

Arrête :

Article premier. — Un recrutement de trois secrétaires médicaux-ales et sociaux-ales contractuel-le-s d'administrations parisiennes dans la spécialité médico-sociale est ouvert, à partir du 3 décembre 2018 pour 3 postes en vue de préparer le concours correspondant.

Art. 2. — Les candidat-e-s pourront s'inscrire par internet sur www.paris.fr, rubrique « Insertion, emploi et formations » du 15 octobre au 16 novembre 2018 inclus.

Pendant cette même période, les dossiers d'inscription pourront également être retirés et déposés contre la remise d'un accusé de réception à l'accueil du Bureau du recrutement 2, rue de Lobau, 75004 Paris, pendant les horaires d'ouverture (de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés) à cette même adresse. Les demandes d'inscriptions devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers d'inscriptions propres à ce recrutement et délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers par voie postale devront être accompagnés d'une enveloppe, format 32 x 22,5 cm libellée aux noms et adresse du-de la candidat-e et affranchie au tarif en vigueur pour 250 g.

Seuls seront pris en compte les dossiers d'inscription renvoyés ou déposés pendant la période d'inscription (délai de rigueur, le cachet de la Poste ou du Bureau du recrutement faisant foi).

Art. 4. — La composition de la Commission de sélection sera fixée par un arrêté ultérieur.

Art. 5. — La Directrice des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

La Sous-Directrice des Compétences

Céline LAMBERT

Fixation de la composition du jury du concours interne pour l'accès au corps des technicien-ne-s de tranquillité publique et de surveillance de la Commune de Paris, dans la spécialité surveillance, accueil et médiation.

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement de la fonction publique territoriale ;

Vu les délibérations DRH 2011-16 et DRH 2011-17 des 28, 29 et 30 mars 2011 fixant les dispositions statutaires communes à divers corps d'administrations parisiennes de catégorie B et l'échelonnement indiciaire applicable à ce corps ;

Vu la délibération DRH 2012-24 des 19 et 20 mars 2012 modifiée, fixant le statut particulier du corps des technicien-ne-s de tranquillité publique et de surveillance de la Commune de Paris ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2018 portant ouverture, à partir du 19 novembre 2018, d'un concours interne pour l'accès au corps des technicien-ne-s de tranquillité publique et de surveillance de la Commune de Paris dans la spécialité surveillance, accueil et médiation ;

Arrête :

Article premier. — Le jury du concours interne pour l'accès au corps des technicien-ne-s de tranquillité publique et de surveillance de la Commune de Paris, dans la spécialité surveillance, accueil et médiation ouvert, à partir du 19 novembre 2018, est constitué comme suit :

— M. Patrick LEBOWSKI, Chef du Service de la surveillance des jardins au Musée du Louvre, Président ;

— Mme Claire THILLIER, Cheffe de la circonscription 6-14 à la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Ville de Paris ;

— M. Sébastien AUDUREAU, Adjoint au chef du Bureau des carrières techniques à la Direction des Ressources Humaines de la Ville de Paris ;

— Mme Sandra COCHAIS, Conservatrice du cimetière parisien de Bagneux ;

— Mme Martine QUIGNARD, Adjointe au Maire de Lainville-en-Vexin ;

— M. Abel VINTRAUD, Conseiller municipal du Vésinet, Président suppléant.

Art. 2. — Les fonctions de secrétaire de jury seront assurées par M. Sébastien LE CARRER, secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administrations parisiennes à la Direction des Ressources Humaines (Bureau du recrutement).

Art. 3. — Le-la premier-ère membre titulaire de la Commission Administrative Paritaire n° 30, groupe 3, pourra représenter le personnel durant le déroulement des épreuves du concours.

Toutefois, il-elle ne pourra pas participer à l'attribution des notes ou aux délibérations du jury. En cas d'indisponibilité, il-elle pourra déléguer ses attributions à son-sa suppléant-e.

Art. 4. — La Directrice des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

La Sous-Directrice des Compétences

Céline LAMBERT

Fixation de la composition du jury des concours externe et interne pour l'accès au corps des secrétaires administratif-ve-s d'administrations parisiennes de classe normale dans la spécialité administration générale.

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agent-e-s de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération DRH 2011-16 des 28, 29 et 30 mars 2011 modifiée, fixant les dispositions statutaires communes à divers corps d'administrations parisiennes de catégorie B ;

Vu la délibération DRH 2011-21 des 28, 29 et 30 mars 2011 fixant le statut particulier applicable au corps des secrétaires administratif-ve-s d'administrations parisiennes ;

Vu la délibération DRH 2011-51 des 11 et 12 juillet 2011 fixant la nature des épreuves et le règlement des concours externe et interne et du 3^e concours d'accès au corps des secrétaires administratifs d'administrations parisiennes dans la spécialité administration générale ;

Vu l'arrêté du 6 septembre 2018 portant ouverture, à partir du 7 janvier 2019, d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des secrétaires administratif-ve-s d'administrations parisiennes de classe normale dans la spécialité administration générale ;

Arrête :

Article premier. — Le jury des concours externe et interne pour l'accès au corps des secrétaires administratif-ve-s d'administrations parisiennes de classe normale dans la spécialité administration générale ouverts, à partir du 7 janvier 2019, est constitué comme suit :

— M. Jean-Marc JOUY, Directeur Général des Services de la Ville du Plessis-Trévisé (94), Président du jury ;

— Mme Sylvie PAWLUK, Adjointe à la Sous-directrice des carrières à la Direction des Ressources Humaines de la Ville de Paris ;

— Mme Frédérique BAERENZUNG, Cheffe du Bureau du recrutement à la Direction des Ressources Humaines de la Ville de Paris ;

— M. Bruno CARLES, chargé de contrôle interne — risques/conformité — au Secrétariat Général de la Ville de Paris ;

— Mme Catherine LASSURE, Conseillère municipale du 18^e arrondissement de Paris, Présidente suppléante ;

— M. Didier SEGAL-SAUREL, Conseiller municipal de Pantin (93).

Art. 3. — Sont désignés en qualité d'examineur-ric-e-s et examinateur-ric-e-s spéciaux-ales pour assurer la conception et la correction des épreuves écrites de ces concours :

— M. Benoît BARATHÉ, Chef du Bureau des ressources humaines à la Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports de la Ville de Paris ;

— Mme Odile MICHELOT, Cheffe du Pôle juridique à la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris ;

— Mme Randjini RATTINAVELOU, Cheffe du Bureau des relations sociales et des conditions de travail à la Direction des Affaires Scolaires de la Ville de Paris ;

— Mme Isabelle LECOURTIER, Responsable de la Mission Contrôle de Gestion à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville de Paris ;

— Mme Géraldine AUZANNEAU, Cheffe du Bureau des personnels des bibliothèques à la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris.

Art. 4. — Un arrêté ultérieur désignera les examinateur-ric-e-s et examinateur-ric-e-s spéciaux-ales supplémentaires qui seront chargé-e-s de la correction des épreuves écrites de ces concours.

Art. 5. — Les fonctions de secrétaire de jury de ces concours seront assurées par M. Sébastien LE CARRER, secrétaire administratif de classe exceptionnelle à la Direction des Ressources Humaines (Bureau du recrutement).

Art. 6. — Le-la premier-ère membre titulaire de la Commission Administrative Paritaire n° 11, groupe 3, pourra représenter le personnel durant le déroulement des épreuves de ces concours. Toutefois, il-elle ne pourra pas participer au choix des sujets des épreuves, à la correction des copies, à l'attribution des notes ainsi qu'aux délibérations du jury. En cas d'indisponibilité, il-elle pourra déléguer ses attributions à son-sa suppléant-e.

Art. 7. — La Directrice des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

La Sous-Directrice des Compétences

Céline LAMBERT

Liste principale, par ordre de mérite, des candidats admis, au concours interne de technicien des services opérationnels, spécialité assainissement ouvert, à partir du 18 juin 2018, pour six postes.

1 — M. GIOMETTI Xavier

2 — M. MOULIN Bérenger

- 3 – M. BLOT Sébastien
- 4 – M. LEFEBVRE Matthieu
- 5 – M. QUÉRÉ Stéphane
- 6 – M. FERNANDES Frédéric.

Arrête la présente liste à 6 (six) noms.

Fait à Paris, le 2 octobre 2018

Le Président du Jury

Patrice MARCHAL

Liste complémentaire, par ordre de mérite, des candidats admis au concours interne de technicien des services opérationnels, spécialité assainissement ouvert, à partir du 18 juin 2018.

- 1 – M. PICHON Allan
- 2 – M. WAGNER Jacques.

Arrête la présente liste à 2 (deux) noms.

Fait à Paris, le 2 octobre 2018

Le Président du Jury

Patrice MARCHAL

Liste principale, par ordre de mérite, des candidats admis au concours externe de technicien des services opérationnels, spécialité assainissement ouvert, à partir du 18 juin 2018, pour deux postes.

- 1 – M. HOUHA Malik
- 2 – M. DETAIN Philippe.

Arrête la présente liste à 2 (deux) noms.

Fait à Paris, le 2 octobre 2018

Le Président du Jury

Patrice MARCHAL

Liste, par ordre de mérite, des candidates déclarées reçues au concours sur titre avec épreuve pour l'accès au corps des médecins (F/H) de la Ville de Paris dans le secteur Protection Maternelle et Infantile ouvert, à partir du 10 septembre 2018, pour trois postes.

- 1 – Mme DAVID – SORIN Aurore
- 2 – Mme WENDLING Geneviève
- 3 – Mme VEYRE Aurélia.

Arrête la présente liste à 3 (trois) noms.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2018

La Présidente du Jury

Elisabeth HAUSHERR

Liste complémentaire d'admission établie, par ordre de mérite, à l'issue du concours sur titre avec épreuve pour l'accès au corps des médecins (F/H) de la Ville de Paris ouvert, à partir du 10 septembre 2018,

afin de permettre le remplacement de candidates figurant sur la liste principale qui ne pourraient être nommées ou éventuellement de pourvoir des vacances d'emploi survenant dans l'intervalle de deux concours et dans la limite de deux ans.

- 1 – Mme BUSON Marie
- 2 – Mme DONNARS Florence
- 3 – M. BENISSA Mohamed-Rida.

Arrête la présente liste à 3 (trois) noms.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2018

La Présidente du Jury

Elisabeth HAUSHERR

RESSOURCES HUMAINES

Désignation des représentants du personnel devant faire partie du Comité d'accompagnement des pupilles des administrations parisiennes.

Décision :

Sont désignés en qualité de représentants du personnel pour faire partie du Comité d'accompagnement des pupilles des administrations parisiennes en 2017.

En qualité de membres titulaires :

C.G.T. :

- M. Patrick NEE, Assistance Publique ;
- M. Joël MARION, Ville de Paris ;
- Mme Christine SOLAIRE, Ville de Paris ;
- Mme Dely DELYON, CASVP.

F.O. :

- Mme Marie-Céline LESUPERBE, Ville de Paris.

C.F.T.C. :

- Mme Véronique ANDRE, Ville de Paris.

C.F.D.T. :

- Mme Marie-Pierre JEANNIN, Ville de Paris.

U.C.P. :

- Mme Nelly COUSIN, Ville de Paris.

Syndicat autonome UNSA :

- M. Serge POCAS LEITAO, Ville de Paris.

UNITE S.G.P./F.O. :

- M. Franck ROSSINI, Préfecture de Police ;
- M. Cédric LEROY, Préfecture de Police ;
- Mme Dolorès DAMBRIN, Préfecture de Police.

En qualité de membres suppléants :

C.G.T. :

- M. Frédéric AUBISSE, Ville de Paris ;
- Mme Jacqueline NORDIN, Ville de Paris ;
- Mme Andreia RIO ANDRE MENDES, Préfecture de Police ;

– Mme Maria DA COSTA PEREIRA, Ville de Paris.

F.O. :

– Mme Katty LAINE, Ville de Paris.

C.F.T.C. :

– M. Hervé TEMPIER, Ville de Paris.

C.F.D.T. :

– M. François VITSE, Ville de Paris.

U.C.P. :

– M. Claude DUBOURG, Ville de Paris.

Syndicat autonome UNSA :

– Mme Marie-Laure RISTERUCCI, Ville de Paris.

UNITE S.G.P./F.O. :

– Mme Claude BABOURAM, Préfecture de Police ;

– Mme Virginie DALENS, Préfecture de Police ;

– Mme Dalila BOUDADA, Préfecture de Police.

Fait à Paris, le 2 octobre 2018

Anne HIDALGO

Liste des représentant-e-s du personnel appelés à siéger au sein du Comité Technique de la Direction des Familles et de la Petite Enfance. – Modificatif.

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux comités techniques des Collectivités Territoriales et de leurs Etablissements publics ;

Vu la délibération du Conseil de Paris du 7, 8 et 9 juillet 2014 portant composition des comités techniques de la Commune et du Département de Paris ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2014 fixant la composition des Comités Techniques de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 2017 fixant la liste des représentant-e-s du personnel appelés à siéger au Comité Technique de la Direction des Familles et de la Petite Enfance ;

Arrête :

Article premier. — Considérant, en application de l'article 5 du décret n° 85-565 du 30 mai 1985, que Mme Christine LANDEMARRE, M. Arnault JOLLY, Mme Claudine DJAN-DIOMANDE et Mme Geneviève RICHARDOT ne remplissent plus les conditions d'éligibilité pour siéger en qualité de représentants du personnel au comité technique de la Direction des Familles et de la Petite enfance, la liste modifiée des représentant-e-s du personnel appelés à siéger au sein de cette instance s'établit comme suit :

En qualité de représentant-e-s titulaires :

– DERVAL Christine

– JACQUOT Frédérique

– ALCAIX Naouel

– FERNANDES-CAMACHO Nunzia

– BRUGIE Sylvie

– FERREIRA COLETA Colomba

– INGERT Annick

– JEANNIN Marie-Pierre

– BONNET Carla

– M'GUELLATI Dominique

– FAUVEL VOISINE Véronique

– BOUHRAOJA Nora

– MATTHEY-JEANTET Michèle.

En qualité de représentant-e-s suppléant-e-s :

– LULIN Patricia

– ROTH Sandra-Maria

– DA COSTA PEREIRA Maria

– THEMINE Christelle

– LELION Myriam

– BARBANCHON-MARTIN Marie-Pierre

– PROTEAU Emmanuelle

– THEVENET Laurence

– SCHALCK Claudine

– DEMATTEIS Philippe

– DJOUADI Yasmina

– TO NOËL Clémentine

– DURANTET Véronique.

Art. 2. — Les dispositions remplacent celles concernant les représentant-e-s du personnel au Comité Technique de la Direction des Familles et de la Petite Enfance figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté du 15 septembre 2017.

Art. 3. — La Directrice des Ressources Humaines et le Directeur des Familles et de la Petite Enfance sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

La Directrice des Ressources Humaines

Frédérique LANCESTREMERÉ

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

Arrêté n° 2018 T 13134 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rues Cortambert, de la Tour, Scheffer et Pasteur Marc Boegner, à Paris 16^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu le décret n° 2017-1175 du 18 juillet 2017 fixant les axes mentionnés au III de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, dans le cadre de travaux GRDF, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement gênant la circulation générale rues Cortambert, de la Tour, Scheffer et Pasteur Marc Boegner, à Paris 16^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 8 octobre 2018 au 31 janvier 2019 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

Du 8 octobre 2018 au 31 janvier 2019 :

- RUE CORTAMBERT, 16^e arrondissement, côté pair, entre le n° 6 et le n° 10, sur 8 places ;
- RUE CORTAMBERT, 16^e arrondissement, côté pair, entre le n° 14 et le n° 16 sur 5 places ;
- RUE CORTAMBERT, 16^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 18, sur une zone deux roues ;
- RUE CORTAMBERT, 16^e arrondissement, côté pair, entre le n° 20 et le n° 24 sur 5 places ;
- RUE CORTAMBERT, 16^e arrondissement, côté pair, entre le n° 26 et le n° 28 sur 1 place ;
- RUE CORTAMBERT, 16^e arrondissement, côté pair, entre le n° 30 et le n° 32 sur 3 places ;
- RUE CORTAMBERT, 16^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 34, sur 3 places.

Du 15 octobre 2018 au 31 janvier 2019 :

- RUE DE LA TOUR, 16^e arrondissement, côté pair, entre le n° 78 et le n° 80, sur 5 places ;
- RUE DE LA TOUR, 16^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 88, sur 3 places ;
- RUE DE LA TOUR, côté pair, entre le n° 90 et le n° 92, sur 2 places ;
- RUE DE LA TOUR, 16^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 94, sur 2 places ;
- RUE DE LA TOUR, 16^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 96, sur 2 places ;
- RUE DE LA TOUR, 16^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 96 bis et entre le n° 98 et le n° 100, sur 6 places.

Du 8 novembre 2018 au 31 janvier 2019 :

- RUE SCHEFFER, 16^e arrondissement, côté impair, entre le n° 57 et le n° 61 sur un emplacement de zone deux-roues motorisé ;
- RUE SCHEFFER, 16^e arrondissement, côté impair, entre le n° 51 et le n° 53 sur 2 places ;
- RUE SCHEFFER, 16^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 47, sur 2 places.

Du 15 octobre 2018 au 31 janvier 2019 :

- RUE SCHEFFER, 16^e arrondissement, côté pair, entre le n° 48 et le n° 54 sur 22 places ;
- RUE DU PASTEUR MARC BOEGNER, 16^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 4 sur 3 places ;
- RUE DU PASTEUR MARC BOEGNER, 16^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 2 sur 5 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois, ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Ouest*
Eric PASSIEUX

Arrêté n° 2018 T 13157 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement quai Voltaire, à Paris 7^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu le décret n° 2017-1175 du 18 juillet 2017 fixant les axes mentionnés au III de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal de chantier du 24 septembre 2018 cosigné par le représentant du Préfet de Police et le représentant de la Maire de Paris ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté municipal n° 2015 P 0030 du 26 avril 2016 désignant les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires de la carte de stationnement de modèle communautaire dans les voies de compétence municipale du 6^e ;

Considérant que des travaux de reprise de façade nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement quai Voltaire, à Paris 7^e ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 8 octobre au 14 décembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules QUAI VOLTAIRE, 7^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 15, sur 3 places et 1 emplacement réservé aux véhicules des personnes handicapées.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Les dispositions de l'arrêté n° 2015 P 0030 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne l'emplacement situé au droit du n° 15. Cet emplacement est reporté, à titre provisoire, au droit du n° 19.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Sud*

Magali CAPPE

Arrêté n° 2018 T 13170 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue du Douanier Rousseau, à Paris 14^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux d'étanchéité nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue du Douanier Rousseau, à Paris 14^e ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 8 octobre au 23 novembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DU DOUANIER ROUSSEAU, 14^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 7, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en

ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Sud*

Magali CAPPE

Arrêté n° 2018 T 13172 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Raymond Losserand, à Paris 14^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de la RATP nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Raymond Losserand, à Paris 14^e ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 29 octobre 2018 au 19 juillet 2019 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE RAYMOND LOSSERAND, 14^e arrondissement, côté impair, en vis-à-vis du n° 168 au n° 170, sur 6 places de stationnement et 1 zone deux-roues.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Sud*

Magali CAPPE

Arrêté n° 2018 T 13179 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale dans plusieurs voies du 10^e arrondissement. — Régularisation.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de voirie, nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation générale dans plusieurs voies, à Paris 10^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 1^{er} au 5 octobre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules :

— RUE LOUIS BLANC, 10^e arrondissement, depuis le carrefour RUE DU CHÂTEAU LANDON/RUE DE L'AQUEDUC vers et jusqu'au n° 54, RUE LOUIS BLANC ;

— RUE CAIL, 10^e arrondissement, côté pair, depuis le n° 24 vers et jusqu'au n° 2 ;

— RUE PHILIPPE DE GIRARD, 10^e arrondissement, côté pair, depuis le n° 32 vers et jusqu'au n° 18.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Centre*

Vincent GUILLOU

Arrêté n° 2018 T 13180 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue du Faubourg du Temple, à Paris 10^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris ;

Considérant que des travaux entrepris par la RATP pour la création d'un escalier pour la ligne 11, nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue du Faubourg du Temple, à Paris 10^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 8 au 29 octobre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DU FAUBOURG DU TEMPLE, 10^e arrondissement, depuis la RUE DE BELLEVILLE jusqu'à la RUE SAINT-MAUR.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Centre*

Vincent GUILLOU

Arrêté n° 2018 T 13182 modifiant, à titre provisoire, les règles de la circulation générale et du stationnement rue Caulaincourt, à Paris 18^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de levage pour l'installation d'une antenne de téléphonie nécessitent de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement rue Caulaincourt, à Paris 18^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 2 novembre 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE CAULAINCOURT, 18^e arrondissement, entre la RUE FRANCŒUR et la RUE JOSEPH DE MAISTRE, dans la nuit du 2 au 3 novembre 2018 de 22 h à 5 h.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours ni aux véhicules des riverains.

Une déviation est mise en place par les RUES FRANCŒUR, MARCADET, CARPEAUX, PLACE JACQUES FROMENT et RUE JOSEPH DE MAISTRE afin de rejoindre la RUE CAULAINCOURT en direction du BOULEVARD DE CLICHY.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE CAULAINCOURT, 18^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 51, sur 4 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Ces dispositions sont applicables aux détenteurs de la carte mobilité inclusion ou de la carte européenne de stationnement.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 sus-visé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

Arrêté n° 2018 T 13184 modifiant, à titre provisoire, les règles de la circulation générale et du stationnement rue des Saules, à Paris 18^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de création d'un branchement menés par ENEDIS nécessitent de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement rue des Saules, à Paris 18^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 5 au 30 novembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DES SAULES, 18^e arrondissement, entre la RUE DE L'ABREUVOIR et la RUE SAINT-VINCENT, le lundi 5 novembre et le vendredi 30 novembre 2018, de 8 h à 16 h.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours, ni aux véhicules des riverains.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DES SAULES, 18^e arrondissement, entre le n° 17 et le n° 21, sur 4 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Ces dispositions sont applicables aux détenteurs de la carte mobilité inclusion ou de la carte européenne de stationnement.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 sus-visé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

Arrêté n° 2018 T 13188 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue Poissonnière, à Paris 2^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Considérant que des travaux privés nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement rue Poissonnière, à Paris 2^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle de fin de travaux : le 15 décembre 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE POISSONNIÈRE, 2^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 2, sur la zone de livraisons.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Ventre*
Vincent GUILLOU

Arrêté n° 2018 T 13190 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation générale rue Bichat, à Paris 10^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de réfection de tapis entrepris par la voirie, nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation générale rue Bichat, à Paris 10^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 15 octobre au 9 novembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

- RUE BICHAT, 10^e arrondissement, côté impair, depuis le n° 37 jusqu'au n° 47 (14 places sur le payant) ;
- RUE BICHAT, 10^e arrondissement, côté pair, depuis le n° 38 jusqu'au n° 40 (12 places sur le payant).

Ces dispositions sont applicables du 15 octobre au 9 novembre 2018 inclus.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué RUE BICHAT, 10^e arrondissement, depuis l'AVENUE RICHERAND jusqu'à la RUE ALIBERT.

Cette disposition est applicable du 15 au 31 octobre 2018 inclus.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Centre*
Vincent GUILLOU

Arrêté n° 2018 T 13192 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation générale rue du Faubourg Saint-Denis, à Paris 10^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0291 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons périodiques sur les voies de compétence municipale, à Paris 10^e ;

Considérant que des travaux de réfection de tapis entrepris par la voirie, nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation générale rue du Faubourg Saint-Denis, à Paris 10^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 29 octobre au 5 novembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DU FAUBOURG SAINT-DENIS, 10^e arrondissement, côté pair, depuis le n° 46 jusqu'au n° 64 (6 places sur la zone de livraisons).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DU FAUBOURG SAINT-DENIS, 10^e arrondissement, depuis la RUE D'ENGHIEN jusqu'à la RUE DES PETITES ECURIES.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun

en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Centre*

Vincent GUILLOU

Arrêté n° 2018 T 13193 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation générale dans plusieurs voies du 10^e arrondissement.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux sur réseaux entrepris par ENEDIS-RACING, nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation générale dans plusieurs voies, à Paris 10^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 5 octobre au 16 novembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE DE DUNKERQUE, 10^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 2 (sur la zone de livraisons) ;

— RUE DE DUNKERQUE, 10^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 44 (sur la zone de livraisons) ;

— RUE DE DUNKERQUE, 10^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 4 (sur le payant).

Ces dispositions sont applicables du 29 octobre au 16 novembre 2018 inclus.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules :

— RUE D'ALSACE, 10^e arrondissement, entre la RUE LA FAYETTE et la RUE DE DUNKERQUE.

Cette disposition est applicable le 5 octobre 2018 de 8 h à 16 h.

— RUE D'ALSACE, 10^e arrondissement, côté impair, depuis le n° 45 jusqu'au n° 49.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Centre*

Vincent GUILLOU

Arrêté n° 2018 T 13194 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation générale rue des Petites Ecuries, à Paris 10^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de réfection de tapis entrepris par la voirie, nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation générale rue des Petites Ecuries, à Paris 10^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 6 au 11 novembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DES PETITES ÉCURIES, 10^e arrondissement, côté impair, depuis le n° 61 jusqu'au n° 39 (9 places sur le payant et 2 places sur la zone de livraisons).

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DES PETITES ÉCURIES, 10^e arrondissement, entre la RUE DU FAUBOURG POISSONNIÈRE et la RUE D'HAUTEVILLE.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun

en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Centre*

Vincent GUILLOU

Arrêté n° 2018 T 13195 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Broca, à Paris 13^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de ravalement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Broca, à Paris 13^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 15 octobre 2018 au 30 janvier 2019 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE BROCA, 13^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 97, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*L'Adjoint au Chef de la Section
Territoriale de Voirie Sud-Est*

Jérôme GUILLARD

Arrêté n° 2018 T 13196 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Labat, à Paris 18^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre de travaux réseau GRDF, il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Labat, à Paris 18^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 8 octobre 2018 au 26 octobre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE LABAT, 18^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 50, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Ces dispositions sont applicables aux détenteurs de la carte mobilité inclusion ou de la carte européenne de stationnement.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

Arrêté n° 2018 T 13197 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue du Dessous des Berges, à Paris 13^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté municipal n° 2014 P 0270 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons périodiques à Paris sur les voies de compétence municipale, à Paris 13^e ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la Société d'Assainissement de Paris, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue du Dessous des Berges, à Paris 13^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 29 octobre 2018 au 2 novembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE DU DESSOUS DES BERGES, 13^e arrondissement, côté impair, entre le n° 115 et le n° 117, sur 10 ml.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2014 P 0270 du 15 juillet 2014 susvisé sont provisoirement suspendues en ce qui concerne l'emplacement situé entre le n° 115 et le n° 117, RUE DU DESSOUS DES BERGES.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjoint au Chef de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Est*

Jérôme GUILLARD

Arrêté n° 2018 T 13207 modifiant, à titre provisoire, les règles de la circulation générale et du stationnement rue Tchaïkovski, à Paris 18^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de construction d'immeuble nécessitent de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement rue Tchaïkovski, à Paris 18^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2019 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE TCHAIKOVSKI, 18^e arrondissement, du 17 au 21 décembre 2018 et du 7 au 11 janvier 2019 et les 14 et 15 janvier 2019.

L'itinéraire cyclable sera également neutralisé et dévié aux mêmes dates.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours ni aux véhicules des riverains.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE TCHAIKOVSKI, 18^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 9, sur 8 places, du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2019 ;

— RUE TCHAIKOVSKI, 18^e arrondissement, en vis-à-vis du n° 9, sur 6 places, du 17 au 21 décembre 2018, du 7 au 11 janvier 2019 et les 14 et 15 janvier 2019.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 3. — Ces dispositions sont applicables aux détenteurs de la carte mobilité inclusion ou de la carte européenne de stationnement.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 6. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 7. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

Arrêté n° 2018 T 13209 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue du Faubourg Saint-Denis, à Paris 10^e. — Régularisation.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris ;

Vu l'arrêté n° 74-10716 du 4 décembre 1974 portant création et utilisation de voies de circulation réservées à certains véhicules ;

Considérant que des travaux d'entretien d'antenne entrepris par BOUYGUES, nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue du Faubourg Saint-Denis, à Paris 10^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 7 octobre 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DU FAUBOURG SAINT-DENIS, 10^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 156, entre la RUE DES DEUX GARES et la RUE LA FAYETTE, dans le couloir bus. Ceux-ci seront déviés dans la file de la circulation générale.

Cette disposition est applicable le 7 octobre 2018 de 9 h à 12 h.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Centre*

Vincent GUILLOU

Arrêté n° 2018 T 13218 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement dans plusieurs voies du 14^e arrondissement.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement dans plusieurs voies, à Paris 14^e ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 8 octobre au 14 décembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE DU FAUBOURG SAINT-JACQUES, 14^e arrondissement, côté impair, entre le n° 23 et le n° 57 ;

— RUE JEAN DOLENT, 14^e arrondissement, côté impair, entre le n° 29 et le n° 35 ;

— RUE MÉCHAIN, 14^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 20 ;

— RUE MÉCHAIN, 14^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 22 ;

— RUE MÉCHAIN, 14^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 15.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Sud*

Magali CAPPE

Arrêté n° 2018 T 13220 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue du Docteur Bourneville, à Paris 13^e. — Régularisation.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la SEMAPA, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue du Docteur Bourneville, à Paris 13^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 8 octobre 2018 au 31 décembre 2019 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit :

— RUE DU DOCTEUR BOURNEVILLE, 13^e arrondissement, côté impair, entre le n° 1, RUE DU DOCTEUR BOURNEVILLE et le n° 3, RUE DU DOCTEUR BOURNEVILLE, sur 2 places ;

— RUE DU DOCTEUR BOURNEVILLE, 13^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 2, RUE DU DOCTEUR BOURNEVILLE, sur 6 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjoint au Chef de la Section
Territoriale de Voirie Sud-Est*

Jérôme GUILLARD

Arrêté n° 2018 T 13221 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale boulevard de Clichy, à Paris 18^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté n° 2015 P 0060 du 26 avril 2016 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons (aires périodiques) sur les voies de compétence municipale, à Paris 18^e.

Considérant que, dans le cadre des travaux de renouvellement des réseaux GRDF, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale boulevard de Clichy, à Paris 18^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 15 octobre 2018 au 31 janvier 2019 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— BOULEVARD DE CLICHY, 18^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 16, sur 1 place taxi. Cette disposition est applicable du 15 octobre 2018 au 31 janvier 2019 ;

— BOULEVARD DE CLICHY, 18^e arrondissement, côté pair, au droit des n°s 30 à 38 et n° 48, sur 14 places, 2 zones de livraison et une zone 2 roues motorisés. Cette disposition est applicable du 22 octobre 2018 au 31 janvier 2019 ;

— BOULEVARD DE CLICHY, 18^e arrondissement, côté pair, au droit des n°s 50 à 56, n° 60 à 64, n° 68 et n° 70 à 74, sur 6 places, 2 zones de livraison, 1 zone 2 roues motorisés et 5 places Autolib'. Cette disposition est applicable du 29 octobre 2018 au 31 janvier 2019 ;

— BOULEVARD DE CLICHY, 18^e arrondissement, côté pair, au droit des n°s 90, n° 96 à 102, n° 104 à 110, sur 7 places, 2 zones de livraison et 2 zones 2 roues motorisés. Cette disposition est applicable du 12 novembre 2018 au 31 janvier 2019 ;

— BOULEVARD DE CLICHY, 18^e arrondissement, côté pair, au droit des n°s 110 à 118, sur 3 places. Cette disposition est applicable du 8 novembre 2018 au 31 janvier 2019.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2015 P 0060 susvisé sont provisoirement suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements réservés aux opérations de livraisons mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

Arrêté n° 2018 T 13223 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Nationale, à Paris 13^e. — Régularisation.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 412-28, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté municipal n° 2014 P 0350 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires de la carte de stationnement de modèle communautaire dans les voies de compétence municipale, à Paris 13^e ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la CPCU, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Nationale, à Paris 13^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 8 octobre 2018 au 21 décembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit :

— RUE NATIONALE, 13^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 113, sur 3 places ;

— RUE NATIONALE, 13^e arrondissement, côté impair, entre le n° 135 et le n° 137 bis, sur 8 places ;

— RUE NATIONALE, 13^e arrondissement, côté impair, entre le n° 153 et le n° 155, sur 4 places ;

— RUE NATIONALE, 13^e arrondissement, côté pair, entre le n° 168 et le n° 174, sur 7 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2014 P 0350 du 15 juillet 2014 susvisé sont provisoirement suspendues en ce qui concerne l'emplacement situé au droit du n° 135, RUE NATIONALE est transféré au n° 123 bis, RUE NATIONALE.

Art. 2. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué RUE NATIONALE, 13^e arrondissement, depuis la PLACE NATIONALE jusqu'à la RUE DU DOCTEUR VICTOR HUTINEL.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjoint au Chef de la Section
Territoriale de Voirie Sud-Est*

Jérôme GUILLARD

Arrêté n° 2018 T 13224 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement dans plusieurs voies du 7^e arrondissement.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de Gaz Réseau Distribution de France nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement dans plusieurs voies du 7^e arrondissement ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 22 octobre 2018 au 31 janvier 2019) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— AVENUE DE LA BOURDONNAIS, 7^e arrondissement, côté impair, entre le n° 1 et le n° 9, sur 8 places, libérées à l'avancement du chantier, du 19 novembre au 7 décembre 2018 ;

— AVENUE FRANCO-RUSSE, 7^e arrondissement, côté impair, entre le n° 1 bis et le n° 17, sur 31 places, libérées à l'avancement du chantier, du 29 octobre au 30 novembre 2018 ;

— AVENUE FRANCO-RUSSE, 7^e arrondissement, côté pair, en vis-à-vis du n° 17, sur 3 places, du 29 octobre au 30 novembre 2018 ;

— AVENUE RAPP, 7^e arrondissement, entre le n° 4 et le n° 12, sur 9 places, du 5 au 30 novembre 2018 ;

— AVENUE RAPP, 7^e arrondissement, côté impair, entre le n° 3 et le n° 7, sur 5 places, du 29 novembre au 15 décembre 2018 et du 15 au 31 janvier 2019 ;

— RUE DE L'UNIVERSITÉ, 7^e arrondissement, côté impair, entre le n° 207 et le n° 221, sur 22 places, libérées à l'avancement du chantier, du 22 octobre au 23 novembre 2018.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les Sections de voies mentionnées au présent article.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Sud*

Magali CAPPE

Arrêté n° 2018 T 13225 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue du Général Leclerc, à Paris 14^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Considérant que des travaux de voirie nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue du Général Leclerc, à Paris 14^e ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (date prévisionnelle : à compter du 22 octobre 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC, 14^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 112, sur une zone de livraison.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Sud*
Magali CAPPE

Arrêté n° 2018 T 13226 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale boulevard Vincent Auriol, place d'Italie, rue Albert Bayet et rue Godefroy, à Paris 13^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 412-28, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0271 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons périodiques sur les voies de compétence municipale, à Paris 13^e ;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0350 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires de la carte de stationnement de modèle communautaire dans les voies de compétence municipale, à Paris 13^e ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les

modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la RATP, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale boulevard Vincent Auriol, place d'Italie, rue Albert Bayet et rue Godefroy, à Paris 13^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 18 octobre 2018 au 1^{er} mars 2019 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit BOULEVARD VINCENT AURIOL, 13^e arrondissement, côté pair, entre le n° 172 et le n° 182, sur 15 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

L'emplacement situé au droit du n° 180, BOULEVARD VINCENT AURIOL, 13^e arrondissement réservé aux opérations de livraisons périodiques est déplacé, à titre provisoire, au droit du n° 21, RUE GODEFROY.

L'emplacement situé au droit du n° 182, BOULEVARD VINCENT AURIOL, 13^e arrondissement réservé au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires de la carte de stationnement de modèle communautaire est déplacé, à titre provisoire, au droit du n° 9, place d'Italie.

Les dispositions de l'arrêté n° 2014 P 0271 susvisé sont suspendues en ce qui concerne l'emplacement situé au droit du n° 180, BOULEVARD VINCENT AURIOL.

Les dispositions de l'arrêté n° 2014 P 0350 susvisé sont suspendues en ce qui concerne l'emplacement situé au droit du n° 182, BOULEVARD VINCENT AURIOL.

Art. 2. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué RUE ALBERT BAYET, 13^e arrondissement, depuis le BOULEVARD VINCENT AURIOL, côté impair, jusqu'au BOULEVARD VINCENT AURIOL, côté pair.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*L'Adjoint au Chef de la Section
Territoriale de Voirie Sud-Est*
Jérôme GUILLARD

Arrêté n° 2018 T 13227 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation rues Olivier Noyer et Hippolyte Maindron, à Paris 14^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-26, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de Gaz Réseau Distribution de France nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation rues Olivier Noyer et Hippolyte Maindron, à Paris 14^e ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (date prévisionnelle de fin : le 2 novembre 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

- RUE HIPPOLYTE MAINDRON, 14^e arrondissement, côté pair, en vis-à-vis du n° 41, sur 6 places ;
- RUE OLIVIER NOYER, 14^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 25, sur 3 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 2. — A titre provisoire, une mise en impasse est instaurée RUE OLIVIER NOYER, 14^e arrondissement, depuis la RUE LÉONIDAS vers et jusqu'à la RUE HIPPOLYTE MAINDRON.

Cette mesure s'applique de 8 h à 16 h.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Sud*

Magali CAPPE

Arrêté n° 2018 T 13230 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation rues du Commandeur et de la Saône, à Paris 14^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-26, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux d'Eau-de-Paris nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation rues du Commandeur et de la Saône, à Paris 14^e ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (date prévisionnelle de fin : le 2 novembre 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DU COMMANDEUR, 14^e arrondissement, côté impair, entre le n° 23 bis et le n° 33, sur 13 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 2. — A titre provisoire, une mise en impasse est instaurée RUE DE LA SAÛNE, 14^e arrondissement, depuis le n° 11 vers et jusqu'au n° 3.

Art. 3. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DE LA SAÛNE, 14^e arrondissement, depuis la RUE DU COMMANDEUR jusqu'au n° 3.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Sud*

Magali CAPPE

Arrêté n° 2018 T 13231 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation dans plusieurs voies du 14^e arrondissement.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-26, R. 411-8, R. 412-26, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux d'ENEDIS nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation dans plusieurs voies du 14^e arrondissement ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (date prévisionnelle de fin : le 15 décembre 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE D'ALÉSIA, 14^e arrondissement, côté pair, entre le n° 176 et le n° 182, sur 6 places, du 1^{er} au 31 octobre 2018 ;

— RUE DE GERGOVIE, 14^e arrondissement, côté impair, entre le n° 85 et le n° 87, sur 4 places et 1 zone de livraison, du 15 au 31 octobre 2018 ;

— RUE DE GERGOVIE, 14^e arrondissement, côté pair, en vis-à-vis du n° 85, sur 1 place, du 15 au 31 octobre 2018.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 2. — A titre provisoire, des mises en impasse sont instaurées :

— AVENUE VILLEMAMAIN, 14^e arrondissement, depuis la RUE RAYMOND LOSSERAND vers et jusqu'à la RUE D'ALÉSIA, du 11 au 31 octobre 2018 ;

— RUE DECRÈS, 14^e arrondissement, depuis la RUE DU MOULIN DE LA VIERGE vers et jusqu'à la RUE D'ALÉSIA, du 9 au 31 octobre 2018 ;

— RUE HIPPOLYTE MAINDRON, 14^e arrondissement, depuis la RUE DU MOULIN VERT vers et jusqu'à la RUE D'ALÉSIA, du 29 au 31 octobre 2018 ;

— RUE RAYMOND LOSSERAND, 14^e arrondissement, depuis la RUE DU MOULIN DE LA VIERGE vers et jusqu'à la RUE D'ALÉSIA, du 14 au 21 octobre 2018.

Art. 3. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DE L'OUEST, 14^e arrondissement, entre la RUE D'ALÉSIA et la RUE DU MOULIN DE LA VIERGE.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Cette mesure s'applique du 8 au 31 octobre 2018.

Art. 4. — A titre provisoire, il est interdit de tourner à gauche depuis la RUE D'ALÉSIA, 14^e arrondissement, vers la RUE DE GERGOVIE, du 7 novembre au 15 décembre 2018.

Art. 5. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 7. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Sud*

Magali CAPPE

Arrêté n° 2018 T 13237 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de la Bonne, à Paris 18^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux Eau de Paris de traitement de fissure sur le réservoir de Montmartre, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de la Bonne, à Paris 18^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 19 octobre 2018 au 21 décembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE LA BONNE, 18^e arrondissement, au droit du n° 2 le long du mur du Carmel à partir de la RUE DU CHEVALIER DE LA BARRE, sur 6 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun

en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

Arrêté n° 2018 T 13238 interdisant la circulation générale dans les souterrains Champerret et Dauphine, à Paris 17^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu le procès-verbal de chantier du 3 octobre 2018 cosigné par le représentant du Préfet de Police et le représentant de la Maire de Paris ;

Vu le décret n° 2017-1175 du 18 juillet 2017 fixant les axes mentionnés au III de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 23 octobre 2018 au 5 novembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite SOUTERRAIN CHAMPERRET, 17^e arrondissement, dans les deux sens du 23 octobre 2018 au 5 novembre 2018.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation est interdite PASSAGE SOUTERRAIN HENRI GAILLARD, 16^e arrondissement, dans le sens extérieur du 23 octobre 2018 au 5 novembre 2018.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section des Tunnels,
des Berges et du Périphérique*

Didier LANDREVIE

Arrêté n° 2018 T 13244 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue du Docteur Tuffier et rue de l'Interne Loëb, à Paris 13^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 412-28, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la société BOUYGUES TELECOM, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue de l'Interne Loëb et rue du Docteur Tuffier, à Paris 13^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 28 octobre 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit :

— RUE DE L'INTERNE LOËB, 13^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 22, sur 2 places ;

— RUE DU DOCTEUR TUFFIER, 13^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 16, sur 6 places ;

— RUE DU DOCTEUR TUFFIER, 13^e arrondissement, côté impair, en vis-à-vis du n° 16, sur 3 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation est interdite RUE DE L'INTERNE LOËB, 13^e arrondissement, depuis le n° 20, RUE DE L'INTERNE LOËB jusqu'au n° 26.

Art. 3. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué RUE DU DOCTEUR TUFFIER, 13^e arrondissement, depuis la RUE DE L'INTERNE LOËB jusqu'à la RUE DES PEUPLIERS.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 6. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 7. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun

en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjoint au Chef de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Est*

Jérôme GUILLARD

Arrêté n° 2018 T 13254 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation générale rues du Mail et Montmartre, à Paris 2^e. — Régularisation.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de levage d'une climatisation entrepris par une société privée, nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation générale rue du Mail et Montmartre, à Paris 2^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 7 octobre 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DU MAIL, 2^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 10, 2 places sur le payant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 1260 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE MONTMARTRE, 2^e arrondissement, sauf aux riverains, accès parking.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun

en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Centre*

Vincent GUILLOU

Arrêté n° 2018 T 13256 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Esquirol, à Paris 13^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de réfection d'un immeuble, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Esquirol, à Paris 13^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 8 octobre 2018 au 5 juillet 2019 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE ESQUIROL, 13^e arrondissement, côté impair, entre le n° 31 et le n° 33, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjoint au Chef de la Section
Territoriale de Voirie Sud-Est*

Jérôme GUILLARD

Arrêté n° 2018 T 13258 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue d'Alexandrie, à Paris 2^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 11087 du 23 août 1994 instituant les sens uniques à Paris ;

Considérant que des travaux de dépose de sanisette entrepris par la société JC DECAUX, nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue d'Alexandrie, à Paris 2^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 10 octobre 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE D'ALEXANDRIE, 2^e arrondissement.

Cette disposition est applicable le 10 octobre 2018 de 7 h à 9 h.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Centre*

Vincent GUILLOU

Arrêté n° 2018 T 13268 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Claude Decaen, à Paris 12^e. — Régularisation.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de ravalement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Claude Decaen, à Paris 12^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 9 octobre 2018 au 10 octobre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE CLAUDE DECAEN, au droit du n° 51, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 octobre 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjoint au Chef de la Section
Territoriale de Voirie Sud-Est*

Jérôme GUILARD

DÉPARTEMENT DE PARIS

APPELS À PROJETS

Liste des projets, par ordre de classement, retenus par la commission de sélection pour la création d'un service médico-social à caractère expérimental d'accompagnement des seniors parisiens. — Avis.

Séance du 1^{er} octobre 2018 à 10 h

Avis de classement

Après examen des dossiers présentés et auditions des différents candidats à l'appel à projet publié le 25 juin 2018 en vue de la création d'un service médico social à caractère expérimental d'accompagnement des seniors parisiens.

Rang de classement	
1/2	Projet retenu : Paris les aînés d'abord Porté par les Petits Frères des pauvres AGE ; Autonomie Paris Saint-Jacques ; Lulu dans ma rue
2/2	Groupe SOS Séniors

Conformément à l'article R. 313-6-2 du Code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la Commission.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui, le cas échéant, sera prise par la Mairie de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental.

Fait à Paris, le 2 octobre 2018

Pour le Département de Paris

La Présidente

Léa FILOCHE

RESSOURCES HUMAINES

Organisation des élections générales pour la désignation des représentants du personnel au sein des Commissions Administratives Paritaires Locales, Départementales, Commissions Consultatives Paritaires et du Comité Technique d'Etablissement des Etablissements Départementaux de la Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Santé.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2003-655 du 18 juillet 2003 modifié, relatif aux Commissions Administratives Paritaires Consultatives Locales et Départementales de la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu le décret n° 2014-821 du 18 juillet 2014 relatif au Comité Technique d'Etablissement des Etablissements Publics Sociaux et Médico-sociaux ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2018 relatif aux Commissions Consultatives Paritaires compétentes à l'égard des agents contractuels de la fonction publique hospitalière ;

Vu les articles R. 315-27 et suivant du Code de l'action sociale et des familles relatifs aux établissements publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 juin 2018 fixant la date des élections pour le renouvellement des Commissions Administratives Paritaires Locales-Départementales, des Commissions Consultatives Paritaires et du Comité Technique d'Etablissement des Etablissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 ;

Arrête :

Article premier. — Les élections générales pour la désignation des représentants du personnel au sein des Commissions Administratives Paritaires Locales, Départementales, Commissions Consultatives Paritaires et du Comité Technique d'Etablissement des Etablissements Départementaux de la Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Santé auront lieu le :

Judi 6 décembre 2018.

Art. 2. — Une section de vote est instituée dans chaque établissement, un arrêté ultérieur en fixera la composition.

Art. 3. — Le jour du scrutin, les sections de vote seront ouvertes aux horaires indiqués en annexe n° 1.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris »

Art. 5. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 3 octobre 2018

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental
et par délégation,

La Sous-Directeur des Ressources

Laurent DJEZZAR

Annexe 1 — Sections de vote pour le scrutin du 6 décembre 2018

Adresse de la section de vote	Horaires d'ouverture
C.E.F.P d'Alembert 150, avenue Thibault de Champagne, 77144 Montevrain	8 h — 17 h
Centre d'Orientation Scolaire et Professionnelle d'Annet sur Marne Château d'Evry 77410 Claye Souilly	8 h — 17 h
CEFP de Benerville 14940 Blonville sur Mer	8 h — 17 h
Centre Educatif Dubreuil 13, rue de Chartres, 91400 Orsay	8 h — 17 h
CEFP Le Notre Domaine de Pinceloup 78120 Sonchamp	8 h — 17 h
EDASEOP 9, Jean-Baptiste Dumas, 75017 Paris	8 h — 17 h
Foyer Melingue 22, rue Levert, 75020 Paris	6 h 30 — 15 h 30
Centre Michelet 235-237, rue de Tolbiac, 75013 Paris	6 h 30 — 15 h 30
Centre parental Ledru Rollin 44-46, avenue Lombart, 92260 Fontenay-aux-Roses	8h — 17h
Foyer des Récollets 5, passage des Récollets, 75010 Paris	6 h 30 — 15 h 30
M.A.E E.Roosevelt 30-40, rue Paul Maurice, 75020 Paris	6 h 30 — 15 h 30
Foyer Tandou 15-19, rue Tandou, 75019 Paris	8 h — 17 h
C.E.F.P de Villepreux 4, rue Amédée Brocard, 78450 Villepreux	8 h — 17 h

Organisation du scrutin pour la désignation des représentant·e·s du personnel au sein du Comité Technique d'Etablissement des Etablissements Départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris. — Fixation du nombre de représentants du personnel appelés à siéger au sein de ce Comité.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2014-821 du 18 juillet 2014 relatif au Comité Technique d'Etablissement des Etablissements Publics Sociaux et Médico-Sociaux ;

Vu le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 juin 2018 fixant la date des élections pour le renouvellement des Commissions Administratives Paritaires Locales-Départementales, des Commissions Consultatives Paritaires et du Comité Technique d'Etablissement des Etablissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 ;

Arrête :

Article premier. — Le scrutin pour la désignation des représentant-e-s du personnel au sein du Comité Technique d'Etablissement des Etablissements Départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris aura lieu le 6 décembre 2018.

Art. 2. — Compte tenu du nombre d'agents des établissements départementaux au 1^{er} janvier 2018, les représentants du personnel appelés à siéger au comité technique d'établissement des établissements départementaux sont au nombre de :

— Dix (10) représentants titulaires et dix (10) représentants suppléants.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 4. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 3 octobre 2018

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental
et par délégation,

La Sous-Directeur des Ressources

Laurent DJEZZAR

Organisation du scrutin pour la désignation des représentant-e-s du personnel au sein des Commissions Administratives Paritaires des Etablissements Départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris. — Fixation du nombre de sièges à pourvoir pour chaque Commission.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2003-655 du 18 juillet 2003, modifié, relatif aux Commissions Administratives Paritaires Consultatives Locales et Départementales de la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 juin 2018 fixant la date des élections pour le renouvellement des Commissions Administratives Paritaires Locales-Départementales, des Commissions Consultatives Paritaires et du Comité Technique d'Etablissement des Etablissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 ;

Vu le décret n° 2018-732 du 21 août 2018 relatif au classement indiciaire applicable aux corps des conseillers en économie sociale et familiale, des éducateurs de jeunes enfants, des éducateurs techniques spécialisés, des assistants socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière ;

Arrête :

Article premier. — Le scrutin pour la désignation des représentant-e-s du personnel au sein des Commissions Administratives Paritaires des Etablissements Départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris aura lieu le 6 décembre 2018.

Art. 2. — Compte tenu des effectifs des établissements départementaux constatés au 1^{er} janvier 2018, le nombre de sièges à pourvoir pour chaque Commission est fixé comme suit :

Personnels de cat A :

CAP 2 (personnels de cat A des Services de soins, de service médico-techniques et des services sociaux) : trois (3) titulaires/trois (3) suppléants.

Personnels de cat B :

CAP 5 (personnels des services de soins, des services médico-technique et des services sociaux) : deux (2) titulaires/deux (2) suppléants.

CAP 6 (personnels d'encadrement administratifs et des secrétariats médicaux) : un (1) titulaire/un (1) suppléant.

Personnels de cat C :

CAP 7 (personnels techniques, ouvriers, conducteurs ambulanciers et personnels d'entretien et de salubrité) : trois (3) titulaires/trois (3) suppléants.

CAP 8 (personnels des Services de soins, des services médico-technique et des services sociaux) : trois (3) titulaires / trois (3) suppléants.

CAP 9 (personnels administratifs) : deux (2) titulaires/deux (2) suppléants.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 4. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 3 octobre 2018

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental
et par délégation,

La Sous-Directeur des Ressources

Laurent DJEZZAR

**DÉPARTEMENT DE PARIS -
CENTRE D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE PARIS**

RECRUTEMENT ET CONCOURS

Arrêté n° 2018-180408 portant modification du nombre de postes ouverts au concours sur titres d'assistants socio-éducatifs — spécialité : éducateur spécialisé Titre IV.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental
et Présidente du Conseil d'Administration
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu, ensemble, la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 16 ; la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ; et la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, notamment son article 30 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-9 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 93-101 du 19 janvier 1993 modifié, relatif à l'accès des ressortissants des autres Etats membres de la Communauté Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen à certains corps de la fonction publique hospitalière ;

Vu les articles R. 123-39 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté en date du 13 mars 2018 portant délégation de la signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, à Mme Florence POUYOL, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 30 mars 2018 portant délégation de la signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, à M. Jean-Paul RAYMOND, Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Vu le décret n° 93-652 du 26 mars 1993 portant statut particulier des assistants socio-éducatifs de la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 2014 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours sur titres permettant l'accès aux corps des assistants socio-éducatifs, des conseillers en économie sociale et familiale, des éducateurs techniques spécialisés, des éducateurs de jeunes enfants et des moniteurs éducateurs de la fonction publique hospitalière ;

Arrête :

Article premier. — L'article 1^{er} de l'arrêté n° 2018-180379 du 31 août 2018 portant sur le nombre de postes ouverts au concours sur titres d'assistants socio-éducatifs — spécialité : éducateur spécialisé Titre IV, est modifié comme suit : le nombre de candidats qui pourront être déclarés admis à l'emploi considéré est fixé à 6 pour le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) et 27 pour le Département de Paris (DASES).

Art. 2. — Le chef du service des ressources humaines du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 octobre 2018

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil
d'Administration
du Centre d'Action Sociale
de la Ville de Paris
et par délégation,

*Le Chef du Service
des Ressources Humaines*

Sébastien LEFILLIATRE

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation
de Conseil Départemental
et par délégation,

*Le Sous-Directeur
des Ressources de la Direction
de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*

Laurent DJEZZAR

PRÉFECTURE DE POLICE

TRANSPORT - PROTECTION DU PUBLIC

Arrêté n° 2018 P 12853 instituant une piste cyclable bidirectionnelle rue de Rivoli, à Paris 4^e.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-25 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-00801 du 24 juillet 2017 relatif sites énoncés au II de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-00802 du 24 juillet 2017 relatifs aux axes participant à la sécurité de Paris, mentionnés au IV de l'article L. 2512-14 du Code général des Collectivités Territoriales et sur lesquels la Maire de Paris exerce la Police de la circulation et du stationnement après avis du Préfet de Police ;

Considérant que la rue de Rivoli, dans sa partie comprise entre la rue de la Coutellerie et la rue de Lobau, à Paris dans le 4^e arrondissement, relève de la compétence du Préfet de Police conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2017 susvisé ;

Considérant que la Ville de Paris encourage l'usage de modes de déplacements actifs ;

Considérant que la création de voies réservées aux cycles permet d'en faciliter la circulation dans des conditions sécurisées ;

Considérant que la rue de Rivoli constitue un axe permettant la continuité des itinéraires cyclables du réseau express vélo parisien Est-Ouest ;

Arrête :

Article premier. — Il est institué une piste cyclable bidirectionnelle RUE DE RIVOLI, 4^e arrondissement, côté impair, dans sa partie comprise entre la RUE DU RENARD et la RUE DES ARCHIVES.

Les cycles circulant sur cette voie en sens inverse de la circulation générale sont tenus d'emprunter les pistes cyclables.

Art. 2. — Les dispositions définies par le présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police, la Directrice de la Voirie et des Déplacements et le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 17 septembre 2018

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
*Le Directeur des Transports
et de la Protection du Public*
Antoine GUERIN

Arrêté n° 2018 P 13043 modifiant les règles de stationnement dans l'avenue Gabriel et la rue du Cirque, à Paris 8°.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-00801 du 24 juillet 2017 relatif aux sites énoncés au II de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'avenue Gabriel et la rue du Cirque, à Paris dans le 8° arrondissement, relèvent de la compétence du Préfet de Police conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2017 susvisé ;

Considérant que la dépose et la reprise des clients de l'hôtel La Réserve Paris situé au n° 42, avenue Gabriel, à Paris dans le 8° arrondissement, s'effectuent dans des conditions difficiles ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'organiser les arrêts en interdisant le stationnement au droit de l'hôtel précité ;

Considérant qu'il convient de faciliter les opérations de manutention de l'hôtel La Réserve Paris en créant des emplacements réservés aux livraisons dans la rue du Cirque ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit AVENUE GABRIEL, 8° arrondissement, au droit du n° 42.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — L'arrêt et/ou le stationnement est interdit RUE DU CIRQUE, 8° arrondissement, au droit du n° 1, sur 30 mètres linéaires, sauf aux véhicules de livraison.

Tout arrêt et/ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 3. — L'arrêté n° 2015-00316 du 8 avril 2015 modifiant les règles de stationnement dans l'AVENUE GABRIEL et la RUE DU CIRQUE, à Paris dans le 8° arrondissement, est abrogé.

Art. 4. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police, la Directrice de la Voirie et des Déplacements et le Directeur de la Prévention, de la Sécurité

et de la Protection de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 octobre 2018

Pour le Préfet de Police,
et par délégation,
*Le Directeur des Transports
et de la Protection du Public*
Antoine GUERIN

Arrêté n° 2018 T 13177 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Albert, à Paris 13°.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-00801 du 24 juillet 2017 relatif aux sites énoncés au II de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la rue Albert, dans sa partie comprise entre la rue de Tolbiac et la rue Jean Fautrier, relève de la compétence du Préfet de Police conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2017 susvisé ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité et le bon déroulement du chantier de la société ORANGE pendant la durée des travaux sur le réseau réalisés par l'entreprise Oise BTP au droit du n° 57, rue Albert, à Paris dans le 13° arrondissement (durée prévisionnelle des travaux : jusqu'au 5 octobre 2018) ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire, rue Albert, 13° arrondissement, au droit du n° 57, sur 2 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police, la Directrice de la Voirie et des Déplacements et le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 octobre 2018

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
*Le Sous-Directeur des Déplacements
et de l'Espace Public*
Guillaume QUENET

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION

Arrêté n° 2018/3118/00014 modifiant l'arrêté modifié n° 2015-00134 du 3 février 2015 portant composition de la Commission Consultative Paritaire compétente à l'égard des agents techniques d'entretien de la Préfecture de Police.

Le Préfet de Police,

Vu l'arrêté n° 2015-00134 du 3 février 2015 fixant composition de la Commission Consultative Paritaire compétente à l'égard des agents techniques d'entretien de la Préfecture de Police ;

Vu le départ de Mme Afef MANSER, cheffe de Pôle propreté et hygiène au service des affaires immobilières, à compter du 14 septembre 2018 ;

Vu le message électronique du service des affaires immobilières en date du 13 septembre 2018 par lequel il est procédé au remplacement de Mme MANSER par Mme Rachida EL FILALI, cheffe du bureau de la logistique immobilière ;

Sur proposition du Directeur des Ressources Humaines ;

Arrête :

Article premier. — Dans le tableau figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté n° 2015-00134 du 3 février 2015, susvisé, *les mots* :

« M. Jean GOUJON, adjoint au chef du Service de gestion des personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés, Direction des Ressources Humaines » *sont remplacés par les mots* : « M. Bajy RIAHI, Chef du bureau du dialogue social, des affaires statutaires et indemnitaires au service de gestion des personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés de la sous-direction des personnels de la Direction des Ressources Humaines ».

Et *les mots* :

« Mme Afef MANSER, cheffe de Pôle propreté et hygiène au service des affaires immobilières » *sont remplacés par les mots* : « Mme Rachida EL FILALI, cheffe du bureau de la logistique immobilière au service des affaires immobilières ».

Art. 2. — Le Préfet, Secrétaire Général pour l'administration de la Préfecture de Police et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 octobre 2018

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

David CLAVIÈRE

COMMUNICATIONS DIVERSES

APPELS À PROJETS

Appel à projet relatif à des Espaces de vente « Fabriqué à Paris » – Animations de Noël – Parvis de l'Hôtel de Ville, à Paris 4^e. – Avis.

I. Présentation du contexte de l'appel à projet :

La Ville de Paris envisage d'animer le parvis de l'Hôtel de Ville avec des animations de Noël du 14 décembre 2018 au 6 janvier 2019.

Ces animations seront composées d'une forêt de sapins, de deux attractions ludiques gratuites (un petit train et un manège) et de six chalets de produits alimentaires et de produits autour de la thématique de Noël.

En 2017, la Ville de Paris a lancé un label millésimé « Fabriqué à Paris », pour des produits, dans le but de promouvoir la diversité et la richesse de la fabrication parisienne.

Ce label distingue des produits dont le caractère local du processus de fabrication ou de transformation (Paris intramuros) est avéré. Il s'agit de produits dont la fabrication ou la dernière transformation ayant abouti à la création d'un produit nouveau a été effectuée dans un atelier parisien et dont la valeur ajoutée a été majoritairement réalisée, à Paris.

Ce label ayant pour objectif de valoriser et promouvoir la richesse et le dynamisme de cette fabrication locale, la Ville de Paris souhaite donc dédier 3 chalets aux labellisés « Fabriqué à Paris ».

C'est dans ce cadre que la Ville de Paris lance le présent appel à projet pour ces 3 chalets destinés aux labellisés « Fabriqué à Paris ». Le présent appel à projet ne concerne donc ni les 3 autres chalets, ni les autres animations.

Cette mise en valeur s'inscrit de plus dans une politique municipale durable et respectueuse de l'environnement et de la valorisation du fabriqué à Paris.

Les chalets feront l'objet d'une exploitation commerciale par leurs occupants. La Ville de Paris n'accordera aucun versement pour les prestations réalisées.

II. Conditions générales de l'occupation du domaine public :

1. Description des chalets mis à disposition des occupants et modalités d'occupation du site :

Le Parvis de l'Hôtel de Ville sera aménagé par les services municipaux conformément à la description figurant en annexe.

La Ville de Paris met à disposition de l'occupant 3 chalets de vente en bois, d'une dimension de 2,50 m x 3 m chacun :

- 1 espace de vente 15 m² (2 chalets) destinés à accueillir des objets labellisés ;
- 1 espace de 7,5 m² (1 chalet) destiné à accueillir des produits alimentaires labellisés.

Ces deux espaces de vente devront être pourvus des personnels nécessaires. Ils seront suffisamment approvisionnés et maintenus en parfait état de présentation.

Dans le cadre du projet d'animation prévu sur le Parvis de l'Hôtel de Ville, la Ville pourra mettre à disposition les moyens techniques suivants :

- un container maritime 10 pieds pour le stockage : ce container ne peut donner lieu, en lui-même, à une exploitation économique. Les modalités de sa mise à disposition seront précisées ultérieurement lors de la préparation de la manifestation ;
- un accès électrique, étant précisé que la consommation électrique sera à la charge de l'organisateur. Le chalet sera équipé d'un interrupteur ; 2 points lumière led ; 3PC 16 A et un chauffage 9 Kw maximum ;
- un éclairage (à préciser par la DICOM) ;
- du matériel destiné à accueillir les visiteurs (rudo picnic' mange debout).

Il sera procédé à un inventaire exhaustif contradictoire des équipements fournis par la Ville de Paris, en présence de l'occupant, lors de leur livraison et lors de leur restitution, à la fin de l'opération. L'occupant s'engage à remplacer tout mobilier manquant et à prendre à sa charge les coûts de remise en état des équipements détériorés.

Le site sera gardienné par la Ville de Paris en dehors des horaires d'ouverture.

Aucun travaux d'aménagement, de modification ou d'ajout sur les chalets ne pourront y être réalisés sans l'accord préalable de la Ville de Paris.

2. Régime d'occupation du domaine public :

Les espaces mis à disposition appartiennent au domaine public de la Ville de Paris, la convention d'occupation privative du domaine public à conclure à l'issue de la présente consultation est un contrat administratif.

La convention est accordée intuitu personae à l'occupant, à charge pour lui de trouver, le cas échéant, des sous-occupants eux-mêmes labellisés en « Fabriqué à Paris » (la liste vous sera transmise à votre demande au mail suivant : dae-labelfabrique@paris.fr). Celui-ci dispose du droit d'exploiter, à titre privatif, temporaire et précaire, l'emplacement mis à disposition exclusivement pour l'installation de l'activité commerciale décrite dans son projet, à l'exclusion de toute autre structure destinée à la vente ou à la consommation.

L'ensemble des règles d'occupation est précisé par la convention signée par l'occupant.

La Ville de Paris se réserve le droit de contrôler le respect de la destination du domaine public.

3. Entretien des espaces mis à disposition :

L'occupant prend les espaces mis à disposition dans l'état où ils se trouvent et tels que décrits dans le constat contradictoire, sans aucun recours possible contre la Ville de Paris et sans que celle-ci puisse être astreinte, pendant toute la durée de la convention, à exécuter des réparations ou travaux.

Il s'engage à maintenir et à rendre ces espaces mis à disposition dans le plus parfait état d'entretien et de propreté et devra prendre toutes les mesures nécessaires pour gérer ses propres déchets ainsi que ceux éventuellement générés par ses clients autour de son activité.

Tout dommage éventuel causé par l'occupant au patrimoine et domaine municipal, qui serait constaté par les services de la Ville de Paris, fera l'objet d'une remise en l'état initial par celle-ci, aux frais de l'occupant fautif.

Les candidats décriront dans leur proposition les mesures qu'ils prennent pour maintenir les conditions de propreté des espaces mis à disposition.

4. Occupation du site :

Il appartient à l'occupant de veiller au bon déroulement des animations commerciales, selon les plages horaires définies. Un dispositif antifumée des matériels doit être utilisé.

Tous les déchets produits doivent être évacués par l'occupant.

L'occupant veille à inscrire ses activités sur le domaine public mis à disposition dans une perspective de développement durable et précise dans sa proposition les mesures prises à cet égard.

5. Obligations financières :

— Redevances :

Conformément à l'arrêté du 25 avril 2018 relatif à la fixation des redevances applicables aux emplacements commerciaux durables et aux activités commerciales organisées à titre temporaire sur le domaine public municipal, la redevance est fixée forfaitairement en fonction de la durée et de la surface d'implantation et selon un tarif correspondant à la zone de commercialité. Dans le cas présent, sur la base d'une occupation de 24 jours, le montant serait de 535,95 € pour chaque chalet soit un total de 1 607.85 € pour les 3 chalets.

Ce prix comprend l'occupation de l'espace public et la taxe de déblaiement. L'ajout de jours de montage et de démontage doit être anticipé.

— Dépenses de fonctionnement et d'investissement :

L'occupant fait son affaire de l'ensemble des dépenses relatives à l'organisation et à la gestion de son activité.

— Fluides :

L'accès à l'eau n'est pas fourni.

— Assurances :

L'occupant contracte toutes les assurances nécessaires à l'exercice de son activité sur le domaine public et à la garantie des espaces qui lui sont mis à disposition par la Ville de Paris.

— Impôts, taxes et contributions :

L'occupant supporte seul toutes les contributions, taxes et impôts de toute nature afférents à l'organisation et à la gestion de son activité.

6. Durée de la convention :

La convention court au minimum du 14 décembre 2018 au 6 janvier 2019 avec l'ajout éventuel de jours d'installation et de démontage.

7. Litiges :

Les contestations qui peuvent s'élever entre l'occupant et la Ville de Paris au sujet de l'application de la convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Paris.

III. Organisation de la consultation :

1. Présentation des candidatures et proposition :

Les candidats sont invités à fournir leur dossier de candidature complet, rédigé en langue française, comprenant une déclaration de candidature et ses propositions concernant l'occupation temporaire de ces trois espaces mis à sa disposition, ainsi que l'ensemble des pièces figurant dans la « partie 2 » du présent document.

Les candidats doivent présenter une proposition pour l'ensemble des 3 chalets.

Le dossier ainsi constitué devra être déposé directement contre récépissé ou envoyé par pli recommandé avec accusé de réception postal à :

Mairie de Paris, Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, Bureau du design, de la mode, et des métiers d'art., 30, rue du Faubourg Saint-Antoine, 75012 Paris.

Le dossier pourra être déposé en mains propres à l'adresse ci-dessus :

— du lundi au vendredi entre 9 h 30 et 12 h 30 et entre 14 h 30 et 16 h 30.

Le dossier devra être déposé sous enveloppe fermée portant mention « Candidature et propositions pour des chalets fabrique à Paris — animations de Noël place de l'Hôtel de Ville de Paris », accompagné du nom, de la raison ou dénomination sociale du candidat.

Cette enveloppe contiendra la totalité des pièces du dossier.

Le dossier devra parvenir à l'adresse ci-dessus au plus tard le 29 octobre 2018 à 12 heures.

Seuls les dossiers reçus avant la date et l'heure limites de dépôt fixées ci-dessus seront examinés. Les dossiers remis après la date et l'heure limites de dépôt seront retournés aux candidats, sans avoir été ouverts.

2. Questions :

Les candidats peuvent poser des questions sur le présent appel à projet à la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi par courriel à l'adresse suivante.... Au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des projets.

3. Choix de l'occupant :

Les candidats présenteront leur projet en veillant à fournir les éléments mentionnés dans la « partie 2 » du présent document.

— Analyse des propositions :

A l'expiration du délai de réception des candidatures et des propositions, celles-ci seront examinées par la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi.

Il est précisé que la Ville n'est tenue par aucun délai pour la désignation de l'occupant et qu'elle se réserve, en outre, le droit de ne pas donner suite à la consultation. Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats, quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

La sélection sera rendue publique le 10 novembre, une convention d'occupation temporaire du domaine public sera signée avec le candidat retenu.

Documents à fournir par le candidat :

1. *Déclaration de candidature :*

Le candidat fournira une déclaration de candidature comprenant obligatoirement :

- une fiche descriptive indiquant sa dénomination, sa forme juridique, son siège social ;
- la liste des dirigeants et/ou des personnes ayant qualité pour engager le candidat ;
- les statuts de l'Association et le certificat de dépôt en Préfecture si le candidat est une Association ;
- un extrait K-bis du Registre du Commerce et des Sociétés en cours de validité si le candidat est une société ;
- tous documents relatifs à ses références professionnelles ;
- le candidat certifiera que les renseignements fournis sont exacts.

2. *Proposition du candidat :*

Le candidat présentera son projet de la façon la plus détaillée possible.

Il pourra apporter toute information qu'il jugera utile pour la bonne compréhension de son dossier et la mise en perspective des conditions d'exploitation.

Il devra dans la mesure du possible fournir un visuel présentant les produits proposés et l'aménagement des chalets mis à disposition.

La Ville de Paris tient à disposition des candidats les noms et coordonnées des entreprises dont les produits ont été labellisés en 2017 afin qu'il puisse entrer en contact avec elles.

– Intérêt du projet :

Le candidat décrira précisément l'activité qu'il entend développer dans le cadre de son projet et fournira à ce titre :

- les moyens qu'il entend mettre en œuvre afin de répondre aux exigences liées à l'entretien et l'occupation du site ainsi qu'au niveau environnemental ;
- un compte d'exploitation prévisionnel de son activité, en investissement et équipement.

– Dossier technique :

Le candidat fournira un dossier technique et de sécurité complet, comportant notamment :

- un descriptif technique de ses installations ;
- les coordonnées de la ou les personnes qui seraient chargées de la mise en œuvre de la convention.

URBANISME

Avis aux constructeurs

L'attention des constructeurs est appelée sur la nécessité d'attendre l'issue du délai d'instruction de leur demande d'autorisation d'urbanisme avant d'entreprendre les travaux soumis à autorisation ou à déclaration préalable. En effet, d'une part leur demande peut être rejetée dans ce délai et d'autre part l'absence de réponse au terme de ce délai vaut parfois rejet implicite.

Passer outre à cette obligation constitue une infraction passible de sanctions pénales.

Lexique

Arrondissement – Références et numéro du dossier – Lieu des travaux – Nom du pétitionnaire – Nom et adresse de l'architecte – Objet de la pétition.

Surface créée : surface de plancher créée.

Surface supprimée : surface de plancher supprimée.

S.T. : Surface du Terrain.

I.S.M.H. : Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

M1 : 1^{er} permis modificatif.

M2 : 2^e permis modificatif (etc.).

Liste des demandes de permis d'aménager déposées entre le 1^{er} septembre et le 15 septembre 2018.

13^e arr. (PA-075-113-18-V0003). – Quai d'Ivry, quai Panhard et Levassor. – Pét. : Mme MOREY Sandrine, SEMAPA. – Aménagement des espaces publics du quai d'Ivry et du quai Panhard et Levassor entre le Pont National et la limite communale d'Ivry. – Date d'enregistrement : 04-09-2018.

15^e arr. (PA-075-115-18-V0004). – Quai André Citroën. – Pét. : Mme BERNEDE Carine, MAIRIE DE PARIS – D.E.V.E. SPA. – Réaménagement du terre-plein central quai André Citroën entre l'avenue Emile Zola et la rue du Docteur Keller. – Date d'enregistrement : 12-09-2018.

Liste des demandes de permis de construire déposées entre le 1^{er} septembre et le 15 septembre 2018.

2^e arr. (PC-075-102-15-V0039-M03). – 18 au 24, rue Daunou, 25 au 29, boulevard des Capucines. – Pét. : Mme PERRIN Agnès, S.C.I. MURS HÔTEL DAUNOU CAPUCINES CHEZ VINCI IMMOBILIER PROMOTION. – Arch. : M. BOURSTIN Frédéric, 6, esplanade de la Manufacture, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX. – Modifications ponctuelles, création de conduits de ventilation, réaménagement paysager, modification de l'édicule d'ascenseur en toiture, redistribution des 4 niveaux de sous-sol, modification des trémies d'ascenseurs et d'escaliers et des menuiseries extérieures et garde-corps sur rue et cour. Modificatif aux PC n^{os} 075-102-15-V-0039, 075-102-15-V-0039 et M 01 et 075-102-15-V-0039 T 02 délivrés les 22-04-2016, 01-09-2017 et 27-10-2017. – Date d'enregistrement : 04-09-2018.

3^e arr. (PC-075-103-18-V0016). – 65, rue Meslay. – Pét. : M. SCHNEIDER Pierre, S.E.M. R.I.V.P. – Arch. : M. ROUX Philippe, 163, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 PARIS. – Restructuration et réhabilitation d'un ensemble immobilier avec ravalement des façades et remplacement des menuiseries extérieures. – Date d'enregistrement : 05-09-2018.

5^e arr. (PC-075-105-18-V0024). – 53, boulevard Saint-Germain. – Pét. : M. CHATELAIN Laurent, CABINET GID. – Ravalement sur la façade côté rue. Monument historique inscrit le 13-03-1972. – Date d'enregistrement : 14-09-2018.

7^e arr. (PC-075-107-18-V0040). – 2, rue Oudinot, 56, rue Vaneau. – Pét. : M. GALIPPE Paul Jean Loup, JLP GALIPPE OBJETS D'ART. – Arch. : M. STADLER Olivier, 220, rue du Faubourg Saint-Martin, 75010 PARIS. – Changement de destination d'un local artisanal (Boulangerie) à rez-de-chaussée et sous-sol en commerce (Galerie d'art) avec modification ponctuelle de la devanture côté rue Oudinot et création d'un escalier et d'un élévateur PMR entre le sous-sol et le rez-de-chaussée. Surface créée : 4,50 m². Surface démolie : 14 m². – Date d'enregistrement : 03-09-2018.

8^e arr. (PC-075-108-15-V0040-T04). — 19 au 21, avenue George V, 5, impasse du Docteur Jacques Bertillon. — Pét. : M. FRAPET Grégory, PRIMONIAL CAPIMMO. — Arch. : M. VELGHE Kévin, 1, rue de Normandie, 75003 PARIS. — Surélévation d'un niveau partiel d'un bâtiment de bureau de 3 étages sur 2 niveaux de sous-sols, sur rue et cour, avec végétalisation de la toiture-terrasse, dépose des façades pour reconstruction avec réaménagement des entrées et implantation d'un escalier reliant le rez-de-chaussée au sous-sol, après démolition partielle de plancher. Surface supprimée : 44 m². Surface créée : 88 m². S.T. : 2 324 m². — Date d'enregistrement : 06-09-2018.

8^e arr. (PC-075-108-18-V0044). — 29, rue François I^{er}, 21, rue de la Trémoille. — Pét. : M. GUILBERT Romain, S.A.S. VIAPRIMA. — Arch. : S.A. ARCHITECTURE SPACE, 111, rue Molière, 94200 IVRY-SUR-SEINE. — Changement de destination de bureau en commerce et habitation du R - 1 au R + 1 avec création et modification de menuiseries extérieures au rez-de-chaussée, suppression et création d'escaliers et réaménagement intérieur. Surface démolie : 22 m². S.T. : 725 m². — Date d'enregistrement : 04-09-2018.

8^e arr. (PC-075-108-18-V0045). — 12, rue Royale. — Pét. : M. LASSIAZ Laurent, CLUBS BY JOA. — Arch. : M. BILLIOTTE Olivier, 13, rue Jaques Louvel Tessier, 75010 PARIS. — Réaménagement d'un immeuble de commerce en totalité et fermeture de trémies sur plusieurs niveaux. Surface créée : 36,80 m². — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

8^e arr. (PC-075-108-18-V0047). — 2, avenue de Messine, 55, rue de Miromesnil. — Pét. : M. CARTALADE Georges, S.C.I. HALION. — Arch. : ATELIER D'ARCHITECTURE ALTER EGO, 92, boulevard de Charonne, 75020 PARIS. — Fermeture de trémies d'escalier, d'une courette du 1^{er} au 6^e étage et transformation de 2 garages en logement avec remplacement des menuiseries extérieures à rez-de-chaussée sur cour. Surface créée : 95 m². — Date d'enregistrement : 13-09-2018.

9^e arr. (PC-075-109-16-V0035-M01). — 44 au 48, rue Saint-Lazare. — Pét. : Mme WEILL Astrid, S.A. GGVIÉ c/o GROUPEAMA IMMOBILIER. — Arch. : STE RDAI ARCHITECTURE, 13, rue du Mail, 75002 PARIS. — Ajustement des cotes toiture au droit de l'édicule de l'ascenseur, modification de la façade sur rue, réaménagement intérieur et création au R - 2 d'un local d'archives. Modificatif au PC n° 075-109-16-V-0035 autorisé le 23-12-2016. — Date d'enregistrement : 04-09-2018.

10^e arr. (PC-075-110-15-P0035-M01). — 8 au 16 B, rue de Dunkerque, 2 au 10, place Napoléon III, 110, rue de Maubeuge. — Pét. : M. MIGNOT Patrick, EPIC SNCF / GARES ET CONNEXIONS. — Arch. : M. BONNEFILLE François, 16, avenue d'Ivry, 75647 PARIS CEDEX 13. — Modification de la façade, redistribution des locaux de l'angle Sud-Ouest de la gare, modification de la cuve du système incendie au niveau R - 1 et des zones de contrôles du niveau R + 1. Monument Historique inscrit le 15-01-1975. Surface supprimée : 139 m². Surface créée : 972 m². S.T. : 43 624 m². Modificatif au PC n° 075-110-15-P-0035 délivré le 10-03-2016. — Date d'enregistrement : 10-09-2018.

10^e arr. (PC-075-110-18-V0031). — 31, rue du Faubourg Saint-Denis, 3, rue de l'Echiquier. — Pét. : Mme SCHWOERER Hélène, EPIC PARIS HABITAT OPH. — Arch. : M. DE CERTEAU Olivier, 13, rue Chapon, 75003 PARIS. — Restructuration d'un bâtiment de 6 étages sur sous-sol de commerce et d'habitation avec extension du 1^{er} au 4^e étage sur rue, remplacement des appentis dans la cour par un abri poubelles, démolition de l'oriel au 1^{er} étage, isolation thermique par l'extérieur des façades, création d'une plateforme technique et modification de la toiture sur cour, ravalement des façades, remplacement des menuiseries extérieures, des fenêtres de toit, réfection de la couverture sur rue et cour et redistribution des locaux. Surface à supprimer : 5 m². Surface créée : 29 m². — Date d'enregistrement : 06-09-2018.

10^e arr. (PC-075-110-18-V0032). — 80 au 82, rue de l'Aqueduc, 261, rue du Faubourg Saint-Martin. — Pét. : M. DONNOT Kévin. — Changement de destination d'un local de stockage en habitation (1 logement créé) avec mise en place d'une façade vitrée. — Date d'enregistrement : 06-09-2018.

11^e arr. (PC-075-111-17-V0074-T01). — 32, rue Alexandre Dumas. — Pét. : ZRIBI Jacques, AD 32. — Arch. : M. PICQUENARD Gilbert, 75, rue de Paris, 94340 JOINVILLE LE PONT. — Transfert de la S.A.S. 32 DUMAS INVEST à la S.A.S. AD 32. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

11^e arr. (PC-075-111-17-V0078-T01). — 75 au 75 T, rue de Charonne. — Pét. : M. BOUSQUET Guy, S.C.I. CHARONNE 2015. — Arch. : M. MARINET Frédéric, 4, impasse Charles Petit, 75011 PARIS. — Changement de destination d'un immeuble d'artisanat en bureaux avec création d'un entresol et d'un niveau R - 1, modification des façades et création d'un patio paysagé. Surface créée : 809 m². Surface supprimée : 250 m². — Date d'enregistrement : 06-09-2018.

11^e arr. (PC-075-111-18-V0041). — 19, rue du Grand Prieuré. — Pét. : M. BRANGER Maxime, S.A.R.L. JARIMO. — Arch. : S.A.R.L. AR ARCHITECTURE, 21, rue Cujas, 75005 PARIS. — Surélévation partielle d'un local de bureau. Surface créée : 73,45 m². Surface supprimée : 5,40 m². — Date d'enregistrement : 06-09-2018.

11^e arr. (PC-075-111-18-V0042). — 155, rue de Charonne. — Pét. : M. HIRSCHENHAUT Stéphane, S.N.C. TEAM 155. — Arch. : M. MAROL Vincent, 130, avenue de Verdun, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX. — Surélévation d'un niveau d'un bâtiment R + 9, avec changement de destination du 9^e étage de bureau en habitation. — Date d'enregistrement : 11-09-2018.

11^e arr. (PC-075-111-18-V0043). — 44 au 46, rue Faidherbe, 94 au 96, rue de Charonne. — Pét. : M. YAPOUDJIAN Eric, FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT. — Arch. : M. DURON Sébastien, 3, rue Thimonnier, 75009 PARIS. — Extension d'un bâtiment à usage d'habitation (foyer centre d'hébergement pour femmes) du R + 1 au R + 5 sur cour avec réaménagement intérieur. Surface créée : 90 m². S.T. : 3 767 m². — Date d'enregistrement : 11-09-2018.

11^e arr. (PC-075-111-18-V0044). — 65, rue Léon Frot. — Pét. : M. OTA Makoto, S.A.S. KDDI FRANCE. — Arch. : M. BREWIN Adrian, 97, rue Réaumur, 75002 PARIS. — Réhabilitation d'un immeuble de bureaux. — Date d'enregistrement : 11-09-2018.

12^e arr. (PC-075-112-18-V0037). — 34 au 36, avenue Daumesnil, 6 au 8, rue Legraverend. — Pét. : M. TIBI Simon, S.C.I. ILANA EL. — Arch. : M. BARBERO Frank, 30, rue Rottembourg, 75012 PARIS. — Surélévation de 3 étages d'un bâtiment de 2 étages de bureaux et commerce avec végétalisation en toiture-terrasse, ravalement des façades et aménagement d'un local vélos sur une surface de commerce à rez-de-chaussée. Surface créée : 574 m². Hauteur du projet : 19 m. — Date d'enregistrement : 04-09-2018.

13^e arr. (PC-075-113-15-V0037). — 16, rue de Tolbiac. — Pét. : M. THEIL Anthony. — ATH TEST DOC DAACT EN LIGNE. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

14^e arr. (PC-075-114-17-V0038-T01). — 88, boulevard Arago, 3 au 5, rue Méchain. — Pét. : M. LOT Remi, S.A. MMA IARD. — Arch. : A+C ARCHITECTE ET CONTRACTANT Hamid Bahamou, 25, avenue Mozart, 75016 PARIS. — Transfert. — Date d'enregistrement : 06-09-2018.

14^e arr. (PC-075-114-18-V0043). — 21, rue Gazan. — Pét. : Mme ORS Véronique, S.A.S. GID. — Arch. : M. BOEGNER Didier, 5, rue Bonaparte, 75006 PARIS. — Réfection de la couverture et ravalement de la tête de pignon gauche sur rue et cour. Monument Historique inscrit les 17 mai et 29-07-2013. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

14^e arr. (PC-075-114-18-V0044). — 20, rue Saint-Yves. — Pét. : M. DE LANGSDORFF Florian. — Arch. : M. DE LANGSDORFF Florian, 15, rue Guy Moquet, 75017 PARIS. — Construction d'un bâtiment R + 4 à destination d'habitation sur un niveau de sous-sol suite à démolition d'un bâtiment R + 1. Surface démolie : 115 m². Surface créée : 352 m². S.T. : 144 m². — Date d'enregistrement : 10-09-2018.

14^e arr. (PC-075-114-18-V0045). — 174, avenue du Maine. — Pét. : M. BIED-CHARRETON Olivier Frédéric. — Arch. : Mme MARTINEZ PECHEUX Hélène, 1-3, rue Brézin, 75014 PARIS. — Construction d'un bâtiment à usage d'habitation du rez-de-chaussée au R + 1 suite à démolition d'un atelier en fond de cour. Surface démolie : 116 m². Surface créée : 168 m². — Date d'enregistrement : 14-09-2018.

15^e arr. (PC-075-115-18-V0049). — Avenue de la Porte Brancion. — Pét. : M. REY Jean-Philippe, S.A.S. 3J. — Arch. : HARDEL LE BIHAN ARCHITECTES, 40, rue de Paradis, 75010 PARIS. — Construction d'un bâtiment R + 4 à destination de centre de sport et de commerce au rez-de-chaussée. Surface créée : 2 588 m². — Date d'enregistrement : 05-09-2018.

15^e arr. (PC-075-115-18-V0050). — 2 au 32, rue Lucien Bossoutrot, 2 au 20, rue du Général de Boissieu, 7 au 23, rue du Général de Boissieu. — Pét. : Mme KOELF Armelle, S.A.R.L. AUX TROIS PRESIDENTS. — Arch. : S.A.S. WILMOTTE ET ASSOCIES, 68, rue du Faubourg Saint-Antoine, 75012 PARIS. — Création d'une pergola à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 14-09-2018.

16^e arr. (PC-075-116-18-P0057). — 15 au 25, rue Wilhem, 9 au 17, rue Chardon-Lagache, 23 au 57, rue Mirabeau. — Pét. : Mme COSTA Anne, AP-HP – HÔPITAL SAINTE-PERINE. — Arch. : Mme DREUX Laurence, 81, rue Saint-Charles, 75015 PARIS. — Installation en façade sur cour d'un escalier extérieur d'accès à la toiture-terrasse depuis le rez-de-chaussée et mise en place de garde-corps et de jardinières en toiture-terrasse sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 03-09-2018.

16^e arr. (PC-075-116-18-V0056). — 148 au 154, quai Louis Blériot, 2 au 18, rue Van Loo, 147, avenue de Versailles. — Pét. : Mme SCHWOERER Hélène, PARIS HABITAT. — Arch. : M. LAGARDE Fabrice, 30, allée Vivaldi, 75012 PARIS. — Construction d'un bâtiment d'habitation (25 logements sociaux) et crèche (55 berceaux) de 4 étages sur 1 niveau de stationnement souterrain après démolition partielle et reconstruction de ses dalles haute et basse (92 au lieu de 186 places de stationnement), pose de panneaux solaires thermiques (20 m²), végétalisation en toiture-terrasse, démolition de 12 boxes de stationnement sur cour et d'un local poubelles sur rue. Surface créée : 2 533 m². Hauteur du projet : 15 m. S.T. : 6 153 m². — Date d'enregistrement : 03-09-2018.

16^e arr. (PC-075-116-18-V0058). — 12, villa Souchier. — Pét. : M. ROSENFELD Emmanuel. — Arch. : M. HEINRICH VON SPONECK, 9, rue Legraverend, 75013 PARIS. — Remplacement des fenêtres existantes par des menuiseries bois avec double vitrage, remplacement des garde-corps avec suppression de ceux en plexiglas, déplacement de l'entrée principale, agrandissement d'une cour anglaise, démolition et déplacement de la cage d'escalier, démolition de l'aile latérale avec restructuration et surélévation, création de jours de souffrance en pavé de verre (bâtiment principal et aile latérale) et aménagement des espaces verts avec végétalisation du toit de l'aile latérale d'un immeuble d'habitation. Surface créée : 64,23 m². Surface démolie : 49,70 m². — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

16^e arr. (PC-075-116-18-V0059). — 63, allée de Longchamp 63. — Pét. : M. MENUT Georges, S.A.S. PAVILLON DE LA GRANDE CASCADE. — Arch. : M. RICHARD Florent, 60, rue Saint-André des Arts, 75006 PARIS. — Réhabilitation de deux bâtiments à usage de commerce au sein du Bois de Boulogne, réfection des couvertures, remplacement des menuiseries extérieures et des bâches, travaux d'accessibilité, plantation d'arbres et aménagement de places de stationnement. Surface créée : 156 m². — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

16^e arr. (PC-075-116-18-V0060). — 57 au 57 B, rue Spontini, 5, rue Thiers. — Pét. : M. FARGEON Sylvain, SIMVEST. — Arch. : M. DUVILLIER Quentin, 10, rue des Bluets, 75011 PARIS. — Construction d'un bâtiment de 5 étages sur 1 niveau de sous-sol d'habitation (4 logements créés) et de bureaux après démolition d'un bâtiment de bureaux de 1 étage et sous-sol partiel, démolition du mur de clôture, extension du rez-de-chaussée au 2^e étage avec toiture-terrasse accessible du bâtiment de bureaux R + 3 existant, ravalement des façades, remplacement des menuiseries extérieures, réfection de la couverture, création d'une verrière, suppression de 2 fenêtres de toit et création d'un châssis de désenfumage en toiture sur rue et cour. Surface à supprimer : 232 m². Surface créée : 806 m². S.T. : 290 m². Hauteur du projet : 19 m. — Date d'enregistrement : 14-09-2018.

17^e arr. (PC-075-117-14-V0058-M03). — 116 B au 118, rue de Tocqueville. — Pét. : S.N.C. 118, RUE DE TOCQUEVILLE. — Arch. : FERNIER ET ASSOCIES, 3, rue Le Nôtre, 75016 PARIS. — Modification des passages des organes techniques et de sécurité en toitures-terrasses inaccessibles et intégration architecturale de ces éléments. Modificatif aux PC n^{os} 075-117-14-V-0058, 075-117-14-V-0058-T01 et 075-117-14-V-0058-M02, délivrés les 15-06-2015, 19-10-2015 et 07-06-2017. — Date d'enregistrement : 04-09-2018.

17^e arr. (PC-075-117-18-V0052). — 2 au 4, rue Ernest Gouin, 14 au 26, rue Boulay, 79, rue de La Jonquièrre. — Pét. : M. GEOFFRAY Patrick, VILLE DE PARIS – DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS. — Arch. : M. DANANCHER Alain, 4, rue Martel, 75010 PARIS. — Réhabilitation partielle des locaux de la piscine Bernard Lafay avec modification de la façade à rez-de-chaussée sur rue pour déplacement de l'entrée, création d'un auvent, aménagement d'une rampe pour personnes à mobilité réduite, abattage et replantation de 3 arbres, extension de l'édicule de locaux pour le personnel sur le solarium, redistribution des locaux et remplacement des menuiseries et portes sur rues et cour. Surface à supprimer : 3 m². Surface créée : 29 m². — Date d'enregistrement : 03-09-2018.

17^e arr. (PC-075-117-18-V0053). — 6 au 8, rue Saint-Ferdinand. — Pét. : Mme DANANT Lyne, S.C.I. SAINT-FERDINAND. — Arch. : Mme FRANÇOIS Emmanuelle, 26, rue Boussingault, 75013 PARIS. — Surélévation de deux niveaux d'une construction existante R + 2 à destination de commerce et de bureau, modification des liaisons verticales, création d'un ascenseur du rez-de-chaussée au R + 3, modification des façades, création d'une terrasse en toiture et changement de destination partielle de commerce en bureau au rez-de-chaussée. Surface démolie : 199,40 m². Surface créée : 173,95 m². S.T. : 649 m². — Date d'enregistrement : 11-09-2018.

17^e arr. (PC-075-117-18-V0055). — 2, avenue Stéphane Mallarmé. — Pét. : M. CAQUINEAU Gérard, ASSOCIATION DIOCESAINE DE PARIS. — Arch. : M. MONTAUFFIER Hervé, 141, boulevard Murat, 75016 PARIS. — Création d'un plancher intérieur au-dessus de la crypte, modification de l'entrée côté boulevard de la Somme et installation d'une porte vitrée dans le narthex sur le parvis de l'avenue Stéphane Mallarmé. Surface créée : 48 m². — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

18^e arr. (PC-075-118-18-V0014-T01). — 14, rue Duc. — Pét. : Mme BRUN-COSME Joëlle Andrée. — Arch. : M. BIRIOTTI Roger, 2, place du Marché Sainte-Catherine, 75004 PARIS. — Transfert. — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

18^e arr. (PC-075-118-18-V0047). — 12, rue de Jessaint, 1, rue Stephenson. — Pét. : Mme SCHWOERER Hélène, PARIS HABITAT OPH. — Arch. : M. GILLOT, 66, rue des Cascades, 75020 PARIS. — Réhabilitation d'un bâtiment de R + 6 sur un niveau de sous-sol à destination de commerce au rez-de-chaussée et d'habitation avec démolitions de planchers, ravalement et isolation des façades, création d'un local vélos et d'ordures ménagères et d'un ascenseur, végétalisation d'un mur pignon, redistribution des logements, modification des

façades, fermeture des courettes et réfection de la couverture. Surface démolie : 81,89 m². Surface créée : 102,70 m². S.T. : 189 m². — Date d'enregistrement : 06-09-2018.

18^e arr. (PC-075-118-18-V0048). — 30, rue Letort, 1 ND R/18. — Pét. : Mme PUJOL Pascale. — Arch. : M. PHILIZOT Daniel, 1, rue du Relais, 51480 CEUILLY. — Surélévation d'un niveau d'un bâtiment en fond de cour de R + 1 à destination d'habitation. Surface créée : 24 m². S.T. : 269 m². — Date d'enregistrement : 06-09-2018.

19^e arr. (PC-075-119-18-V0038). — 147 au 151 S, avenue de Flandre. — Pét. : M. DOUCHY Xavier, HÔTEL CAMPANILE PARIS 19 LA VILLETTE. — Arch. : M. MILON Didier, 67, rue de Reuilly, 75801 PARIS CEDEX 12. — Construction d'une extension sur cour pour un hôtel de tourisme avec toiture-terrasse végétalisée. Surface créée : 87,50 m². — Date d'enregistrement : 03-09-2018.

19^e arr. (PC-075-119-18-V0039). — 11, rue de Cambrai. — Pét. : BLANCHET Cyril, S.A. ICADE. — Arch. : M. PANGALOS Agissilaos, 36, boulevard de la Bastille, 75012 PARIS. — Travaux sur construction existante portant sur la transformation des locaux de l'ancien Tribunal de Police en un établissement d'enseignement supérieur (Ecole de Commerce). Réaménagement intérieur complet des niveaux, avec création de salles de classe, locaux de bureaux, salles de réunion et cafétéria, et création d'escaliers extérieurs en façade sur 2 pignons. — Date d'enregistrement : 03-09-2018.

20^e arr. (PC-075-120-12-V0035-M01). — 133 au 135, rue Pelleport, 13, rue des Pavillons. — Pét. : M. IMBERT Olivier, S.I.E.M.P. — Arch. : BRUTHER, 124, boulevard Auguste Blanqui, 75013 PARIS. — Création d'une cour commune, modification des terrasses, pose de pare-vue, modification de la toiture avec réalisation de panneaux photovoltaïques. Modificatif au PC n° 075-120-12-V-00035 autorisé le 13-05-2013. — Date d'enregistrement : 14-09-2018.

20^e arr. (PC-075-120-18-V0035). — 80, rue Villiers de l'Isle Adam. — Pét. : S.A.S. VIA INVESTISSEMENT. — Arch. : Mme BROSSILLON Ophélie, 2, allée des Rochers, 91760 ITTEVILLE. — Construction d'un bâtiment à usage d'habitation de 3 étages plus comble sur un niveau de sous-sol avec démolition d'un parking couvert (division parcellaire). Surface créée : 90,80 m². S.T. : 24 m². — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

20^e arr. (PC-075-120-18-V0036). — 16 X, rue de l'Ermitage, 1, villa de l'Ermitage. — Pét. : M. BOURLON André-Marie. — Arch. : STE URBAN ACT, 33, rue de Montreuil, 75011 PARIS. — Construction d'une maison individuelle de 1 à 3 étages sur un niveau de sous-sol. Surface créée : 219 m². S.T. : 76 m². — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

20^e arr. (PC-075-120-18-V0037). — 27, rue Etienne Marey. — Pét. : M. BURAHÉE Alim, ASSOCIATION DES MUSULMANS MAURICIENS DE FRANCE. — Arch. : M. DILET Marc, 24, rue Chapon, 75003 PARIS. — Redressement de la toiture avec extension, en partie arrière, d'un bâtiment à usage de lieu de culte de 3 étages sur 1 niveau de sous-sol, sur rue, après démolition de la toiture et de la façade correspondantes, pose de panneaux de verre au niveau des R + 2 et R + 3 du pignon latéral gauche, reconstruction de la façade sur rue après démolition de l'existante, implantation de planchers vitrés du 1^{er} au 3^e étage avec construction d'une mezzanine dans le volume du R + 3, modification des liaisons verticales et implantation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture sur rue et cour. Surface supprimée : 10 m². Surface créée : 83 m². S.T. : 89 m². — Date d'enregistrement : 13-09-2018.

Liste des demandes de permis de démolir déposées entre le 1^{er} septembre et le 15 septembre 2018.

1^{er} arr. (PD-075-101-18-V0008). — 235, rue Saint-Honoré. — Pét. : M. COUET Fabrice, S.A.S. FINANCIERE COUET. — Démolition partielle de la toiture avec ouverture de deux menuiseries. — Date d'enregistrement : 14-09-2018.

2^e arr. (PD-075-102-18-V0004). — 21, rue de la Paix. — Pét. : M. CHEMOUNY Sébastien, S.C.I. 21, RUE DE LA PAIX c/o ALLIANZ R.E.F. — Suppression d'un dôme sur cour et modification des circulations verticales (escalier et ascenseur) de locaux de bureau. — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

5^e arr. (PD-075-105-18-V0007). — 4 B, rue de l'Arbalète, 112 au 114, rue Mouffetard. — Pét. : M. LECAT Jean-Michel. — Démolition partielle de la toiture. — Date d'enregistrement : 10-09-2018.

6^e arr. (PD-075-106-18-V0007). — 23, rue des Saints-Pères. — Pét. : Mme LETANG Isabelle. — Dépose de deux murs à colombage, de cloisons intérieures, création d'une ouverture et agrandissement d'une fenêtre au R + 1 sur courette. — Date d'enregistrement : 03-09-2018.

12^e arr. (PD-075-112-18-V0012). — 14, rue des Fonds Verts. — Pét. : Mme BEAUQUENTIN. — Démolition partielle de la toiture versant cour. — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

14^e arr. (PD-075-114-18-V0009). — 170, rue du Château. — Pét. : Mme DE METZ Isabelle. — Démolition de la toiture d'un bâtiment de 1 étage sur cour. — Date d'enregistrement : 04-09-2018.

18^e arr. (PD-075-118-18-V0017). — 8, passage Charles Albert. — Pét. : M. SIBONI Jacques. — Démolition partielle de la toiture versant cour. — Date d'enregistrement : 14-09-2018.

19^e arr. (PD-075-119-18-V0006). — 8, rue Pradier. — Pét. : M. FRANCO Olivier. — Démolition de la toiture et combles d'un bâtiment sur cour d'1 étage. — Date d'enregistrement : 03-09-2018.

Liste des demandes de déclarations préalables déposées entre le 1^{er} septembre et le 15 septembre 2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0224). — 14, place Vendôme — Pét. : M. VAZQUEZ Samuel, STE JP MORGAN CHASE BANK NA. — Ravalement des façades sur cour, remplacement des menuiseries extérieures et remplacement de trois fenêtres au 2^e étage d'un local de bureau. — Date d'enregistrement : 03-09-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0225). — 49, rue de Rivoli. — Pét. : M. LA SCOLA Fabrizio, RED FISH COMPANY. — Modification de la devanture d'une boutique de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 03-09-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0226). — 26, rue de Richelieu. — Pét. : M. MESSICA David, S.A.S.U. S.A.S. NPI. — Modification d'une devanture en vue d'installation d'une agence immobilière. — Date d'enregistrement : 03-09-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0227). — 17, rue Montmartre. — Pét. : M. DURANDE Boris, S.C.I. LIANE. — Modification de baies de fenêtres au 6^e étage sur rue et création d'une verrière en toiture sur cour. — Date d'enregistrement : 04-09-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0228). — 43, rue Saint-Honoré. — Pét. : M. MONTILLET Bernard, MONTCHARVIN. — Implantation d'un conduit d'extraction d'air en façade sur courette. — Date d'enregistrement : 04-09-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0229). — 10, rue de Richelieu, 7 au 7 B, rue de Montpensier. — Pét. : M. CHEMOUNY Sébastien, S.A.S. MADELEINE OPERA représenté par ALLIANZ REAL ESTATE FRANCE. — Modification de quatre fenêtres au 1^{er} étage sur cour. — Date d'enregistrement : 05-09-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0230). — 28, rue de La Grande Truanderie. — Pét. : M. LEVY Pascal, E.U.R.L. SEGUIN LEVY. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 05-09-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0231). — 9, boulevard de Sébastopol. — Pét. : M. JEMAA Lazhar. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 06-09-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0232). — 82 au 84, rue Saint-Honoré. — Pét. : M. BOEGNER Didier, S.A.R.L. BOEGNER-MEROT CIE. — Réfection de la couverture, suppression partielle des souches de cheminées et ravalement d'une tête de pignon sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0233). — 18, rue Berger. — Pét. : M. LEPOUTRE Jérôme, SPODIS. — Modification d'une devanture commerciale de sport. — Date d'enregistrement : 10-09-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0234). — 9, rue Duphot. — Pét. : M. BROUSSAIL Rémy, S.A.R.L. GUY BROUSSAIS & CIE. — Ravalement de la façade côté rue et du mur pignon droit. — Date d'enregistrement : 13-09-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0235). — 4, place des Victoires, 6, rue La Vrillière, 1, rue Catinat. — Pét. : M. GOZLAN Lucas, S.C.I. LONGCHAMP. — Modification de la devanture d'un commerce avec dépose de store et remise en peinture des menuiseries extérieures sur rue. — Date d'enregistrement : 14-09-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0236). — 14, rue de Castiglione, 235 au 235 B, rue Saint-Honoré. — Pét. : M. COUET Fabrice, S.A.S. FINANCIERE COUET. — Extension d'un restaurant au R + 1 sur cour avec création d'un plancher bas, ouverture de menuiseries extérieures et aménagement d'un local vélos et poussettes. Surface démolie : 3,90 m². Surface créée : 10,10 m². — Date d'enregistrement : 14-09-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0294). — 17, rue d'Aboukir. — Pét. : Mme DE LASSUS Françoise, SYNDIC SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 03-09-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0295). — 108, rue Réaumur — Pét. : M. COHEN Jean-Jacques, STE S.C.I. 108. — Changement de destination d'un local de bureau en hébergement hôtelier au 6^e étage sur rue. — Date d'enregistrement : 05-09-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0296). — 185, rue Saint-Denis. — Pét. : Mme NGUYEN Thi Thu Ha. — Changement de destination d'un commerce à rez-de-chaussée sur cour en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 13-09-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0297). — 102, rue d'Aboukir. — Pét. : M. SOUDJOUKDJIAN Alain, S.C.I. AGRITE. — Modification de la devanture d'une boutique de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 13-09-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0298). — 101, boulevard de Sébastopol. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIKIOSK. — Modernisation d'un kiosque à journaux. Surface créée : 2,50 m². — Date d'enregistrement : 14-09-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0299). — 11, boulevard des Capucines. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIKIOSK. — Modernisation d'un kiosque à journaux. Surface créée : 2,50 m². — Date d'enregistrement : 14-09-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0300). — 13, boulevard Montmartre. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIKIOSK. — Modernisation d'un kiosque à journaux. Surface créée : 2,50 m². — Date d'enregistrement : 14-09-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0301). — 21, boulevard Montmartre. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIKIOSK. — Modernisation d'un kiosque à journaux. Surface créée : 2,50 m². — Date d'enregistrement : 14-09-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0315). — 8, cité Dupetit-Thouars. — Pét. : M. DENTZ Yann, SYNDIC AGENCE ETOILE. — Suppression des conduits de cheminées, côté du mur pignon Sud-Ouest. — Date d'enregistrement : 03-09-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0316). — 66, rue Notre-Dame de Nazareth. — Pét. : M. LEVY Pascal, E.U.R.L. SEGUIN LEVY. — Ravalement des murs pignons sur cour. — Date d'enregistrement : 05-09-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0317). — 6, rue Greneta. — Pét. : M. COINEAU Christophe, HOTEL DE ROUBAIX. — Modification de la façade aux rez-de-chaussée et 1^{er} étage d'un hôtel avec remplacement des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 05-09-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0318). — 22, rue au Maire. — Pét. : M. LECCIA Pierre. — Ravalement sur la façade côté rue. — Date d'enregistrement : 05-09-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0319). — 75, rue de Turbigo. — Pét. : M. MAZELIER Richard, S.A.R.L. DAO LA FAVORITE. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 06-09-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0320). — 30, rue des Vertus, 13, rue Réaumur — Pét. : Mme JOUBERT Maryline, S.A.R.L. NEOGONE. — Changement de destination d'un commerce en artisanat au rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0321). — 55, rue au Maire. — Pét. : M. DOS SANTOS PAPER Paulo Jurge, BATI PLUS DECORATION. — Ravalement sur le mur pignon. — Date d'enregistrement : 10-09-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0322). — 61 au 63, rue Meslay. — Pét. : M. BOKOBSA Andréa, S.A.S. MABNG IMMOBILIER. — Changement de destination de locaux de commerce en hébergement hôtelier (3 locations touristiques créées) à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 11-09-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0324). — 62, rue du Vertbois. — Pét. : M. BOUKHRIS Patrick, S.C.I. PARIS PATRIMOINE. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une parfumerie. — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0325). — 27, rue au Maire. — Pét. : Mme BOMMIER Claire. — Modification d'une porte et d'une fenêtre à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0326). — 8, rue Sainte-Apolline, 114, boulevard de Sébastopol, 9, boulevard Saint-Denis. — Pét. : M. DELPIT Guillaume, APEL DE PARIS. — Ravalement pignon côté rue. Remplacement des châssis et pose de garde-corps au 1^{er} étage. — Date d'enregistrement : 14-09-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-P0234). — 28, boulevard Henri IV. — Pét. : Colonel DUBOIS Olivier, GENDARMERIE NATIONALE. — Création d'un sas de sécurité adossé au mur pignon du Bâtiment 2 de la Garde républicaine. Surface créée : 19,14 m². — Date d'enregistrement : 10-09-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0225). — 1, rue des Tournelles. — Pét. : M. FAURE-BULLY Thierry, S.A.S. LES CORDISTES SAVOYARDS. — Ravalement de la façade côté rue. — Date d'enregistrement : 03-09-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0226). — 26, rue Vieille du Temple, 26, rue du Temple, 56, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie. — Pét. : M. MOSCOT Harvey, MOSCOT FRANCE. — Modification de la devanture d'un commerce en vue d'aménagement d'une boutique de lunettes. — Date d'enregistrement : 04-09-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0227). — 34, quai de Béthune. — Pét. : M. FRUHINSHOLZ Xavier, MM. LANGLOIS ET COMPAGNIE. — Ravalement de l'ensemble des façades. — Date d'enregistrement : 05-09-2018.

4° arr. (DP-075-104-18-V0228). — 16, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie. — Pét. : M. COLOMBO Stéphane, S.A.S. ENTREPRISE MB PEINTURE. — Ravalement de la façade Nord sur cour. — Date d'enregistrement : 05-09-2018.

4° arr. (DP-075-104-18-V0229). — 33, rue du Petit Musc. — Pét. : M. AUSSOUR Damien, NUANCE 3. — Ravalement de la façade sur cour aux 3^e et 4^e étages du bâtiment rue. — Date d'enregistrement : 06-09-2018.

4° arr. (DP-075-104-18-V0230). — 16, rue des Ursins, 19, quai aux Fleurs. — Pét. : M. GRILLET Nicolas, S.A.S. KUZU CONCEPT-A. — Remplacement de menuiseries extérieures au 2^e étage sur rue. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

4° arr. (DP-075-104-18-V0231). — 67, rue de la Verrerie. — Pét. : M. BROCHET Damien, S.C.I. DAMFRED. — Changement de destination d'un bureau au 1^{er} étage sur rue et cour en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 10-09-2018.

4° arr. (DP-075-104-18-V0232). — 13, rue des Archives. — Pét. : M. SUPINO Hugo, S.A.S.U. IMMOBILIERE DU MARAIS. — Remplacement de quatre châssis de toit versant cour. — Date d'enregistrement : 10-09-2018.

4° arr. (DP-075-104-18-V0235). — 8, quai du Marché Neuf, 15, boulevard du Palais. — Pét. : M. DAI Justin, S.C.I. DJSCI. — Pose d'un caisson de climatisation sur un balcon au 2^e étage côté quai du Marché Neuf. — Date d'enregistrement : 10-09-2018.

4° arr. (DP-075-104-18-V0237). — 1, rue des Blancs Manteaux. — Pét. : M. BOLZE Antoine, S.A.S. BOBBIES. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 11-09-2018.

4° arr. (DP-075-104-18-V0238). — 15, rue Vieille du Temple. — Pét. : Mme TOURNADRE Christine. — Pose d'un garde-corps au 2^e étage sur cour. — Date d'enregistrement : 11-09-2018.

4° arr. (DP-075-104-18-V0239). — 22, rue Saint-Martin. — Pét. : M. GOUIDER Helmi. — Ravalement de façades sur cour. — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

4° arr. (DP-075-104-18-V0240). — 23, rue Saint-Louis en l'Île. — Pét. : M. DIMEO Claude, S.A.S. LECLERE FILS ET BEINEX. — Ravalement des souches de cheminées. — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

4° arr. (DP-075-104-18-V0241). — 14, rue de Birague, 7, impasse Guéménée. — Pét. : M. SANCHEZ Angel, S.A.S. BLANCHE. — Réfection des toitures. — Date d'enregistrement : 13-09-2018.

4° arr. (DP-075-104-18-V0242). — 10, rue Jean du Bellay. — Pét. : M. LETHIELLEUX Hervé, S.A.R.L. L'ETIQUETTE MEANS INFORMATION. — Remise en peinture de la devanture d'une cave à vin. — Date d'enregistrement : 13-09-2018.

4° arr. (DP-075-104-18-V0243). — 49, rue Saint-Antoine. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIAKIOSK. — Modernisation d'un kiosque à journaux. Surface créée : 5,20 m². — Date d'enregistrement : 14-09-2018.

4° arr. (DP-075-104-18-V0244). — 2, boulevard Morland. — Pét. : M. ELYAS Georges, S.A.S.U. SAINT-GEORGES. — Pose d'un store-banne. — Date d'enregistrement : 14-09-2018.

4° arr. (DP-075-104-18-V0245). — 29, quai de Bourbon. — Pét. : M. DAMIEN Hervé, S.A.R.L. LEMA IMMOBILIER. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 14-09-2018.

5° arr. (DP-075-105-18-V0318). — 8, rue Mouffetard. — Pét. : M. GOKHAN Demir, CREE TA CREPE. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 03-09-2018.

5° arr. (DP-075-105-18-V0319). — 45 au 53, quai de la Tournelle. — Pét. : M. DE BETAK Alexandre. — Transformation de caves en extension d'habitation avec création d'un escalier du rez-de-chaussée au R - 1. Surface créée : 13,20 m². — Date d'enregistrement : 06-09-2018.

5° arr. (DP-075-105-18-V0320). — 70, boulevard Saint-Marcel, 1, rue Scipion. — Pét. : CAISSE IMMOBILIERE DE GERANCE. — Ravalement de la façade sur rues et réfection partielle de la couverture. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

5° arr. (DP-075-105-18-V0321). — 11, rue du Pot de Fer. — Pét. : SDC 11, RUE DU POT DE FER. — Ravalement des façades sur rue et sur cour, remplacement des garde-corps, des fenêtres et réfection de la couverture de l'immeuble. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

5° arr. (DP-075-105-18-V0322). — 4 B, rue de l'Arbalète, 112 au 114, rue Mouffetard. — Pét. : M. LECAT Jean-Michel. — Création d'une terrasse en toiture au R + 3 sur cour avec modification d'une menuiserie extérieure et pose de garde-corps. — Date d'enregistrement : 10-09-2018.

5° arr. (DP-075-105-18-V0323). — 4, impasse du Marché aux Chevaux, 7, rue Geoffroy-Saint-Hilaire. — Pét. : M. GOUIDER Helmi, GOUIDER. — Ravalement des façades sur rue et sur cour et du pignon d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

5° arr. (DP-075-105-18-V0324). — 38, rue Gay-Lussac, 221, rue Saint-Jacques. — Pét. : M. BIZORD Gérard, SOCIETE GENERALE. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

5° arr. (DP-075-105-18-V0325). — 210, rue Saint-Jacques. — Pét. : M. REBBOUH Abderafique, NEW TACOS. — Modification de la devanture d'un établissement de restauration rapide. — Date d'enregistrement : 13-09-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0295). — 4 au 8, rue de Seine. — Pét. : Mme DEPOIL Anne-Lise, CABINET ANDRE GRIFFATON. — Ravalement de la façade sur rue, réfection des souches de cheminée et rénovation des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 03-09-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0296). — 7, rue Racine. — Pét. : M. PAPIN Baptiste, S.A.S. BALAS. — Réfection de l'étanchéité du balcon au 4^e étage sur rue. — Date d'enregistrement : 03-09-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0297). — 55, rue de Rennes. — Pét. : Mme MIARA Béatrice, VF (J) FRANCE. — Rentoilage des stores d'un magasin de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 03-09-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0298). — 5, rue de Montfaucon. — Pét. : Mme HERVEY Amandine. — Remplacement de l'ensemble des fenêtres. — Date d'enregistrement : 04-09-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0299). — 11, rue Duguay-Trouin. — Pét. : Mme FERRY-FALL Marie-Anne, S.A. ADAGP. — Remplacement des menuiseries extérieures sur cour d'un local de bureau. — Date d'enregistrement : 05-09-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0300). — 23, rue du Dragon. — Pét. : M. DA SOUZA Mario, S.A.S. ATEC BAT. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 06-09-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0301). — 59, rue Saint-André des Arts. — Pét. : M. ZATTARA Julien, S.A.S. BOCAMEXA. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 06-09-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0302). — 5, rue Saint-Benoît. — Pét. : M. MARRAUD DES GROTTES Patrice, ELITIS. — Modification de façades d'une boutique. — Date d'enregistrement : 10-09-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0303). — 14, rue de l'Abbaye. — Pét. : M. GUERRAND HERMES Patrick, S.C.I. LE REFECTOIRE DE L'ABBAYE. — Remplacement d'une marquise par une véranda à rez-de-chaussée sur jardin. Surface créée : 15 m². — Date d'enregistrement : 11-09-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0304). — 4, rue Hautefeuille, 6, rue des Poitevins, 3, rue Danton. — Pét. : M. DAVY Jean-François, S.A.S. INTERFACE IMMOBILIER. — Transformation de deux garages donnant sur cour en un logement et un local vélo. Surface créée : 19,89 m². — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0305). — 6, rue Cassette, 14, rue de Mézières. — Pét. : M. DE QUATREBARBES Edouard, SAULAIE S.A.R.L. — Modification de la devanture d'un magasin de vente de meubles. — Date d'enregistrement : 13-09-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0306). — 47, rue de Rennes. — Pét. : M. GÉRONDEAU Jean-Sébastien, MONTBLANC FRANCE. — Modification de la devanture avec remplacement du store d'un commerce. — Date d'enregistrement : 13-09-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0342). — 148, rue de l'Université. — Pét. : M. DURIEUX Christophe, PEOPLE & BABY. — Pose d'un auvent dans la cour d'une crèche. — Date d'enregistrement : 03-09-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0343). — 81, quai d'Orsay. — Pét. : M. GALLOIS Philippe, LAMM-SAGL. — Ravalement des façades sur courette et remise en état des menuiseries du hall d'entrée. — Date d'enregistrement : 03-09-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0344). — 52, avenue Bosquet. — Pét. : Mme VESCOVI Caroline, S.A.S. FONCIA PARIS RIVE DROITE. — Ravalement des façades sur courette intérieure. — Date d'enregistrement : 04-09-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0345). — 16, avenue de La Bourdonnais, 17, allée Paul Deschanel. — Pét. : M. MEZIERE Philippe, S.A.S. SOGECOP. — Réfection des balcons sur rue. — Date d'enregistrement : 05-09-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0346). — 7, quai Voltaire. — Pét. : Mme EPSHTEIN Julia. — Changement de destination de locaux d'entrepôt en hébergement hôtelier au 2^e étage sur cour. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0347). — 2 au 10, rue Vaneau, 61, rue de Varenne. — Pét. : Mme JULIEN-SALBREUX Bénédicte, COPROPRIETE DU 61, RUE DE VARENNE. — Création d'un ascenseur et ouverture d'une baie dans un mur de refends. Surface démolie : 8 m². — Date d'enregistrement : 11-09-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0348). — 39, avenue Charles Floquet. — Pét. : Mme GRIFFAULT Anna. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 11-09-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0349). — 29, boulevard de la Tour-Maubourg. — Pét. : M. TATEOSSIAN Gilles, S.A.S. 29 MAUBOURG. — Modification de la porte d'entrée d'une boutique de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 11-09-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0350). — 66, rue du Bac. — Pét. : M. YAYAYOUI Charles, S.A.R.L. HOTEL DU BAC SAINT-GERMAIN. — Modification de la toiture avec création de fenêtres de toit sur rue et création de surface de plancher. Surface créée : 9,55 m². — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0351). — 66, rue du Bac. — Pét. : M. YAYAYOUI Charles, S.A.R.L. HOTEL DU BAC SAINT-GERMAIN. — Modification de la devanture d'un hôtel. — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0352). — 16, rue de Grenelle. — Pét. : M. MENARIN Diego, S.A. CELINE. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0353). — 43, rue de Lille. — Pét. : M. PAGET DOMET Fabrice, TERREIS. — Mise en place d'unités de climatisation en toiture. — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0354). — 29, rue Vaneau. — Pét. : M. POLGE DE COMBRET Augustin, S.C.I. ACHILLE. — Remplacement de deux châssis de toit par un seul. — Date d'enregistrement : 13-09-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0396). — 76, avenue Marceau. — Pét. : M. GHEBALI Eric. — Création d'un garde corps au 4^e étage sur cour. — Date d'enregistrement : 03-09-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0397). — 1, Rond-point des Champs-Élysées-Marcel Dassault. — Pét. : M. DE BOISSIEU Gilles, S.C.I. BALINA. — Réfection de la couverture, de l'étanchéité des toitures-terrasses et des œils-de-bœuf aux 5^e et 6^e étages d'un immeuble de bureau. — Date d'enregistrement : 04-09-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0398). — 7, rue Joseph Sansbœuf. — Pét. : M. GUO Alain. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 04-09-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0399). — 11, rue Tronchet. — Pét. : M. PEYRIEUX Jean-Christophe, S.A.R.L. PEYRIEUX. — Agrandissement d'une fenêtre sur cour. — Date d'enregistrement : 05-09-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0400). — 10, rue de Madrid, 11, rue d'Edimbourg. — Pét. : M. REUX Christophe, S.A. ORANGE. — Création de 2 portes d'accès en façades cour, d'un portillon pour coffret sur rue, et d'un édicule technique en terrasse. — Date d'enregistrement : 05-09-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0401). — 28, avenue de Wagram. — Pét. : M. MORLE Yvan, CABINET GODEST IMMOBILIER GEMALIA. — Installation d'un portail en limite séparative sur rue. — Date d'enregistrement : 05-09-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0402). — 20, rue de Bucarest, 20, rue de Moscou. — Pét. : M. WANG Xining, S.A.S. BAMBOU IMPERIAL. — Modification de la devanture d'un restaurant avec changement du store. — Date d'enregistrement : 05-09-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0403). — 52, rue La Boétie. — Pét. : M. LAVAREDDAS Jaime, S.A.S. EGML. — Réfection d'un balcon au 5^e étage d'un local d'habitation sur rue. — Date d'enregistrement : 05-09-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0404). — 9, rue de Laborde. — Pét. : Mme LEVACHER Zohra, S.A.R.L. SID. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 06-09-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0405). — 81, rue de Monceau. — Pét. : M. BONNET Pascal, FONCIERE MASSENA. — Ravalement des façades sur rue et sur cour. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0406). — 60, rue La Boétie. — Pét. : CAISSE IMMOBILIERE DE GERANCE. — Réfection du terrasson du bâtiment sur rue. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0407). — 11 au 15, rue d'Anjou. — Pét. : M. REUX Christophe, S.A. ORANGE. — Pose d'un coffret électrique en façade à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 11-09-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0408). — 16, rue de Lisbonne, 79, rue de Miromesnil. — Pét. : M. PICOLLET Christophe, NERCO INGENIERIE. — Ravalement de la façade sur cour, rénovation de l'escalier sur cour et remplacement partiel des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0409). — 25, rue Lavoisier. — Pét. : Mme NGUYEN Ngoc Tuong Lam, CO LAM. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 13-09-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0410). — 9, rue du Colisée. — Pét. : M. NO Woosung, S.A.S. COFOO FRANCE. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 14-09-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0411). — 69, avenue Franklin D. Roosevelt. — Pét. : Mme RAGOT Martine, S.N.C. ROOSEVELT. — Pose de plots sur les appuis de fenêtres du rez-de-chaussée. — Date d'enregistrement : 14-09-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0412). — 17, rue de La Trémouille. — Pét. : M. DUPUIS IMMOBILIER Luc, SDC 17, RUE DE LA TREMOUILLE. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 14-09-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0377). — 87, rue La Fayette. — Pét. : Mme CARRETO Anne Béatrice, S.A.S. ORALIA GRIFFATON MONTREUIL. — Ravalement des souches de cheminées. — Date d'enregistrement : 03-09-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0378). — 91, rue de la Victoire. — Pét. : M. BOKOBZA David, KIPLINE. — Modification de la devanture d'un commerce avec pose d'un store. — Date d'enregistrement : 04-09-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0379). — 22, rue des Martyrs. — Pét. : M. DRAY Stéphane, S.A.S.U. STEPHANE DRAY 23 JUIN. — Changement de destination d'un local de bureau en hébergement hôtelier à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 04-09-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0380). — 17, rue du Helder. — Pét. : M. AMIOTTE Philippe, DANONE. — Installation d'un store sur une terrasse au 5^e étage d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 05-09-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0381). — 3, avenue Frochot. — Pét. : M. VON KRAUSE Christophe. — Création de verrière en toiture. — Date d'enregistrement : 06-09-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0382). — 48, rue Laffitte, 25, rue de la Victoire. — Pét. : M. PITRE Stéphane, S.A. LOUIS. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 06-09-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0383). — 5, rue de Châteaudun — Pét. : Mme COURTOIS Anne-Sophie, S.A.S.U. HOPI RESTAURANT. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 06-09-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0384). — 22, rue de Rochechouart. — Pét. : M. DUMONT Michaël, MAIRIE DE PARIS. — Installation de toiles imprimées au niveau des allèges maçonnées aux 1^{er} et 2^e étages d'un équipement municipal. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0385). — 32, rue de Caumartin. — Pét. : Mme COSTEROUSSIE Julie, S.A.R.L. JANLOU. — Modification de la devanture et remplacement du store d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0386). — 20, rue Saint-Lazare. — Pét. : M. LE BRIS Cyrille, S.A.S. LE MEHAUTE. — Réfection d'un balcon au 5^e étage sur rue. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0387). — 16, rue Laferrière. — Pét. : M. TREBERT Thierry. — Ravalement des façades sur rue et sur cour, remise en état d'une cheminée sur pignon et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0388). — 14, rue de la Grange Batelière. — Pét. : Mme LEVY Nicole. — Remplacement d'une verrière à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0389). — 27, rue de La Rochefoucauld. — Pét. : M. DAGAN Guillaume, CCPMA PREVOYANCE. — Pose de 4 garde corps vitrés sur rue. — Date d'enregistrement : 10-09-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0390). — 13, rue de Navarin. — Pét. : M. PINCEMAILLE Rémi, SYNDIC LOGEPARGNE. — Remplacement d'une descente d'eau pluviale avec réparation ponctuelle sur balcon et couverture versant rue. — Date d'enregistrement : 10-09-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0391). — 34, rue de la Victoire. — Pét. : M. DUJEU Nicolas, E.U.R.L. VIC & CO. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 10-09-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0392). — 9, rue Bleue. — Pét. : S.N.C. FERNANDEZ-GALINDEZ ANGEL LUIS. — Ravalement de la façade côté rue, réfection de l'étanchéité des balcons et modification de la devanture à rez-de-chaussée et 1^{er} étage. — Date d'enregistrement : 11-09-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0393). — 40 au 42, rue de Provence. — Pét. : Mme HUET Mylène. — Création d'un châssis de toit côté cour. — Date d'enregistrement : 11-09-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0394). — 42, rue de Dunkerque. — Pét. : M. VILACA Alexandre, S.A.S. FROMAGERIE VILACA. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une fromagerie. — Date d'enregistrement : 11-09-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0395). — 3, rue des Martyrs. — Pét. : M. LOTT Matthieu. — Végétalisation d'une toiture. — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0396). — 41 au 45, rue de La Rochefoucauld. — Pét. : Mme CANDIDO DUQUESNOY Emmanuelle, S.A.S.U. MMSA. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 13-09-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0397). — 55, rue du Faubourg Montmartre. — Pét. : M. LIVET Stephan, S.A.S. LIVET. — Ravalement de la façade sur rue, des pignons en héberge et réfection des souches de cheminée. — Date d'enregistrement : 13-09-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0398). — 1, rue Manuel. — Pét. : M. DE BASTOS Antonio, S.A.R.L. AJC DE BASTOS. — Ravalement du mur pignon droit côté rue. — Date d'enregistrement : 13-09-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0399). — 15 au 15 B, rue Moncey. — Pét. : Mme PLANCHE Marie-Christine, S.C.I. IGELLS. — Remplacement de deux fenêtres au rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 14-09-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0404). — 7, rue de Marseille. — Pét. : M. RIVAT Julien, PARIS 7 MARS. — Mise en place de balcons filants au 5^e étage et 6^e étage. — Date d'enregistrement : 03-09-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0405). — 20, rue Jacques Louvel-Tessier. — Pét. : M. HO Gène, S.A.S. QQF. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 03-09-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0406). — 22 au 24, avenue de Verdun. — Pét. : Mme DESSAINT Rachel, SYNDIC CDSA. — Arch. : ARTCADIA, 11-13, avenue Charles de Gaulle, 94470 BOISSY SAINT-LEGER. — Réfection de l'étanchéité, pose de garde-corps et habillage de l'édicule technique en toiture-terrasse sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 04-09-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0407). — 46, rue du Château d'Eau. — Pét. : Mme ALGIER, CABINET NOVOTIM. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 04-09-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0408). — 130, rue du Faubourg Poissonnière. — Pét. : M. ROUSSEAU Philippe. — Création d'une terrasse, d'un châssis d'accès en toiture et d'une fenêtre de toit sur cour. — Date d'enregistrement : 04-09-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0409). — 5, passage du Buisson Saint-Louis. — Pét. : Mme LEVEQUE Karen. — Extension d'un appartement à rez-de-chaussée sur cour privative. Surface créée : 11,71 m². — Date d'enregistrement : 04-09-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0410). — 119, boulevard de Magenta. — Pét. : M. LETOFFE Frédéric, S.A.R.L. PIERRE ET TRADITION. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 05-09-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0411). — 34 A, rue des Vinaigriers. — Pét. : M. SPARANO Marc, LA MAISON KANGOUROU. — Changement de destination d'un local de bureau en crèche. — Date d'enregistrement : 05-09-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0412). — 9, rue Vicq d'Azir. — Pét. : M. BENMIMOUN Jamel, DELICES FOOD. — Pose d'un conduit d'extraction en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 05-09-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0413). — 82, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : M. NIJDAM Otto, S.A.S. 82 HEO. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0414). — 64, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : M. FAUGERE Sylvain, MAIRIE DE PARIS – DLH. — Remplacement de la porte cochère sur rue. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0415). — 27, rue de la Grange aux Belles. — Pét. : Mme AYACHE Faïza, S.A.S.U. CABINET GID. — Ravèlement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0416). — 160, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : M. TORTEL François. — Création d'une fenêtre de toit sur la toiture d'un bâtiment. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0417). — 16, rue Louis Blanc, 179 au 179 B, quai de Valmy. — Pét. : M. PUJOL Thomas, S.A.R.L. STUDIO HELKA. — Pose d'un store pour un commerce. — Date d'enregistrement : 10-09-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0418). — 22, rue Beaurepaire. — Pét. : Mme BAUDRY Eléonore, MAISON STANDARDS. — Modification de devanture d'un magasin. Mise en peinture des châssis existants conservés. — Date d'enregistrement : 10-09-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0419). — 218, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : M. SCHNEIDER Daniel, REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS. — Ravèlement des façades sur rues, isolation thermique par l'extérieur sur les façades cour, changement des menuiseries extérieures et révision de la toiture. — Date d'enregistrement : 10-09-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0420). — 29, rue Beaurepaire. — Pét. : M. D'ELIASSY Istvan, SOCIETE EPANAT. — Modification de la devanture d'un commerce et remplacement du store en vue d'aménagement d'une boutique de chocolats. — Date d'enregistrement : 10-09-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0421). — 4, rue Martel. — Pét. : M. BENAVIDA Edouard. — Agrandissement de trois fenêtres au 5^e étage sur rue. — Date d'enregistrement : 11-09-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0422). — 11, rue de Paradis. — Pét. : M. BOUDJEMA Adnane, S.A.S. LES FRERES BOUDJEMA. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une brasserie. — Date d'enregistrement : 11-09-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0423). — 23, rue Beaurepaire. — Pét. : M. JOUANNEAU Jean-Michel, FRANPRIX HOLDING. — Modification de la devanture d'une supérette. — Date d'enregistrement : 13-09-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0424). — 133, rue du Faubourg du Temple. — Pét. : M. SCHALL Alexandre. — Création de cinq châssis de toit. — Date d'enregistrement : 14-09-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0532). — 10, place de la République. — Pét. : M. CHAROLLES Christophe, S.A.S. WEI PARIS REPUBLIQUE. — Remplacement des menuiseries extérieures sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 03-09-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0533). — 16, impasse Delépine, 23, rue Alexandre Dumas. — Pét. : Mme RINALDI Micheline. — Installation d'un caisson de climatisation en façade à rez-de-chaussée sur jardin. — Date d'enregistrement : 03-09-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0534). — 18, boulevard Beaumarchais. — Pét. : M. NOGUES Sylvain, S.A. SOCIETE EPEZ. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 04-09-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0535). — 4, impasse Questre. — Pét. : M. LOUFRANI Romain, S.A.S. CABINET GELIS. — Ravèlement des façade sur cour des bâtiments A et B, des murs pignons et du mur de clôture. — Date d'enregistrement : 05-09-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0536). — 2, rue Lacharrière. — Pét. : GUEZ Thierry, SYNDIC SYNDIC CPAB. — Ravèlement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 06-09-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0537). — 85, rue du Chemin Vert. — Pét. : M. TBOUL Michaël, S.C.I. SEBASVERT. — Changement de destination d'un commerce en hébergement hôtelier à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 06-09-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0538). — 12, rue de la Roquette. — Pét. : M. ZATTARA Julien, S.A.S. BOCAMEXA. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 06-09-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0539). — 23, rue Alexandre Dumas. — Pét. : Mme GICQUEAU Annick. — Installation d'un dispositif de climatisation sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0540). — 68, rue Léon Frot. — Pét. : M. PERREAU PRADIER Jean-Pierre. — Réfection de la couverture d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0541). — 182, boulevard Voltaire, 111, rue de Charonne. — Pét. : M. ROQUAIS Nicolas, MAGALI VOLTAIRE. — Modification de la devanture d'une boulangerie-pâtisserie avec rentoilage des stores. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0542). — 8, passage de Ménilmontant. — Pét. : M. DEREUX Philippe. — Modification de la porte d'accès sur rue de l'immeuble. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0543). — 99, avenue Philippe-Auguste, 165, rue de Charonne. — Pét. : M. LEBRUN Xavier, TDF – DIRECTION DU PATRIMOINE. — Installation d'un relais de téléphonie mobile sur la toiture-terrasse d'un bâtiment. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0544). — 14, rue Morand. — Pét. : Mme DACOSTA Angélique, FLAQUE – PIERROTIN DU GROUPE EXCOGIM. — Travaux de ravèlement sur pignon côté rue. — Date d'enregistrement : 10-09-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0545). — 60 au 60 B, rue de la Folie-Regnault, 1, impasse Daunay. — Pét. : M. GELLER Marc-Olivier. — Création d'une véranda au 4^e étage sur cour. Surface créée : 12 m². — Date d'enregistrement : 11-09-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0546). — 8 au 10, passage Beslay. — Pét. : M. BOKOBSA Andréa, S.A.S. MABNG IMMOBILIER. — Changement de destination de locaux de bureaux en hébergement hôtelier (3 locations touristiques créées) à rez-de-chaussée sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 11-09-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0547). — 42, avenue Philippe-Auguste. — Pét. : M. REUX Christophe, S.A. ORANGE. — Implantation d'un coffret EDF en façade d'un local de bureau. — Date d'enregistrement : 11-09-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0549). — 215, boulevard Voltaire. — Pét. : M. MACHEREY Sébastien, PARISNORDIS. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0550). — 53, rue de Montreuil. — Pét. : M. LUCE Joubert. — Remplacement des menuiseries extérieures au 2^e étage d'un local d'habitation et création d'un châssis de toit versant cour. — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0551). — 28, rue du Général Guilhem, 22, rue Lacharrière. — Pét. : Mme VAVAK Française, CABINET NICOLAS & CIE. — Réfection de l'étanchéité du balcon du 2^e étage sur rue avec remplacement d'une console. — Date d'enregistrement : 13-09-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0552). — 86, avenue de la République, 9, rue Saint-Hubert. — Pét. : Mme TALAMON LAPORTE Flore. — Pose d'une fenêtre de toit au 6° étage d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 13-09-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0553). — 11, rue Saint-Bernard. — Pét. : M. DE COETLOGON Guillaume, CABINET SAINT-GERMAIN. — Réfection de la couverture d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 13-09-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0554). — 6, rue du Général Renault. — Pét. : M. LEFEUVRE Pierre. — Modification de la devanture d'un local artisanal. — Date d'enregistrement : 13-09-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0555). — 53, rue de la Roquette. — Pét. : M. OURAHT Abdennaser, S.A.R.L. AUX DELICES DE LA ROQUETTE. — Arch. : S.N.C. FELLETIN Antoine, 42, rue de Fleury, 77300 FONTAINEBLEAU. — Modification de la devanture d'une boulangerie. — Date d'enregistrement : 13-09-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0556). — 116 au 118, boulevard Richard Lenoir, 57 au 59, rue de la Folie-Méricourt. — Pét. : M. MAGNIN André, E.U.R.L. MAGNIN-A. — Installation d'une pompe à chaleur dans la cour d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 13-09-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0557). — 8, rue Chevreul. — Pét. : Mme PRIEUR Roseline, CRAP – CAHIERS PEDAGOGIQUES. — Modification de la devanture d'un commerce en vue d'extension du commerce voisin de vente de revues pédagogiques. — Date d'enregistrement : 14-09-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0558). — 18 au 24, rue de Charonne. — Pét. : M. ROUSSEL Jean-Claude, S.N.C. JEAN-CLAUDE ROUSSEL. — Changement de destination d'un atelier en hébergement hôtelier sur rue et cour au 5° étage. — Date d'enregistrement : 14-09-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0347). — 102 T, avenue de Saint-Mandé. — Pét. : Mme DUVAL Christine, HERA IMMOBILIER. — Ravalement des façades sur avenue et sur cour. — Date d'enregistrement : 03-09-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0348). — 34 au 36, avenue Ledru-Rollin. — Pét. : M. PARTOUCHE Jean, S.A.R.L. FEERIE DU BAIN. — Modification de la devanture d'un magasin de produits destinés à l'équipement des salles de bains. — Date d'enregistrement : 04-09-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0349). — 36 au 44, rue Gabriel Lamé, 11 au 19, rue de l'Aubrac, 1 au 9, rue de la Nativité. — Pét. : M. ALVERNHE Dorian, S.A.S. L'AUBERGE AVEYRONNAISE. — Couverture d'une terrasse sur cour au R + 1. — Date d'enregistrement : 04-09-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0350). — 22, rue d'Aligre, 13 au 13 B, place d'Aligre. — Pét. : M. BELLOIR Stéphane, SOCIETE ORTEAUX. — Modification de la devanture d'une superette. — Date d'enregistrement : 04-09-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0351). — 18, rue Claude Tillier. — Pét. : M. ARNOLD Marc, S.A. BOUYGUES TELECOM. — Pose d'une antenne de radiotéléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 05-09-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0352). — 18, avenue Daumesnil. — Pét. : M. GAULIER Antoine. — Changement de destination d'un local de commerce en habitation (deux logements créés). — Date d'enregistrement : 05-09-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0353). — 4, rue de Madagascar, 32, rue des Meuniers. — Pét. : M. SEGUIN Sylvain, COGEIM. — Remise en peinture de la porte cochère. — Date d'enregistrement : 06-09-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0354). — 2 au 4, passage Stinville, 29 au 33, rue Montgallet. — Pét. : ELOGIE-SIEMP. — Remplacement de la porte d'un local à usage collectif d'une résidence. — Date d'enregistrement : 06-09-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0355). — 94 A au 96 A, boulevard Diderot, 7 au 7 A, rue Rondelet. — Pét. : Mme PACHAS CENTTY Brenda, SRI MI PERU. — Modification de la devanture d'un restaurant avec pose de store. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0356). — 4, place Edouard Renard, 15, avenue du Général Laperrine. — Pét. : M. SHI Richard, S.A.R.L. C'STERS CAFE. — Création d'une extraction tourelle en toiture. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0357). — 7, rue du Sergent Bauchat. — Pét. : Mme MENARD Nathalie. — Changement de destination d'un commerce en local d'habitation à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 10-09-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0358). — 63, rue de Lyon. — Pét. : M. BORDE Christophe, ENTREPRISE BORDE. — Ravalement du pignon gauche sur les 2 derniers étages. — Date d'enregistrement : 11-09-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0359). — 61, avenue du Docteur Arnold Netter. — Pét. : Mme BULLE Vladislava, NAILART STUDIO DISTRIBUTION. — Remise en peinture de la devanture en vue d'installation d'un bar à ongles. — Date d'enregistrement : 11-09-2018.

— Pét. : Mme BEAUQUENTIN Sylvie. — Réfection partielle de la toiture avec création de châssis de toit. — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0361). — 36, rue Montgallet. — Pét. : M. PAILLER Sébastien, S.A.R.L. BTI RAVALEMENT. — Ravalement de la façade à rez-de-chaussée sur rue et cour, des pignons droit et gauche en limite séparative sur cour, du mur mitoyen en fond de cour, réfection du sol et création d'un local vélos dans la cour. — Date d'enregistrement : 13-09-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0343). — 60, rue Gérard, 19, rue des Cinq Diamants. — Pét. : M. BOUKHTOUCHE Idriss, S.A.R.L. REBEVA. — Modification de la devanture d'un bar. — Date d'enregistrement : 03-09-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0344). — 184, avenue de Choisy. — Pét. : Mme LY Thi Ha Chau. — Création d'une loggia au 1^{er} étage sur rue. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0345). — 23, rue de l'Interne Loeb. — Pét. : Mme MAILLET Annie. — Changement de destination d'un commerce en local d'habitation. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0346). — 2 au 6, rue Henri Michaux, 29 au 33, rue Vandrezanne, 1 au 3, passage Vandrezanne. — Pét. : M. MADEC Roger, PARIS HABITAT OPH. — Création d'une porte de parking au rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0347). — 163 au 165, rue du Chevaleret, 1 ND AS/13. — Pét. : S.A.R.L. WALLON Stéphane, BATIGERE EN ILE-DE-FRANCE. — Mise en place d'un abri conteneurs implanté au niveau du parking aérien d'un ensemble immobilier. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0348). — 66 au 66 B, avenue des Gobelins. — Pét. : Mme BETSCH Marie-Christine. — Remplacement d'une fenêtre sur rue. — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0349). — 40, rue Le Brun. — Pét. : M. DELANNOY Bertrand, S.A.S. RESIDENCE LES GOBELINS EHPAD. — Réaménagement d'un EHPAD. — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0350). — 1 au 3, place Valhubert, 1 au 3, boulevard de l'Hôpital, 105 au 109, quai d'Austerlitz. — Pét. : M. CHABAS Emmanuel, 1-3, PLACE VALHUBERT. — Ravalement des façades. — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0351). — 29, rue de la Colonie. — Pét. : M. AUDOUARD Thomas. — Modification de menuiseries extérieures à rez-de-chaussée sur cour et pose de marquise. — Date d'enregistrement : 13-09-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0353). — 11, boulevard Auguste Blanqui. — Pét. : MM. SAADI / KAOUD Boussad / Kamal, TAMGOUT. — Installation d'un store-banne pour une bouche-rie. — Date d'enregistrement : 13-09-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0354). — 29, passage Barrault, 9, rue Barrault. — Pét. : M. ESTEBANEZ Luc. — Modification partielle d'une toiture avec création d'une porte-fenêtre en remplacement d'une fenêtre sur terrasse au 3^e étage sur rue. Surface créée : 3 m². — Date d'enregistrement : 14-09-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0355). — 25, rue du Moulinet. — Pét. : M. GRASSA Mohamed, S.A.S.U. CENTRALE DU BATIMENT. — Ravalement du rez-de-chaussée du commerce. — Date d'enregistrement : 14-09-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0356). — 27, rue de la Butte aux Cailles, 1, rue de l'Espérance. — Pét. : Mme BOUHERET Johanna, COPROPRIETE SDC 27, RUE DE LA BUTTE AUX CAILLES. — Ravalement de la façade et remplacement des garde-corps sur rue. — Date d'enregistrement : 14-09-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-P0408). — 7 A, boulevard Jourdan. — Pét. : M. GIACONE Roberto, CITE UNIVERSITAIRE – MAISON DE L'ITALIE. — Remplacement des menuiseries extérieures et pose de garde-corps sur escalier et loggia. — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0398). — 31, passage d'Enfer, 25, rue Campagne Première. — Pét. : M. PARKER Jean-Pierre, FONCIA LUTECE. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 03-09-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0399). — 2B au 4, rue Niepce. — Pét. : M. LEMARCHAND Pascal, HOTEL NIEPCE PARIS. — Installation d'un dais et de lambrequins sur la façade côté rue. — Date d'enregistrement : 03-09-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0400). — 170, rue du Château. — Pét. : Mme DE METZ Isabelle. — Surélévation de la toiture d'un bâtiment de 1 étage et remplacement de 2 châssis de toit sur cour. — Date d'enregistrement : 04-09-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0401). — 75, rue Pernety. — Pét. : M. BOEGNER Didier, S.A.R.L. CABINET BOEGNER-MEROT-CIE. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 04-09-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0402). — 23 au 23 B, villa d'Alésia. — Pét. : Mme PANOURGIAS Sophie. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 04-09-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0403). — 2, rue Niepce, 81, rue de l'Ouest. — Pét. : M. DUAULT Nicolas, S.A.R.L. SOCIETE DE TRANSACTIONS IMMOBILIERES. — Travaux de réfection du terrassement en zinc de la toiture et des souches de cheminée. — Date d'enregistrement : 05-09-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0404). — 9 B, rue d'Alembert. — Pét. : M. FERNANDES Johnny, DAUCHEZ ADB. — Remplacement de 4 portes-fenêtres aux R + 2 et R + 3. — Date d'enregistrement : 05-09-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0405). — 4, rue Roger. — Pét. : Mme COURREGES Anne. — Remplacement de fenêtres au 2^e étage sur rue. — Date d'enregistrement : 06-09-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0406). — 76, rue d'Alésia. — Pét. : M. TOMAS Mikael, E.U.R.L. MIKAEL TOMAS. — Réfection des souches de cheminées sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0409). — 18, rue Vandamme, 63, avenue du Maine. — Pét. : M. ROUABAH Ammar, S.A.R.L. AYOUB JUNIOR. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0410). — 5, rue Saint-Yves. — Pét. : M. LAFFONT Toussaint. — Remplacement de deux fenêtres au 4^e étage sur rue. — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0411). — 18 au 20, rue Edouard Jacques. — Pét. : M. MOLTON Thierry, LA FRANÇAISE REAL ESTATE MANAGER. — Installation de 4 groupes de climatisation en toiture avec pose d'écrans acoustiques. — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0412). — 12, villa Saint-Jacques. — Pét. : M. TOKITSU Liouma. — Modification des menuiseries extérieures au 1^{er} étage sur rue. — Date d'enregistrement : 13-09-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0413). — 124 B au 128, rue de la Tombe Issoire, 2, rue Lacaze, 21 au 27, rue du Père Corentin. — Pét. : M. MINNE Cédric, CABINET MINNE. — Remplacement d'une véranda au dernier étage d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 13-09-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-P0488). — 23, rue Henry Farman. — Pét. : M. GEFFROY Vincent, EPIC RATP. — Mise en place de pare-vue sur la clôture de l'héliport. — Date d'enregistrement : 10-09-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-P0493). — 144 au 146, rue de Vaugirard, 2 au 6, impasse de l'Enfant Jésus, 132 au 142, rue du Cherche-Midi. — Pét. : M. DELPECH Vincent-Nicolas, HOPITAL NECKER ENFANTS MALADES. — Remplacement de grilles de ventilation par des menuiseries au 2^e étage, création de 2 lanternaux et modification des équipements techniques de ventilation en toiture-terrasse sur cour. — Date d'enregistrement : 13-09-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0471). — 2 B, rue Pétel. — Pét. : M. BESSON Claude, S.A.S. ARMANDIE. — Modification de la devanture et remplacement de la toile du store-banne d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 03-09-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0472). — 168, rue Blomet. — Pét. : M. DUPRAT Patrick, S.A.S. CELLNEX. — Installation d'un relais de radiotéléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 03-09-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0473). — 2, rue Dombasle, 355, rue de Vaugirard. — Pét. : M. BRUNET Olivier, LE CHAMOIS. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 03-09-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0474). — 4, impasse de l'Eglise. — Pét. : Mme RUC Maryse. — Pose de panneaux solaires en toiture en fond de cour. — Date d'enregistrement : 04-09-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0475). — 24, boulevard Pasteur. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage de deux arbres. — Date d'enregistrement : 05-09-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0476). — 8, villa du Mont Tonnerre. — Pét. : M. STRAUSS-HIVA Jean-Luc. — Création d'un escalier extérieur d'accès à la toiture sur cour. — Date d'enregistrement : 05-09-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0477). — 17, rue Emile Duclaux. — Pét. : M. LEVY Pascal, E.U.R.L. SEGUIN LEVY. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 05-09-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0478). — 46, boulevard Pasteur. — Pét. : M. CHEN Ruikang. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 05-09-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0479). — 7 au 13, rue Franquet, 13 B, rue Rosenwald. — Pét. : BORNET GAËLLE. — Remplacement d'une fenêtre par une porte-fenêtre pour accéder à une terrasse privative avec installation de brise-vue et garde-corps. — Date d'enregistrement : 06-09-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0480). — 31, rue Fondary, 33, rue Violet. — Pét. : M. SHARMA Manoj, S.A.S. JIP BAP. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 06-09-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0481). — 26, rue des Bergers, 47, rue de la Convention. — Pét. : Mme DE COUDENHOVE Saïda, S.E.L.A.R.L. PARIS CONVENTION. — Extension d'un cabinet de radiologie sur courette et modification de la devanture d'un local commercial. Surface créée : 6,80 m². — Date d'enregistrement : 06-09-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0482). — 228, rue Lecourbe, 193, rue de Javel, 1 au 3, rue Cournot. — Pét. : ELOGIE-SIEMP. — Remplacement de la devanture d'une agence immobilière. — Date d'enregistrement : 06-09-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0483). — 103 au 107, rue Olivier de Serres. — Pét. : M. MEGRIER David, IMMOBILIERE 3F. — Remise en état du système de ventilation avec remplacement des caissons. — Date d'enregistrement : 06-09-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0484). — 146, rue du Théâtre. — Pét. : M. CANTELOUBE Michel. — Changement de destination d'un local de bureau en local d'habitation. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0485). — 116, rue Lecourbe. — Pét. : Mme EL KHATIB Fatima-Azzhara, LCL. — Ravalement sur la façade côté rue. — Date d'enregistrement : 10-09-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0486). — 6 au 18, rue de Cronstadt. — Pét. : Mme BLADOU Agnès, FONDATION DE MME JULES LEBAUDY. — Modification de la devanture de 3 locaux d'artisanat. — Date d'enregistrement : 10-09-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0487). — 30 au 32, boulevard de Vaugirard, 31 au 35, rue Falguière. — Pét. : M. BECHET Hugues, BECHET. — Travaux de ravalement sur façades avant et façades arrière. — Date d'enregistrement : 10-09-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0489). — 37 au 41, rue Labrouste. — Pét. : M. LUTHUN Jean-François, EBS LE RELAIS VAL DE SEINE. — Modification de la devanture d'un magasin de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 11-09-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0490). — 7 au 9, place Jacques Maretté, 45 au 47, rue de Cronstadt. — Pét. : M. BOURGOIN Jean-Michel, S.A.R.L. JMBOURGOIN FLEURS. — Modification de la devanture d'un local artisanal avec pose de store en vue d'installation d'un fleuriste. — Date d'enregistrement : 11-09-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0491). — 2 au 4, rue Marmontel, 6 B, rue Yvart. — Pét. : M. MANCHES Jean-Alexandre, S.A.S. J@J ESTATE. — Changement de destination d'un commerce en hébergement hôtelier au rez-de-chaussée sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0492). — 39, rue Mademoiselle. — Pét. : S.A.R.L. S.A.R.L. BENNOIN. — Ravalement de la façade sur rue et du mur pignon et réfection des souches de cheminées. — Date d'enregistrement : 13-09-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0573). — 6, rue de Rémusat. — Pét. : M. DE GIRONDE Olivier, S.A.R.L. ARCHICOPRO. — Réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse avec végétalisation. — Date d'enregistrement : 03-09-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0574). — 4, rue Paul Saunière. — Pét. : M. DE ALMEIDA Antonio, S.A.S. CPL BATIMENT. — Réfection de l'étanchéité du balcon du 2^e étage sur rue. — Date d'enregistrement : 04-09-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0575). — 8, avenue des Chalets. — Pét. : M. DURAND Jean-Pierre, Mme LABBE. — Ravalement sur la façade côté rue. — Date d'enregistrement : 04-09-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0576). — 22 au 24, rue Le Marois, 8, place Léon Deubel. — Pét. : M. MAUREL Jason,

S.A.R.L. CLEMIUM OPERATIONS. — Ravalement des façades sur rues, aménagement de la toiture-terrasse avec création d'un édicule d'escalier d'accès, d'un châssis de désenfumage et pose de garde-corps sur rue et cour. Surface créée : 2 m². — Date d'enregistrement : 04-09-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0577). — 15, rue d'Andigné. — Pét. : M. COULSON Paul, S.C.I. BALHOLM. — Pose d'un treillage pare-vue en limite séparative à rez-de-chaussée sur jardin. — Date d'enregistrement : 05-09-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0578). — 66, rue de la Pompe, 52, rue Decamps. — Pét. : M. STIEVENARD Robin, S.A.S. PV2R. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 05-09-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0579). — 8 au 18, rue du Docteur Blanche, 5 au 11, boulevard de Montmorency. — Pét. : M. PECOUT Gilles, MEN-RECTORAT DE PARIS – DPCU. — Ravalement des façades en béton du lycée Jean Zay avec remplacement des persiennes. — Date d'enregistrement : 05-09-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0580). — 106, rue du Ranelagh. — Pét. : M. DALLET Joseph, ADMINISTRATION DE BIENS CABINET JOURDAN. — Réfection du balcon au 6^e étage. — Date d'enregistrement : 06-09-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0581). — 2, avenue Gordon Bennett. — Pét. : M. DE ROBIEN Xavier, FEDERATION FRANÇAISE DE TENNIS. — Création d'une couverture mobile sur le parvis Sud du stade Roland Garros. — Date d'enregistrement : 06-09-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0582). — 23 au 27 B, rue Copernic. — Pét. : M. c/o GTF SA – M. GUILLEMIN Jean-Pierre, SDC DES COPROPRIETAIRES DU 27, RUE COPERNIC. — Pose d'une grille sur le passage d'accès aux immeubles. — Date d'enregistrement : 06-09-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0583). — 10, rue Poussin. — Pét. : Mme GASTAMBIDE Juliane, S.C.I. GASTAMBIDE. — Changement de destination d'un local à usage de bureau en local à usage d'habitation. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0584). — 21, rue de l'Annonciation. — Pét. : Mme FORMERY-SENE Zoé, SYNDIC DE COPROPRITE 21, RUE DE L'ANNONCIATION. — Abattage d'un arbre. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0585). — 133, rue de la Pompe. — Pét. : M. YSERMAN Romain, S.N.C. 133 POMPE. — Changement de destination d'une habitation en extension d'un commerce au rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 11-09-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0586). — 37, rue Spontini. — Pét. : M. SELLAM Marc, S.C.I. 4, RUE BARBETTE. — Changement de destination de locaux de bureaux en locaux d'habitation. — Date d'enregistrement : 11-09-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0587). — 56 au 60, rue Saint-Didier, 22, rue Mesnil. — Pét. : Mme ALVAREZ PEREYRA ROZAS Lucia, CONGREGATION RELIGIEUSE MARIE IMMACULEE. — Réaménagement paysager du jardin et abattage et replantation de 4 arbres. — Date d'enregistrement : 11-09-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0588). — 6 T, boulevard Delessert. — Pét. : M. BEN ALLAH Amine, SRBP. — Ravalement du mur donnant sur le Musée Clemenceau. — Date d'enregistrement : 11-09-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0589). — 75, rue Boileau. — Pét. : M. CHARLOT Fabrice, S.A.S. DNF. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 13-09-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0590). — 21, rue de l'Annonciation. — Pét. : M. FORMERY Vincent. — Création de 3 lanternes d'éclairage en toiture-terrasse non accessible. — Date d'enregistrement : 13-09-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0591). — 41, rue Mirabeau. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Implantation de toilettes sèches dans le parc de Sainte-Périne. — Date d'enregistrement : 13-09-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0592). — 2, rue Mirabeau, 3 au 5, place de Barcelone. — Pét. : M. ARCIDIACONO Stéphane, S.A.R.L. ARCI BOETIE. — Remplacement de la toile du store pour une brasserie. — Date d'enregistrement : 14-09-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0593). — 51, rue Molitor. — Pét. : M. BAYOUD Jonathan, MOLI-CREPES JONATHAN. — Modification de la devanture d'un commerce sans changement de destination. — Date d'enregistrement : 14-09-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0517). — 2, rue Paul Borel, 126, boulevard Malesherbes. — Pét. : M. CHIFFERT Guillaume, S.A.S. ARS UNA. — Modification de la devanture d'une librairie. — Date d'enregistrement : 03-09-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0518). — 17, rue Puteaux. — Pét. : LOMBRIERE NEE GEORGES Marie. — Abattage de 6 arbres. — Date d'enregistrement : 03-09-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0519). — 12, rue Déodat de Séverac. — Pét. : M. FERMON Philippe. — Changement de destination de locaux de bureaux en habitation à rez-de-chaussée sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 03-09-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0520). — 11, passage Saint-Michel. — Pét. : M. BENNOIN Claude, S.A.R.L. BENNOIN. — Ravalement des façades arrières sur cour avec pose d'une isolation thermique par l'extérieur. — Date d'enregistrement : 05-09-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0521). — 8, rue Le Chatelier. — Pét. : DAVID ARLETTE. — Création de 3 châssis en toiture. — Date d'enregistrement : 05-09-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0522). — 120, rue Legendre. — Pét. : M. CLARARD Alexandre. — Extension d'une loge sur cour avec modification de la façade et création d'un local poubelle. — Date d'enregistrement : 06-09-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0523). — 56, rue Ampère. — Pét. : M. LEBON Jean-Marie, S.A.S.U. STRAVICINO. — Ravalement de la façade côté rue. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0524). — 2, rue Ampère. — Pét. : M. DEVAL Philippe, INDIGO PARK. — Pose de grilles de ventilation en surface pour un parking souterrain. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0525). — 14, avenue de Villiers. — Pét. : M. DEVAL Philippe, INDIGO PARK. — Modification d'un escalier en rez-de-chaussée desservant le sous-sol du parking. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0526). — 29, rue de Saussure. — Pét. : M. SARKOZY François, S.A.R.L. FSNB CONSEIL. — Pose d'une unité de climatisation réversible en toiture sur cour. — Date d'enregistrement : 11-09-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0527). — 18, rue Caroline, 8, rue des Batignolles. — Pét. : M. BLEIN Joël, S.A.R.L. CAFE BIERGIT. — Modification d'une tourelle d'extraction en toiture. — Date d'enregistrement : 11-09-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0528). — 14, rue Berzélius. — Pét. : M. COCQUEBERT Vincent. — Création d'un châssis de toit versant cour. — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0529). — 10, rue Léon Cogniet. — Pét. : M. GOUIDER Helmi, CLN. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0530). — 89, rue Pouchet. — Pét. : M. VINCENT Arnaud, SUPERPOSE STUDIO. — Ravalement des façades du bâtiment sur rue, réfection de la couverture et remplacement des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0531). — 89, rue Pouchet. — Pét. : M. VINCENT Arnaud, SUPERPOSE STUDIO. — Ravalement de la façade du bâtiment sur cour, réfection de la couverture et remplacement des menuiseries. — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0532). — 143, avenue de Clichy. — Pét. : Mme NAPOC Stéphanie, S.A. JOURDAN. — Ravalement de l'ensemble des façades. — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0533). — 11, rue Marguerite. — Pét. : M. PAGET DOMET Fabrice, TERREIS. — Déplacement et remplacement des unités de climatisation en toiture. — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0534). — 16, rue Maria Deraismes, 107 B, avenue de Saint-Ouen. — Pét. : Mme COHEN SOLAL Sylvie, S.C.I. ARRIBAT. — Ravalement de l'ensemble des façades. — Date d'enregistrement : 13-09-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0535). — 86, rue Cardinet. — Pét. : M. GARDY Alexis André Henri. — Transformation de 3 chambres de service et des parties communes en extension du local d'habitation du 5^e étage avec fermeture de la courette et création de 3 châssis de toit et d'une verrière. Surface créée : 5 m². — Date d'enregistrement : 13-09-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0536). — 9, rue Dautancourt. — Pét. : M. ADER Augustin, S.A.R.L. AA CONSEIL. — Modification de la devanture de locaux de bureau. — Date d'enregistrement : 14-09-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0537). — 49, rue de Lévis. — Pét. : M. PIETRE Anthony, HISTOIRE ET PATRIMOINE GESTION. — Réfection de la couverture d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 14-09-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0538). — 63 B, rue Boursault. — Pét. : M. BARRE Eric, CABINET PRESTIGERE. — Ravalement sur façade côté cour. — Date d'enregistrement : 14-09-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0552). — 32, rue Poulet. — Pét. : Mme SAINT-JEAN Anne. — Création d'un châssis de toit versant rue. — Date d'enregistrement : 05-09-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0553). — 4 au 12, rue Bernard Dimey. — Pét. : M. RAYBAUT-PERES Olivier, PARIS HABITAT. — Remplacement de la grille de clôture et du portillon automatique. — Date d'enregistrement : 05-09-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0554). — 5, rue de Suez. — Pét. : M. SANCHEZ Olivier, S.A.S. EGIP. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 05-09-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0555). — 16, rue des Amiraux. — Pét. : M. RIBOT Romain, S.A.S. FONCIA LUTECE. — Ravalement sur rue et cour avec isolation thermique par l'extérieur et remplacement de l'ensemble des menuiseries. — Date d'enregistrement : 06-09-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0556). — 28 au 36, rue de Torcy, 6 au 12, rue de l'Evangile, 23 au 25, rue Marc Séguin. — Pét. : M. QUENTIN Régis, S.A.S.U. IMMOBILIERE DU DEVELOPPEMENT URBAIN. — Modification de la devanture en vue d'implantation d'un supermarché. — Date d'enregistrement : 06-09-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0557). — 15, rue des Abbesses. — Pét. : M. SZCZERBA Paul, BALIBARIS. — Modification de la devanture avec changement du store d'un commerce existant. — Date d'enregistrement : 06-09-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0558). — 82, rue Leibniz. — Pét. : M. HUBERT Laurent, S.A.R.L. BERTHIER PEINTURE GAIA. — Ravalement des façades sur cour et sur passage Vauvenargues. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0559). — 20, rue de Clignancourt. — Pét. : Mme AYACHE Faiza, S.A.S.U. CABINET GID. — Ravalement des façades du Bâtiment C. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0560). — 19, rue Coysevox. — Pét. : M. CHEMOUNY Sébastien, VIA PIERREI. — Ravalement des façades sur rue et cour et révision de la couverture. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0561). — 88 au 92, rue Philippe de Girard. — Pét. : M. SZEPEKOWSKI Lucas, S.A. GESTION ET TRANSACTIONS DE FRANCE. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0562). — 23, rue Angélique Compoint. — Pét. : M. LEBRUN Xavier, TDF – DIRECTION DU PATRIMOINE. — Pose de 3 antennes type panneau sur la terrasse d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0563). — 52, avenue de Clichy. — Pét. : M. MACHEREY Sébastien, PARISNORDIS. — Modification de la devanture d'un commerce et d'une baie sur cour. — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0564). — 34, rue du Ruisseau, 110 au 110 B, rue Ordener. — Pét. : M. RAMEAU Nathaniel, AUDIO 2000. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0565). — 8, passage Charles Albert. — Pét. : M. SIBONI Jacques. — Création d'une terrasse en toiture avec pose de pare-vue et de garde-corps versant cour. — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0566). — 46, rue Joseph de Maistre. — Pét. : M. SEBAGH Laurent, S.C.I. SHEFFA. — Changement de destination d'un commerce à rez-de-chaussée sur rue en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0567). — 16, rue Buzelin. — Pét. : Mmes LIN Anaïs, WELSCH Marie-Christine — Pose d'une grille de protection devant la fenêtre à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0568). — 4, rue Doudeauville. — Pét. : M. PEROT Yacine. — Création de 3 fenêtres de toit en remplacement d'un châssis de toit et d'une souche de cheminée sur cour. — Date d'enregistrement : 14-09-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0569). — 4, rue Gaston Couté. — Pét. : M. DENIAU Alexandre, S.A.R.L. SOCIETE MICHEL DENIAU. — Ravalement des façades sur courettes Nord et Est, du mur d'héberge pignon Nord et du mur pignon Est. — Date d'enregistrement : 14-09-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0305). — 8, rue Pradier. — Pét. : M. FRANCO Olivier. — Réfection de la couverture incluant une terrasse de 12 m², ravalement de la façade et création d'ouvertures sur cour. — Date d'enregistrement : 04-09-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0306). — 2, rue de Nantes, 19 au 21 B, quai de l'Oise. — Pét. : M. SANCHEZ Jérémy, SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES. — Remplacement des menuiseries extérieures d'un bâtiment avec pose de garde-corps sur la toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 06-09-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0307). — 2, rue du Docteur Potain. — Pét. : Mme GRIMAULT Floriane. — Suppression des persiennes pour la pose de volets roulants sous linteau sur 3 fenêtres. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0308). — 12 au 20, rue Curial, 11 au 19, rue Archereau. — Pét. : Mme CATTEL Mélanie. — Fermeture d'un patio au 1^{er} étage pour création de véranda. Surface créée : 9,20 m². — Date d'enregistrement : 10-09-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0309). — 77, avenue Simon Bolivar. — Pét. : M. CHAMORAND Vincent, S.A. CHAMORAND. — Réfection de toiture à l'identique, versant cour et rue (tuile et zinc). — Date d'enregistrement : 13-09-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0310). — 12, rue Bellot. — Pét. : M. HABOUZIT Maximin, S.A. SIMMOGEST. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 13-09-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0311). — 26, rue de l'Ourcq, 1, rue de l'Aisne, 13, quai de l'Oise. — Pét. : Mme RIGAUD Chantal. — Réalisation d'une fresque murale sur un mur pignon. — Date d'enregistrement : 13-09-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0338). — 38, rue du Surmelin. — Pét. : M. CORTE Louis, S.C.I. PIEREMADALOU. — Changement de destination d'un commerce en local d'habitation à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 03-09-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0339). — 62, rue de Belleville. — Pét. : M. DE GIRONDE Olivier, S.A.R.L. ARCHICOPRO. — Ravalement des façades sur cour, pignons arrières et réfection de la couverture versant cour. — Date d'enregistrement : 03-09-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0340). — 22, rue Boyer. — Pét. : M. QUINCON Yannick. — Création d'une véranda au 1^{er} étage sur cour d'un local d'habitation. — Date d'enregistrement : 03-09-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0341). — 168 au 172, boulevard de Charonne, 2 au 10, villa de la Saulaie, 1 au 7, villa de la Saulaie. — Pét. : M. MARET Renaud, NATURALIA. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 04-09-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0342). — 80, rue des Rigoles, 5, rue Levert. — Pét. : M. SAGNE Eric, S.A.S.U. DIX VISIONS DE LA JOIE. — Création d'une verrière en toiture au rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 04-09-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0343). — 5 au 7, rue Hélène Jakubowicz. — Pét. : M. LEVY Pascal, E.U.R.L. SEGUIN LEVY. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 05-09-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0344). — 2, passage Dieu, 107 au 109, rue des Haies. — Pét. : M. FERRERI Vito, S.C.I. CASA APRILE. — Changement de destination de locaux de commerce en bureaux à rez-de-chaussée sur rues. — Date d'enregistrement : 06-09-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0345). — 116, rue d'Avron, 49, rue du Volga. — Pét. : M. SHAFRIR Nimrod, S.A.R.L. PYNKY. — Création d'une porte d'issue de secours pour un commerce à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 07-09-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0346). — 12, rue du Borrégo, 17, rue Devéria. — Pét. : M. PINCEMAILLE Rémi, SYNDIC LOGEPARGNE. — Remplacement d'une descente d'eau pluviale avec réparation ponctuelle sur balcon et couverture versant rue. — Date d'enregistrement : 10-09-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0347). — 8 au 10, rue Sorbier, 13 au 15, rue des Plâtrières. — Pét. : M. LENOTRE Christian, S.A.S. CABINET LERMS. — Réfection de la couverture, des souches de cheminées sur rue et cour, déplacement d'un châssis d'accès sur rue et remplacement d'un châssis d'accès par une fenêtre de toit sur cour. — Date d'enregistrement : 10-09-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0348). — 28 au 28 T, rue Belgrand. — Pét. : Mme RODRIGUES Caroline, S.A.R.L. ALCATINE. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 11-09-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0349). — 120, rue des Grands Champs. — Pét. : Mme MERCIER Maguy. — Remplacement des menuiseries extérieures au 2^e étage d'un immeuble de bureau. — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0350). — 120 au 122, boulevard de Ménilmontant — Pét. : M. DE LAMBILLY Hugues, CRECHES DE FRANCE. — Installation d'un dispositif de climatisation dans le jardin d'enfants d'une crèche. — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0351). — 90, rue Orfila, 10 au 12, rue de la Chine. — Pét. : Mme LECOQ Noeline, VVB IMMOBILIERE DE GESTION. — Création d'une clôture avec portail motorisé. — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0352). — 53, rue des Orteaux. — Pét. : M. EYOKA EKALA Alidin, S.A.R.L. PAO RESTAURANT LAGACY. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 12-09-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0353). — 38, rue de Lagny. — Pét. : M. LAUDILLAY Julien. — Aménagement d'une toiture-terrasse avec pose de garde-corps et mise en place d'un escalier extérieur. — Date d'enregistrement : 13-09-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0354). — 42, rue d'Avron. — Pét. : M. MILON Stéphane, S.C.I. LEON. — Ravalement du mur pignon mitoyen du bâtiment D. — Date d'enregistrement : 13-09-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0355). — 22, rue du Lieutenant Chauré. — Pét. : M. BELIGNE Laurent, ASSOCIATION DIOCESAINE DE PARIS. — Création d'un escalier en façade et suppression de trois menuiseries en toiture. — Date d'enregistrement : 13-09-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0356). — 2 au 4, rue Alphonse Penaud, 39 au 41, rue du Capitaine Ferber. — Pét. : M. SCHWAB Laurent. — Création d'une véranda au rez-de-chaussée sur jardin. Surface créée : 6,56 m². — Date d'enregistrement : 14-09-2018.

Liste des permis d'aménager autorisés entre le 1^{er} septembre et le 15 septembre 2018.

4^e arr. (PA-075-104-17-V0003). — 10, boulevard Henri IV, 2, place du Père Teilhard de Chardin, 18, boulevard Morland. — Pét. : MAIRIE DE PARIS – D.E.V.E. — Arch. : M. BRAVACCIO Aristide, 42, rue de la Comète, 92600 ASNIERES-SUR-SEINE. — Aménagement d'un jardin public et mise en valeur d'un vestige archéologique. — Date de la décision : 14-09-2018.

4^e arr. (PA-075-104-18-V0002). — Place de la Bastille. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS – SAGP. — Renforcement de la liaison piétonne et paysagère du boulevard Richard Lenoir vers le port de l'Arsenal, et création d'une piste cyclable. — Date de la décision : 07-09-2018.

11^e arr. (PA-075-111-18-V0004). — Place de la Bastille. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS – SAGP. — Renforcement de la liaison piétonne et paysagère du boulevard Richard Lenoir vers le port de l'Arsenal, et création d'une piste cyclable. — Date de la décision : 07-09-2018.

12^e arr. (PA-075-112-18-V0005). — Place de la Bastille. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS – SAGP. — Renforcement de la liaison piétonne et paysagère du boulevard Richard Lenoir vers le port de l'Arsenal, et création d'une piste cyclable. — Date de la décision : 07-09-2018.

Liste des permis de construire autorisés entre le 1^{er} septembre et le 15 septembre 2018.

7^e arr. (PC-075-107-18-V0026). — 62, rue de Varenne. — Pét. : M. KWPU Albert, S.C.I. AISANCE. — Arch. : M. FERRE, 26, villa Croix Nivert, 75015 PARIS. — Réhabilitation d'un bâtiment d'habitation de 2 étages sur un niveau de sous-sol avec ravalement des façade sur rue et cour, remplacement de menuiseries extérieures, modification de la toiture, création de deux jardins sur rue et cour, extension partielle du sous-sol en vue de créer une piscine, création d'un local technique et modification des liaisons verticales. Surface de plancher supprimée : 41 m². Surface de plancher créée : 343 m². S.T. : 889 m². — Date de la décision : 13-09-2018.

8^e arr. (PC-075-108-14-V0009-M04). — 44 au 46, rue de Bassano, 11 au 11 B, rue Magellan. — Pét. : M. ONG KIAN TIONG Alfred, S.C.I. CPS BASSANO 1. — Arch. : M. KERIHUEL Yves, 26, rue Berthollet, 75005 PARIS. — Non réalisation d'une véranda à rez-de-chaussée côté cour, extension d'un local technique au R + 5 et adaptations diverses (agrandissement de l'édicule prise d'air, élargissement de 2 terrasses, travaux divers en toiture). Modificatif aux PC n^{os} 075-108-14-V-0009, 075-108-14-V-0009-M01 et 075-108-14-V-0009-T02, 075-108-14-V-0009-M03 délivrés les 14-08-2014, 20-05-2015, 17-03-2016 et 02-01-2017. — Date de la décision : 04-09-2018.

8^e arr. (PC-075-108-15-V0070-M02). — 22 au 24, rue Quentin-Bauchart, 79, avenue des Champs-Élysées. — Pét. : S.C.I. 79 CHAMPS-ÉLYSÉES représentée par GROUPAMA IMMOBILIER S.A. — Arch. : MM. VALODE Denis et PISTRE Jean, 115, rue du Bac, 75007 PARIS. — Modification de la façade du socle commercial, réaménagement intérieur en une seule coque, remplacement des menuiseries sur certaines façades. Surface finale de plancher créée : 872 m². — Date de la décision : 05-09-2018.

8^e arr. (PC-075-108-16-V0086-M01). — 8, avenue Dutuit, 3, avenue Edward Tuck, 5, avenue des Champs-Élysées. — Pét. : Mme CANE Florence, S.A.S. CARRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES. — Arch. : Mme ERSMAN Hedvig, 71, rue Boursault, 75017 PARIS. — Annulation de création du couloir, du déplacement de la cuisine au rez-de-chaussée et de la salle de dégustation de vin du sous-sol suite à la non réalisation de surfaces ERP supplémentaires et conservation avec restauration des menuiseries extérieures en façade de la cuisine. — Date de la décision : 12-09-2018.

8^e arr. (PC-075-108-17-V0065). — 35, avenue George V. — Pét. : S.C.I. ZHIHE. — Arch. : M. PUEL Mathieux, 55, rue de Rivoli, 75001 PARIS. — Réaménagement d'un commerce de prêt-à-porter du sous-sol au 3^e étage avec abaissement partiel du niveau des planchers du rez-de-chaussée et du sous-sol, modification des circulations verticales, de la façade à rez-de-chaussée sur avenue et ravalement avec remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures de la façade côté avenue. Surface créée : 90 m². Surface supprimée : 90 m². — Date de la décision : 03-09-2018.

8^e arr. (PC-075-108-18-V0004). — 24, rue de la Trémoille, 12, rue Clément Marot. — Pét. : M. CRIVELLI Francesco, S.A.S. REDBLUE. — Arch. : M. TORRES Stéphane, 86, rue Louis Rouquier, 92300 LEVALLOIS PERRET. — Réhabilitation d'un bâtiment à usage de commerce et d'habitation de R + 6 étages avec suppression de la loge de gardien, modification de la surface de commerce, ravalement de la façade sur cour, modification des devantures, façades sur rues et cour, toiture avec création de châssis de toit et modification des liaisons verticales. Surface de plancher créée : 296,80 m². — Date de la décision : 06-09-2018.

8^e arr. (PC-075-108-18-V0014). — 31, rue de Miromesnil. — Pét. : M. LE LOUS Tristan, S.C.I. MIROMESNIL INVEST. — Arch. : M. RENAUD Antoine, 23, rue de Sully, 92100 BOULOGNE

BILLANCOURT. — Réhabilitation de bâtiments de bureaux, de commerce et d'habitation de 2 et 3 étages avec création d'un patio et aménagement de locaux de bureaux en remplacement de stationnement au sous-sol en fond de parcelle, ravalement des façades sur cours, remplacement des menuiseries extérieures, modification ponctuelle des garde-corps sur rue et cours, aménagement de terrasses sur cour, réfection de la couverture, déplacement de l'édicule d'ascenseur et modification des fenêtres de toit du bâtiment sur cour et création et déplacement de trémies d'ascenseur et d'escaliers. Surface de plancher créée : 194 m². Surface de plancher démolie : 81 m². — Date de la décision : 03-09-2018.

9^e arr. (PC-075-109-17-V0061). — 43, rue de Châteaudun. — Pét. : ELOGIE – S.I.E.M.P. — Arch. : M. DIBON Franck, 8, rue des Dunes, 75019 PARIS. — Restructuration d'un bâtiment de R + 6 sur un niveau de sous-sol à usage de commerce à rez-de-chaussée et sous-sol, de bureau du 1^{er} au 5^e étage, d'habitation au 6^e étage avec changement de destination des locaux de bureau en habitation (6 logements sociaux), agrandissement du commerce par suppression partielle des parties communes, création d'un ascenseur, reconstruction ponctuelle de planchers après démolition à tous les niveaux, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, ravalement des façades, réfection de la couverture et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. — Date de la décision : 14-09-2018.

9^e arr. (PC-075-109-18-V0017). — 10 au 12, boulevard Montmartre, 10 au 66, passage Jouffroy, 7 au 63, passage Jouffroy. — Pét. : M. LAFFOUCRIERE Grégoire, S.A. CPPJ. — Arch. : A 26 ARCHITECTURES, 165 bis, rue de Vaugirard, 75015 PARIS. — Rénovation des façades intérieures du passage Jouffroy et réfection de la verrière. Monument Historique inscrit le 07-07-1974. — Date de la décision : 03-09-2018.

11^e arr. (PC-075-111-18-V0018). — 7, avenue de la République. — Pét. : Mme WEILL Astrid, GGVIE représentée par GROUPAMA IMMOBILIER. — Arch. : M. FRANÇOIS Alain, 60, rue de La Boétie, 75008 PARIS. — Changement de destination d'un local à usage d'habitation à rez-de-chaussée sur rue en extension d'un local de bureau. Monument Historique inscrit le 10-02-1986. — Date de la décision : 04-09-2018.

12^e arr. (PC-075-112-17-V0052). — 4, rue Chaligny. — Pét. : S.A.S. VENISE HOTEL. — Arch. : LL S.A.S. D'ARCHITECTURE, 67, rue de Richelieu, 75002 PARIS. — Changement de destination d'un restaurant à rez-de-chaussée, sous-sol et 1^{er} étage en extension de l'hôtel de tourisme adossé pour création de 3 chambres avec modification de la devanture, bouchement d'une trémie et réaménagement intérieur. — Date de la décision : 06-09-2018.

12^e arr. (PC-075-112-18-V0010). — 12, place de la Nation, 16 au 18, rue Jaucourt. — Pét. : M. BERTHIER Jean-Michel, CREDIT DU NORD. — Transformation d'un commerce et d'un local artisanal en agence bancaire avec modification des façades et réaménagement intérieur. — Date de la décision : 06-09-2018.

12^e arr. (PC-075-112-18-V0017). — 28, place de la Nation. — Pét. : Mme BELLIERE Tiphaine, S.A.S. LINKCITY ILE DE FRANCE. — Arch. : M. BOITARD Julien, 6, impasse Satan, 75020 PARIS. — Création d'une auberge de jeunesse (39 chambres) de 5 niveaux avec restaurant au 6^e étage en surélévation d'un bâtiment de commerce de 1 étage sur rue, changement de destination partiel de commerce en hébergement hôtelier à rez-de-chaussée et 1^{er} étage, création de trémies d'escaliers au 1^{er} étage, modification de la devanture, remplacement des menuiseries extérieures au 1^{er} étage sur rue, végétalisation des toitures-terrasses sur rue et cour et division du terrain en volume. Surface créée : 1 091 m². Surface supprimée : 28 m². S.T. : 1 257 m². — Date de la décision : 13-09-2018.

13^e arr. (PC-075-113-16-V0051-M01). — 8, rue Leredde. — Pét. : S.C.C.V. L'AVANT SEINE. — Arch. : M. PAILLARD Louis, 55, rue des Prairies, 75020 PARIS. — Suppression des jours de souffrance sur le pignon, modification d'aspect des façades. Modificatif au PC n° 075-113-16-V-0051 délivré le 21-09-2017. — Date de la décision : 11-09-2018.

13^e arr. (PC-075-113-18-V0009). — 5, rue Simonet. — Pét. : M. BENABED Nadir, S.A.S. PERL. — Arch. : M. RADONJIC Nicolas, 27, rue Gutenberg, 93500 PANTIN. — Construction d'un bâtiment de R + 6 à usage d'habitation (15 logements sociaux créés), après démolition totale d'un bâtiment de R + 1, pose de panneaux solaires en toiture-terrasse et végétalisation des terrasses au R + 5 et R + 6. Surface de plancher créée : 834,03 m². Surface démolie : 367,10 m². — Date de la décision : 03-09-2018.

14^e arr. (PC-075-114-13-V1051-M05). — 2 au 8, allée Gaston Bachelard, 101 au 115, boulevard Brune. — Pét. : S.C.C.V. PARIS DIDOT. — Arch. : CABINET LAHYANI, 76, rue du Temple, 75003 PARIS. — Modification de l'ensemble des façades, deux serres au 4^e étage et deux locaux « vélos », redistribution des logements (234 logements au lieu de 231), aménagement d'un passage « pompiers » depuis l'allée Bachelard jusqu'aux halls des bâtiments et fermeture d'une cour anglaise par deux verrières. Modificatif au PC n° 075-114-13-V1051 délivré le 26-03-2014, au PC n° 075-114-13-V1051-M01 autorisé le 15-05-2015, au M03 autorisé le 06-11-2015, au T02 autorisé le 23-04-2015 et au T04 autorisé le 19-01-2016. SDP créée : 315 m². — Date de la décision : 06-09-2018.

14^e arr. (PC-075-114-16-V0018-M01). — 3, avenue du Colonel Henri Rol-Tanguy. — Pét. : M. CAUVIN Philippe, VILLE DE PARIS – DCPA. — Arch. : M. BATARD Christophe, 60-62, rue d'Hauteville, 75010 PARIS. — Conservation et réhabilitation du kiosque métallique et extension du pavillon et redistribution des locaux au 1^{er} étage. Surface finale de plancher créée : 62 m². Surface supprimée : 34 m². Modificatif au PC n° 075-114-16-V-0018 délivré le 02-03-2017. — Date de la décision : 03-09-2018.

14^e arr. (PC-075-114-16-V0019-M01). — 10 M, place Denfert-Rochereau, 2 au 4, avenue du Colonel Henri Rol-Tanguy. — Pét. : M. CAUVIN Philippe, VILLE DE PARIS – DCPA. — Arch. : M. BATARD Christophe, 60-62, rue d'Hauteville, 75010 PARIS. — Redistribution des locaux et modification des façades à rez-de-chaussée sur rue et square en vue d'implantation du Musée de la Libération. Surface finale de plancher créée : 990 m². — Date de la décision : 03-09-2018.

15^e arr. (PC-075-115-16-V0023-M02). — 5 au 9, rue Blomet. — Pét. : S.E.E.J.F. — Arch. : M. DA SILVA Augusto, 53, rue Raymond Marcheron, 92170 VANVES. — Modification et rehausse des garde-corps des escaliers extérieurs. Modificatif au PC n°s 075-115-16-V-0023 et 075-115-16-V-0023-01 délivrés les 12-12-2016 et 02-01-2018. — Date de la décision : 12-09-2018.

15^e arr. (PC-075-115-17-V0074). — 8 au 28, rue des Périchaux, 110 au 118, rue Brancion, 95 au 155, boulevard Lefebvre. — Pét. : Mme SCHWOERER Hélène, EPIC PARIS HABITAT OPH. — Arch. : M. RAMILLIEN Guillaume, 10, rue de Picardie, 75003 PARIS. — Construction d'une structure multi-accueil pour une crèche (99 berceaux) et un centre de Protection Maternelle et Infantile de 1 étage partiel autour d'un jardin avec toiture-terrasse partiellement végétalisée, reconstruction après démolition des rampes d'accès au parc de stationnement souterrain, édicules techniques et réaménagement paysager des espaces extérieurs. Surface de plancher créée : 1 369 m². Hauteur du projet : 10 m. S.T. : 27 808 m². — Date de la décision : 14-09-2018.

16^e arr. (PC-075-116-18-V0001). — 20, avenue Bugeaud. — Pét. : M. DES COURTIS Jean, ASSOCIATION PAROISSIALE SQUARE LAMARTINE. — Arch. : ED ARCHITECTES, 53, rue Raymond Marcheron, 92170 VANVES. — Surélévation d'un

niveau d'un bâtiment de 4 étages sur un niveau de sous-sol. Surface de plancher créée : 176 m². Surface de plancher supprimée : 10 m². — Date de la décision : 12-09-2018.

17^e arr. (PC-075-117-14-V0048-M01). — 80, rue Mstislav Rostropovitch. — Pét. : LINKCITY. — Arch. : TVK ARCHITECTES URBANISTES, 23, rue Olivier Métra, 75020 PARIS. — Modification de l'altimétrie des acrotères, façades, menuiseries extérieures, édicules techniques, création de sorties de secours pour les commerces, grilles de ventilation et déplacement des circulations verticales. Modificatif au PC n° 075-117-14-V-0048 délivré le 27-07-2015. — Date de la décision : 14-09-2018.

17^e arr. (PC-075-117-15-V0052-M01). — Rue André Suarès. — Pét. : PBA-N3. — Arch. : RENZO PIANO BUILDING WORKSHOP, 34, rue des Archives, 75004 PARIS. — Harmonisation de la cinquième façade avec un abaissement de la canopée des terrasses techniques et création d'un sas d'accès au hall du rez-de-chaussée. Modificatif au PC n° 075-117-15-V-0052 délivré le 29-06-2016. — Date de la décision : 06-09-2018.

17^e arr. (PC-075-117-17-V0044-M01). — 2, rue de Tocqueville, 12, avenue de Villiers, 21, rue de Lévis. — Pét. : S.A.S. BIG GROUPE. — Arch. : Mme PREMPAIN, 132, allée de la Dioudaz, 73260 AIGUEBLANCHE. — Modification de la devanture. Modificatif au PC n° 075-117-17-V-0044 délivré le 15-12-2017. — Date de la décision : 13-09-2018.

17^e arr. (PC-075-117-18-V0018). — 13, avenue de Clichy. — Pét. : Mme GILL Laurence, ASSOCIATION SOURIRE BIEN-ETRE BUCCO-DENTAIRE. — Arch. : M. DANAN Jacques, 49, rue Broca, 75005 PARIS. — Changement de destination d'un local commercial à rez-de-chaussée sur rue et 1^{er} étage en local CINASPIC avec modification de la devanture et réaménagement intérieur. — Date de la décision : 04-09-2018.

18^e arr. (PC-075-118-16-V0059-M01). — 61, rue de la Chapelle. — Pét. : LINKCITY ILE-DE-FRANCE. — Arch. : M. LE GALL Jérôme, 8, rue du Sentier, 75002 PARIS. — Surélévation du local technique en toiture, modification de l'aménagement paysagé de la toiture, mise en place d'un désenfumage mécanique pour le parking, réaménagement intérieur du gymnase et locaux cuisine à rez-de-jardin. Modificatif au PC n° 075-118-16-V-0059 délivré le 23-06-2017. Surface créée : 21 380 m². — Date de la décision : 13-09-2018.

18^e arr. (PC-075-118-18-V0005). — 22 au 24, rue Marc Seguin, 14 au 16, rue de l'Évangile. — Pét. : M. BARRET Bertrand, S.A.R.L. ÉTABLISSEMENT J. HERRBURGER. — Arch. : S.A.R.L. RED ARCHITECTES, 4, rue des Fossés Saint-Marcel, 75005 PARIS. — Construction d'un immeuble de bureau de R + 3 sur cour, suppression des places de parking dans la cour et aménagement paysager et piéton après démolition d'un bâtiment de bureau de 2 étages. Surface démolie : 228 m². Surface créée : 508 m². S.T. : 2 060 m². — Date de la décision : 10-09-2018.

18^e arr. (PC-075-118-18-V0022). — 5 au 7, rue Pajol. — Pét. : M. DELAHAYE Thomas. — Arch. : REMARK ATELIER D'ARCHITECTURE, 282, rue des Pyrénées, 75020 PARIS. — Extension d'une maison individuelle à rez-de-chaussée avec création d'une terrasse accessible et végétalisée après démolition de 2 garages sur cour. Surface créée : 27 m². — Date de la décision : 14-09-2018.

19^e arr. (PC-075-119-18-V0020). — 7, rue de Bellevue. — Pét. : M. LE BARZ Jean-Paul. — Arch. : M. LACOMBE Marc, 32, rue Sorbier, 75020 PARIS. — Modification et redistribution d'une maison d'habitation de 1 étage et combles sur sous-sol avec création d'une lucarne en toiture sur rue, porte en façade latérale et création d'une extension en façade arrière du rez-de-chaussée aux combles transformés en deuxième étage avec création d'un 3^e étage partiel sur jardin. Surface créée : 107 m². S.T. : 372 m². — Date de la décision : 03-09-2018.

20^e arr. (PC-075-120-15-V0051-M01). — 10 au 22, rue de la Croix Saint-Simon, 119 T au 127 B, rue d'Avron. — Pét. : Mme RIBADEAU DUMAS Pascale, MEDICA FRANCE – GROUPE KORIAN. — Arch. : M. RUSSO Philippe, 43, rue Claude Bernard, 75005 PARIS. — Modification des liaisons verticales, cloisonnements, création d'un escalier dans une cour et modification du désenfumage mécanique. Surface créée : 58,30 m². Surface démolie : 12 m². Modificatif au PC n° 075-120-15-V-0051 autorisé le 29-02-2016. — Date de la décision : 03-09-2018.

Liste des permis de démolir autorisés entre le 1^{er} septembre et le 15 septembre 2018.

2^e arr. (PD-075-102-18-V0003). — 13, boulevard des Italiens. — Pét. : M. TATIGNEY Xavier, CREDIT COOPERATIF. — Création de deux trémies d'escalier. Dépose devanture commerciale sur deux niveaux (rez-de-chaussée et R + 1). — Date de la décision : 11-09-2018.

5^e arr. (PD-075-105-18-V0006). — 10, rue Descartes. — Pét. : Mme MORALES FRENOY Cathy. — Démolition partielle de la couverture. — Date de la décision : 13-09-2018.

6^e arr. (PD-075-106-18-V0005). — 3, rue Notre-Dame des Champs. — Pét. : M. FERY Frédéric, S.N.C. MARIE LISE. — Démolition d'un appentis sur cour. — Date de la décision : 12-09-2018.

6^e arr. (PD-075-106-18-V0006). — 14, rue du Dragon. — Pét. : M. DU ROURE Stanislas, S.N.C. TURNKEY HOMES DRAGON. — Démolition de la toiture au rez-de-chaussée sur cour. — Date de la décision : 12-09-2018.

7^e arr. (PD-075-107-18-V0004). — 31, boulevard de La Tour-Maubourg. — Pét. : M. CARRICANO Sébastien, S.A.R.L. IMMOBILIERE DU TRONCQ. — Démolition partielle d'une toiture-terrasse plantée en vue de création d'un patio à rez-de-chaussée. (Dossier lié à la DP 075-107-18-V-0191). — Date de la décision : 12-09-2018.

9^e arr. (PD-075-109-18-V0008). — 8, rue Pillet-Will, 20 B, rue La Fayette. — Pét. : M. MARQUES Arsène, LAFITTE PIERRE c/o AEW CILOGER. — Démolition partielle en vue d'ouverture de trémies et création d'un ascenseur. — Date de la décision : 06-09-2018.

10^e arr. (PD-075-110-18-V0003). — 22, boulevard Saint-Denis. — Pét. : M. JUBE Grégory. — Démolition partielle d'une toiture. — Date de la décision : 13-09-2018.

10^e arr. (PD-075-110-18-V0004). — 36, rue de l'Echiquier, 9 au 9 B, rue d'Hauteville. — Pét. : M. LONCHAMPT Loïc, SICAV VILLIERS IMMOBILIER. — Démolition d'une verrière intérieure située dans la cour d'un hôtel. — Date de la décision : 06-09-2018.

12^e arr. (PD-075-112-18-V0009). — 3, rue Dagorno. — Pét. : M. SCHNEIDER Daniel, R.I.V.P. — Démolition totale d'un bâtiment de 2 étages. — Date de la décision : 12-09-2018.

17^e arr. (PD-075-117-18-V0018). — 8, rue Meissonier. — Pét. : M. SORDET Charles-Henri. — Démolition partielle de murs porteurs pour la liaison de deux appartements au 5^e étage (création de deux ouvertures dans les murs de refend). — Date de la décision : 14-09-2018.

18^e arr. (PD-075-118-18-V0014). — Avenue de la Porte de la Chapelle. — Pét. : M. RAGUIN Bruno, S.A.S. EG GROUP. — Démolition de l'auvent sur distributeurs du carburant et de tous les bâtiments. — Date de la décision : 13-09-2018.

20^e arr. (PD-075-120-18-V0011). — 51, rue des Orteaux. — Pét. : Mme HOLMES Catriona. — Démolition partielle de la toiture, façade et plancher. Surface démolie : 4 m². — Date de la décision : 03-09-2018.

20^e arr. (PD-075-120-18-V0013). — 17, rue de la Dhuis. — Pét. : M. WILHELM Yves. — Démolition totale de deux remises sur cour. — Date de la décision : 04-09-2018.

AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

Arrêté n° 9 portant délégation de signature du Directeur Général pour les avances ou prêts sur gages.

Le Directeur Général du Crédit Municipal de Paris,

Vu les articles L. 514-1, L. 514-2, L. 514-3 et L. 514-4 du Code Monétaire et Financier ;

Vu les articles D. 514-1 et suivants du Code Monétaire et Financier ;

Vu l'arrêté de la Maire de Paris portant nomination du Directeur Général de la Caisse en date du 14 avril 2016 ;

Vu la délibération n° 2018-06 du Conseil d'orientation et de surveillance en date du 30 mars 2018 ;

Arrête :

Article premier. — La signature du Directeur Général de la Caisse de Crédit Municipal de Paris est déléguée aux agents ci-dessous cités (par ordre alphabétique) pour les avances ou prêts sur gages :

Personnels permanents :

Nom	Prénom	Fonction	Matricule	Montant prêt maximum	Taux majoration / minoration maximum	Encours maximum par client
AZAZA	Kalthoum	Chargé-e de clientèle	10006	3 000 €	7 %	10 000 €
BARRIER	Christelle	Chargé-e de clientèle	10008	3 000 €	7 %	10 000 €
BELMOKHTAR	Nora	Chargé-e de clientèle	10010	3 000 €	7 %	10 000 €
BOULE	Sophie	Directrice Ventes, expertise et conservation	00506	20 000 €	40 %	30 000 €
BRAMI	Mickaël	Chargé-e de clientèle	10014	3 000 €	7 %	10 000 €
BROSZKO	Frédéric	Directeur Prêts sur gage	10456	20 000 €	40 %	30 000 €
BUREAU	Elisabeth	Chargé-e de clientèle	10016	10 000 €	7 %	20 000 €
CELESTIN	Angéla	Chargé-e de clientèle	10024	3 000 €	7 %	10 000 €
CHAAR	Laurence	Chargé-e de clientèle	10025	3 000 €	7 %	10 000 €
CLEMENCON	Valérie	Chargé-e de clientèle	10030	3 000 €	7 %	10 000 €
CONTE	Astou	Chargé-e de clientèle	10033	3 000 €	7 %	10 000 €
FORTES DE BARROS	Anildo	Chargé-e de clientèle	10053	3 000 €	7 %	10 000 €
FRIBOULET	Amadis	Directrice Générale Adjointe	10548	20 000 €	40 %	30 000 €
GIORGI	Xavier	Directeur Général Délégué	10484	20 000 €	40 %	30 000 €
GOUSSARD	Ginette	Chargé-e de clientèle	10056	3 000 €	7 %	10 000 €
HONL	Muriel	Chargé-e de clientèle	10064	3 000 €	7 %	10 000 €
JUVARAJAH	Laxia	Chargé-e de clientèle	10069	3 000 €	7 %	10 000 €
KAYA-MAKOUANGOU	Prisca	Chargé-e de clientèle	10512	3 000 €	7 %	10 000 €
KHATTABI	Jamila	Chargé-e de clientèle	10072	3 000 €	7 %	10 000 €
LOF	Paulette	Chargé-e de clientèle	10082	3 000 €	7 %	10 000 €
MORCHOISNE	Corinne	Chargé-e de clientèle	10093	10 000 €	7 %	20 000 €
MORVILLE	Jeannine	Chargé-e de clientèle	10097	10 000 €	7 %	20 000 €
PIERUCCI	Corinne	Chargé-e de clientèle	01 398	3 000 €	7 %	10 000 €
RAFFY	Christine	Chargé-e de clientèle	10110	3 000 €	7 %	10 000 €
NAGARASA	Vitthiya	Chargé-e de clientèle	10162	3 000 €	7 %	10 000 €
REMIR	Xavier	Chargé-e de clientèle	10113	3 000 €	7 %	10 000 €
ROSEC	Gilbert	Chargé-e de clientèle	10116	3 000 €	7 %	10 000 €
TACKELS	Tiffany	Chargé-e de clientèle	10381	3 000 €	7 %	10 000 €
TAUPIN	Véronique	Chargé-e de clientèle	10129	10 000 €	7 %	20 000 €
ZIOUANI	Nadia	Chargé-e de clientèle	10141	10 000 €	7 %	20 000 €
ZIOUANI	Nervelle	Chargé-e de clientèle	10142	3 000 €	7 %	10 000 €

Personnels vacataires :

Nom	Prénom	Fonction	Matricule	Montant prêt maximum	Taux majoration/ minoration maximum	Encours maximum par client
ELLEOUET	Melissa	Chargé-e de clientèle	10382	3 000 €	7 %	10 000 €
LASSARE	Marjorie	Chargé-e de clientèle	10490	650 €	7 %	10 000 €
PETITEAU	Antoine	Chargé-e de clientèle	10377	650 €	7 %	10 000 €

Art. 2. — La signature du Directeur Général de la Caisse de Crédit Municipal de Paris est déléguée aux agents ci-dessous cités (par ordre alphabétique) pour valider les avances ou prêts sur gages accordés en comité des crédits et dans les limites fixées par la délibération du Conseil d'orientation et de surveillance du 30 mars 2018 qui sont les suivantes :

- l'encours de prêt par client est limité à 6 % des fonds propres éligibles ;
- l'encours des prêts accordés aux 5 plus gros clients est limité à 20 % des fonds propres éligibles ;
- l'encours d'un prêt est limité à 6 % des fonds propres éligibles.

Nom	Prénom	Fonction	Matricule
BOULE	Sophie	Directrice Ventes, expertise et conservation	00506
BROSZKO	Frédéric	Directeur Prêts sur gage	00456
BUREAU	Elisabeth	Chargé-e de clientèle	00016
FRIBOULET	Amadis	Directrice Générale Adjointe	10548
GIORGI	Xavier	Directeur Général Délégué	10484
TAUPIN	Véronique	Chargé-e de clientèle	00129

Art. 3. — Les arrêtés de délégation antérieurs sont abrogés.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 5. — Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- M. l'Agent Comptable du Crédit Municipal de Paris ;
- aux intéressés.

Fait à Paris, le 27 septembre 2018

Frédéric MAUGET

POSTES À POURVOIR

Direction de l'Information et de la Communication. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Service de presse.

Poste : Responsable adjoint-e du service de presse.

Contact : M. Christophe LABEDAYS — Tél. : 01 42 76 69 19.

Référence : attaché n° 46736.

Caisse des Ecoles du 9^e arrondissement. — Avis de vacance d'un poste d'adjoint technique de 2^e classe (F/H).

Corps (grades) : Adjoint technique 2^e classe — Catégorie C.

Localisation :

Direction : Caisse des Ecoles du 9^e arrondissement — Service : 6, rue Drouot, 75009 Paris.

La Caisse des Ecoles du 9^e a en charge la fabrication et la distribution des repas pour les restaurants scolaires des écoles maternelles et élémentaires du 9^e.

Description du bureau ou de la structure :

La Caisse des Ecoles est un établissement public autonome qui gère la restauration scolaire des établissements scolaires du 1^{er} degré du 9^e arrondissement de Paris.

Contexte Général :

- 20 écoles maternelles et élémentaires, 91 agents au sein de la Caisse des Ecoles ;
- 3 200 repas servis par jour ;
- une cuisine centrale et trois cuisines sur place.

Résumé du poste :

Au sein d'une cuisine sur place de la Caisse des Ecoles du 9^e arrondissement de Paris, sous la responsabilité et la coordination du chef de cuisine, le second de cuisine gère la production chaude et froide du groupe scolaire. Le second de cuisine devra assurer les missions du chef de cuisine en cas d'absence.

Nature du poste :

Intitulé du poste : agent de cuisine (F/H).

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du chef de cuisine.

Encadrement : Oui : en l'absence du chef de cuisine.

Activités principales :

- Animation et pilotage des équipes de son secteur de production
- Participe à la production et à la distribution aux stades de :
 - la cuisson (du déconditionnement jusqu'à la répartition)
 - la présentation sur l'ensemble de la prestation servie, en veillant à sa qualité, au respect des grammages et aux délais.
- Contrôler les livraisons selon la procédure à la réception des marchandises
- Gestion des stocks : rangement des produits par secteur et par nature de produits et recensement de tous les produits en stock.
- Evaluation et prévention des risques professionnels par le respect des normes d'hygiène suivant le plan de maîtrise sanitaire et de sécurité
- Organisation et renseignement des documents sanitaires légaux.

Profil souhaité :

Qualités requises :

N° 1 : Encadrement de l'équipe en charge de son secteur d'activité.

N° 2 : Sens du travail en équipe.

Compétence professionnelle :

N° 1 : Compétences managériales et relationnelles.

N° 2 : Formation de cuisinier.

Savoir-faire :

N° 1 : Travail dans le milieu de la restauration collective scolaire.

N° 2 : Respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Formation souhaitée : CAP de cuisine ou 2 ans d'expérience en restauration collective.

Contact :

Amélie BRISSET, Directrice — Tél. : 01 71 37 76 60, Bureau : Caisse des Ecoles — Email : contact@cde9.fr, — Adresse : 6, rue Drouot, 75009 Paris.

Poste à pourvoir à compter du : 5 décembre 2018.

Le Directeur de la Publication :

Frédéric LENICA